ESTIMATES

Parks Canada

2004-2005
Estimates

Part III – Report on Plans and Priorities

Canada

The Estimates Documents

Each year, the government prepares Estimates in support of its request to Parliament for authority to spend public monies. This request is formalized through the tabling of appropriation bills in Parliament. The Estimates, which are tabled in the House of Commons by the President of the Treasury Board, consist of three parts:

Part I – The Government Expenditure Plan provides an overview of federal spending and summarizes both the relationship of the key elements of the Main Estimates to the Expenditure Plan (as set out in the Budget).

Part II – The Main Estimates directly support the *Appropriation Act*. The Main Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in subsequent appropriation bills. Parliament will be asked to approve these votes to enable the government to proceed with its spending plans. Parts I and II of the Estimates are tabled concurrently on or before March 1.

Part III – Departmental Expenditure Plans, which is divided into two components:

1) **Reports on Plans and Priorities (RPPs)** are individual expenditure plans for each department and agency (excluding Crown corporations). These reports provide increased levels of detail on a business line basis and contain information on objectives, initiatives and planned results, including links to related resource requirements over a three-year period. The RPPs also provide details on human resource requirements, major capital projects, grants and contributions, and net program costs. They are tabled in Parliament by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*. These documents are to be tabled on or before March 31 and referred to committees, which then report back to the House of Commons pursuant to Standing Order 81(4).

2) **Departmental Performance Reports (DPRs)** are individual department and agency accounts of accomplishments achieved against planned performance expectations as set out in respective RPPs. These Performance Reports, which cover the most recently completed fiscal year, are tabled in Parliament in the fall by the President of the Treasury Board on behalf of the ministers who preside over the departments and agencies identified in Schedules I, I.1 and II of the *Financial Administration Act*.

Supplementary Estimates directly support an *Appropriation Act*. The Supplementary Estimates identify the spending authorities (votes) and amounts to be included in the subsequent appropriation bill. Parliamentary approval is required to enable the government to proceed with its spending plans. Supplementary Estimates are normally tabled twice a year, the first document in early November and a final document in early March. Each Supplementary Estimates document is identified alphabetically A, B, C, etc. Under special circumstances, more than two Supplementary Estimates documents can be published in any given year.

The Estimates, along with the Minister of Finance's Budget, reflect the government's annual budget planning and resource allocation priorities. In combination with the subsequent reporting of financial results in the Public Accounts and of accomplishments achieved in Departmental Performance Reports, this material helps Parliament hold the government to account for the allocation and management of public funds.

©Her Majesty the Queen in Right of Canada, represented
by the Minister of Public Works and Government Services, 2004

This document is available in multiple formats upon request.

This document is available on the TBS Web site at the following address: www.tbs-sct.gc.ca.

Available through your local bookseller or by mail from
Canadian Government Publishing
Public Works and Government Services Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS5

Telephone: (613) 941-5995
Orders only: 1-800-635-7943 (Canada and U.S.A.)
Fax: (613) 954-5779 or 1-800-565-7757 (Canada and U.S.A.)
Internet: http://publications.gc.ca

Catalogue No.: BT31-2/2005-III-107
ISBN 0-660-62491-5

105-01024/

Parks Canada Agency

2004-2005 Estimates

A Report on Plans and Priorities

Approved

Minister of the Environment

Message from the Minister

More and more, Canadians from all over the country are marvelling at our nation's breathtaking natural heritage and appreciating the wide diversity of our culture, both of which help to make Canada a truly unique place in the world. From one end of our vast land to the other, we celebrate our identity as Canadians with pride and with hope for the future.

By safeguarding the rich history of our cultural mosaic and the ecological health of our protected natural areas, Parks Canada plays an active and major role in preserving and presenting our common identity. Since the Government of Canada established the world's first Parks service in 1911, the Agency has acted with vigilance, both as a sentinel and as the nation's conscience, in protecting these priceless treasures, which are places of incredible beauty and great historical importance.

Thanks to the efforts of the Parks Canada Agency and several other stakeholders, Canadians can better appreciate and enjoy our historic sites and natural heritage. Moreover, they recognize that these areas are essential to their health, to the vitality of our economy, to our understanding of the nation and to the quality of life we find here.

The numerous initiatives undertaken by Parks Canada on behalf of the Canadian people help to connect the roots of our past to the promises of our future and Canadians to each other.

I would hope that this report will meet with the approval of those whom the Agency seeks to serve better, stimulate their increased participation and contribute to fostering in them and all Canadians a better sense of identity and belonging.

Stéphane Dion
Minister of the Environment

Management Representation

This document has been prepared based on the reporting principles and disclosure requirements contained in the Guide to the preparation of the 2004-2005 Report on Plans and Priorities:

- It accurately portrays the organization's plans and priorities.
- The planned spending information in this document is consistent with the directions provided in the Minister of Finance's Budget and by Treasury Board Secretariat.
- It is comprehensive and accurate.
- It is based on sound underlying corporate information and management systems.

The reporting structure on which this document is based has been approved by Treasury Board Ministers and is the basis for accountability for the results achieved with the resources and authorities provided.

APRIL 21, 2004

Alan Latourelle
Chief Executive Officer
Parks Canada

Date

Parks Canada Charter

OUR MANDATE

On behalf of the people of Canada, we protect and present nationally significant examples of Canada's natural and cultural heritage, and foster public understanding, appreciation and enjoyment in ways that ensure the ecological and commemorative integrity of these places for present and future generations.

OUR ROLE

We are guardians of the national parks, the national historic sites and the national marine conservation areas of Canada.

We are guides to visitors from around the world, opening doors to places of discovery and learning, reflection and recreation.

We are partners, building on the rich traditions of our Aboriginal people, the strength of our diverse cultures and our commitments to the international community

We are storytellers, recounting the history of our land and our people - the stories of Canada.

OUR COMMITMENTS

To protect, as a first priority, the natural and cultural heritage of our special places and ensure that they remain healthy and whole.

To present the beauty and significance of our natural world and to chronicle the human determination and ingenuity which have shaped our nation.

To celebrate the legacy of visionary Canadians whose passion and knowledge have inspired the character and values of our country.

To serve Canadians, working together to achieve excellence guided by values of competence, respect and fairness.

Table of Contents[1]

Message from the Chief Executive Officer 1

Chapter 1: Planning Overview 7
- KEY PARKS CANADA LEGISLATION 7
- ORGANIZATIONAL STRUCTURE 7
- NATIONAL PROGRAMS 8
- INTERNATIONAL OBLIGATIONS 8
- PARKS CANADA PARTNERS 8
- AGENCY BUDGET 9
- OPERATING ENVIRONMENT 10
- PLANNING MODEL 13

Chapter 2: Objectives, Strategies and Expectations 17
- BUSINESS LINE I: STEWARDSHIP OF NATIONAL HERITAGE PLACES 17
  - SERVICE LINE 1: ESTABLISHMENT OF NATIONAL HERITAGE PLACES 17
  - SERVICE LINE 2: HERITAGE RESOURCES PROTECTION 25
  - SERVICE LINE 3: HERITAGE PRESENTATION 30
- BUSINESS LINE II: USE AND ENJOYMENT BY CANADIANS 34
  - SERVICE LINE 4: VISITOR SERVICES 34
  - SERVICE LINE 5: TOWNSITES 38
  - SERVICE LINE 6: THROUGH HIGHWAYS 40
- BUSINESS LINE III: CORPORATE SERVICES 42
  - SERVICE LINE 7: MANAGEMENT OF PARKS CANADA 42
  - SERVICE LINE 8: PEOPLE MANAGEMENT 47

Chapter 3: Financial Information 50

Appendix 1: Summary of Parks Canada Report on Plans and Priorities: 2004/05 62

Appendix 2: Strategic Environmental Assessment 68

Appendix 3: New Parks and Historic Sites Account 69

Appendix 4: Glossary 71

Appendix 5: Index 73

---

[1] This document, and other Parks Canada documents referred to in this plan are accessible on the Parks Canada Web site at www.pc.gc.ca under Library.

List of Tables and Exhibits

Strategic Planning Framework 14
National Parks System Map 15
National Historic Sites System Map 16
TABLE 1 - INCOME: PLANNED APPROPRIATIONS 51
TABLE 2 - INCOME: PLANNED NEW PARKS AND HISTORIC SITES ACCOUNT 52
TABLE 3 - PLANNED REVENUE 53
TABLE 4 - PLANNED USE OF FUNDS: BY BUSINESS AND SERVICES LINES 54
TABLE 5 - PLANNED USE OF FUNDS: BY TYPE OF EXPENDITURE 55
TABLE 6 - AGENCY PLANNED SPENDING, SUMMARY OF CHANGES 56
TABLE 7 - REPRESENTATIVE PLANNED MAJOR CAPITAL PROJECTS 57
TABLE 8 - SUMMARY OF TRANSFER PAYMENTS 60
TABLE 9 - NET COST OF PROGRAM FOR 2004-2005 60
TABLE 10 - NATIONAL PRICING STRATEGY - FEE PROPOSALS 61

Message from the Chief Executive Officer

The Basic Issue — Sharing the Passion, Sharing the Leadership

Since Canada established the first national parks service in the world, national parks have played an important role in the life of our country and in the lives of individual Canadians. National parks are part of what we represent as a country and what we stand for as citizens. The Rockies or Nahanni National Park Reserve are not just treasured by Canadians as gifts. They are world heritage sites, symbols of Canada to the world.

Of equal importance, Canada's national historic sites mark the vital achievements, triumphs and tragedies in our history as a country. Those historic sites also define what we are and who we are. They chronicle the human determination and ingenuity which have shaped our nation.

On behalf of Canadians and in partnership with them, Parks Canada's responsibility has been to care for those priceless national parks and national historic sites. Less than two years ago, Members of Parliament passed legislation expanding Parks Canada's mandate by adding the responsibility to move forward on the creation of a new system of national marine conservation areas that is representative of the Pacific, Arctic and Atlantic oceans and the Great Lakes.

The new legislation states that the marine conservation areas will be "for the purpose of protecting and preserving representative marine areas for the benefit, education and enjoyment of the people of Canada and the world." That wording echoes the words Parliament used some years ago in confirming the role of national parks: "The national parks of Canada are hereby dedicated to the people of Canada for their benefit, education and enjoyment" and "the parks shall be maintained and made use of so as to leave them unimpaired for future generations."

Parks Canada will only be successful in safeguarding these national treasures for future generations if we are successful in fully engaging Canadians and have more and more Canadians share the passion and commitment to protecting and presenting Canada's natural and cultural heritage.

We all want our grandchildren and great-grandchildren to have the same national park and national historic site experience as most of us had growing up. That cannot be accomplished by Parks Canada alone. It cannot be done without a firm commitment by all Canadians to protecting the ecological integrity of our national parks and the commemorative integrity of our national historic sites. We need to reach out far more to find the means to protect the ecological health of our parks while simultaneously ensuring that all Canadians from all parts of the country and all backgrounds feel they reap the "benefit, education and enjoyment" of a visit to a national park or a national historic site. All Canadians should feel that our heritage areas are part of their birthright.

We must diligently pursue ecological integrity of national parks, sustainable use of marine areas

and commemorative integrity of national historic sites so we can live up to the responsibility that we have to future generations, it is our legacy to them. We will do so by building passion and commitment through first-hand, real life learning experiences. Take a child for a hike in a national park and make her an instant advocate for parks and environmental stewardship. People protect what they value and a wilderness experience builds far more passion than reading a book about the wilderness.

Standing in a place where millions of immigrants first set foot in Canada or visiting a Viking settlement or an old fort where great battles in our history were fought can bring to life an enduring commitment to protect our country's historic sites and, indeed, a stronger sense of pride of Canada.

At Parks Canada, our objective over the next decade is to ensure that Parks Canada programs are representative of Canada and relevant to all Canadians.

To achieve this objective and protect and present our national treasures, we will strive to move beyond consultation of Canadians to involvement of Canadians as full partners in the development of the vision and the management of each of our existing national parks and national historic sites, and the establishment of all new national heritage areas. While simple in concept, this will create real challenges. If Parks Canada is to truly engage Canadians, we will need to share the leadership. That means creating an organizational culture that fully embraces internal and external engagement and dialogue, and allows all thoughtful views to be expressed and to be heard with open minds. This also means ensuring that, as we involve more and more Canadians in decision-making, these decisions are guided by objective and impartial scientific, community and traditional knowledge.

As Parks Canada seeks to have its thinking and actions representative of the country and relevant to its people, we must actively strive to develop and broaden effective and respectful partnerships with more and more Canadians and groups of Canadians. This needs to go beyond developing strong bilateral relationships. We need to move towards broad partnerships where the widest range of interests is sitting down at the same table and working together.

The Government of Canada has mandated Parks Canada to move towards the creation of ten new national parks and five new national marine conservation areas over the next five years. That's neither feasible nor wise without involving a wide range of people from the outset.

We have started to take the steps required to turn this vital objective into reality. As I write this, we are very close to formalizing a new national marine conservation area which will cover a vast area of Lake Superior, potentially the world's largest freshwater marine protected area.

That is going to be possible because local cities, towns and villages were engaged from the outset. Members of Parliament, the provincial government, Aboriginal peoples, tourism operators, environmentalists, academics, fishing fleets, and a large cross-section of citizens were

involved. This team approach is leading to an extraordinary accomplishment and has brought a sense of shared stewardship for the potential national marine conservation area.

Parks Canada must make it an overarching priority to engage and involve Canadians, and we need to do so with an understanding of how Canada and Canadians are changing. Despite our love of wide-open spaces, Canada is now one of the most urbanized countries in the world. Also, the number of visible minorities in Canada has quadrupled in the past two decades. How do we provide meaningful parks and heritage learning experiences for those new Canadians?

In 1966, the median age of Canadians was 25.4; thirty-five years later, the median age had reached 37.6, while life expectancy continues to grow. How do we need to change campground or other visitor services to meet the expectations of a rapidly rising number of seniors while achieving our protection objectives?

We also need to recognize the important economic contribution made by heritage areas. Almost one-quarter of Canadians visited a national park last year and 2.5 million visited a national historic site, contributing more than $1.2 billion into Canada's Gross Domestic Product. Heritage places are often the main economic driver in many rural and isolated communities in particular. We need to work in partnership with these local communities to develop regional protection strategies while ensuring sustainable tourism.

From a Parks Canada operating perspective, we manage assets of over $7 billion – ranging from canal locks to buildings to exhibits to monuments. As described by the Auditor General in her most recent report to Parliament, only 30% of those assets are in good condition. We will be developing a long term strategy to deal effectively with this challenge.

The Parks Canada Agency team is composed of extremely dedicated and professional individuals. The fact is, however, that Parks Canada must become more reflective of the diversity of the Canadian population. Canadians have to see themselves reflected in our organization. We have made significant progress over the past few years with respect to the role of Aboriginal peoples in Parks Canada. As of today, 8% of our workforce and 12% of our executives are Aboriginal peoples. We need to achieve comparable results for visible minority Canadians and Canadians with disabilities. We are certainly not there yet. When I was a child, I saw the drive to include Francophone Canadians like me in the public service. That lesson remains with me as others seek to take their rightful place. There is no excuse for failure to take strong action.

The Decade Ahead – Fundamental Challenges and Opportunities

The work before Parks Canada and our partners is significant and serious. It is about our obligation to future generations.

New Natural and Cultural Heritage Areas

Expansion of the system of national parks and establishment of the new system of national

marine conservation areas will require considerable good will and a willingness to put the overall interest ahead of our own particular interests, no matter how valid those interests may be. As Canadians, we still have an opportunity to protect representative areas of our great country. However, we need to act in the next decade, as these opportunities may be lost forever. We owe it to our great-grandchildren to demonstrate leadership and to protect the natural and cultural heritage of our country such as establishing the first national park in Labrador.

Expansion of our national historic sites system will be guided by greater recognition of the accomplishments of women, Aboriginal peoples, and ethnocultural communities and individuals. In just the past few months, a new outreach to multicultural organizations is helping to make strides forward but far more needs to be done over the coming decade.

Improving Ecological and Commemorative Integrity

It is essential that the ecological health of our existing and new national parks be improved and that our cultural resources be protected in all national historic sites and in national parks and national marine conservation areas. That can be accomplished by making it possible for far more Canadians to have the opportunity to learn up-close the importance of natural and cultural history. It can also be accomplished by environmental leadership from our partners and Parks Canada.

With the involvement of an increasingly broad range of Canadians, we will develop a visionary and practical management plan for each heritage place to address the ecological or commemorative objective, the visitor experience objective and the public education objective. We will find means to assess and report on those objectives through a credible natural, cultural and social science program. We will involve our partners in determining which restoration projects are most important. Together, we will develop targeted heritage presentation and learning strategies; in fact, doing so is a critical component of our drive to improve ecological integrity and commemorative integrity.

Visitor Experience, Visitor Education

Encouraging Canadians to have personal national parks or national historic sites experiences does not stop when visitors arrive at a national park or national historic site. The passion we hope to instill is also accomplished one-on-one onsite. It is important to learn that national parks are home to half of the endangered species in Canada. It is important to learn that Canada is home to 20% of the world's wilderness. It is important to learn about how national parks contribute to air quality and clean water. Improved education services will be a Parks Canada priority in the decade ahead. We will increase our investment in education services supplemented by partnerships with the tourism industry and non-governmental environmental organizations to achieve that end.

First Peoples Focus

Another key priority in the next ten years must be an ever improving focus on First Peoples. The historic places of Aboriginal peoples go back ten thousand years in Canada. And frankly, we would be unable to establish and manage the majority of new national parks and many national historic sites without the enthusiastic determination of Aboriginal peoples. Parks Canada will return that enthusiasm by working closely with Aboriginal peoples at the local, regional and national levels. I am confident that with the wise counsel of Elders and Chiefs across the country, we can continue on our journey of healing and learning to ensure that Aboriginal voices and stories become an inherent part of all Parks Canada programs.

Asset Conditions

The most fundamental operational issue facing Parks Canada is also the least glamorous one. We need to develop a long term sustainable strategy for ensuring the well-being of the assets with which we are entrusted by Canadians. We are engaged in expenditure review along with the rest of the federal government. We are also looking at the advice provided by the biennial Minister's Round Table on Parks Canada in which a diverse range of Canadians urged Parks Canada to act to protect the key assets first.

Everyone at Parks Canada understands that we cannot risk losing the history of Canada, we cannot fail to protect our amazing natural blessings. We will conduct a review of all assets and determine which are critical to providing services to Canadians – while keeping in mind the need to fund new facilities which meet the needs of an evolving population. We will look hard – with a wide diversity of partners – at a revised fee strategy where any potential fee increases would be completely reinvested in upgrading Parks Canada facilities. We will also seek and listen to Canadians' opinions on developing all possible Parks Canada funding options.

Historic Places Initiative

Canada's historic places can be buildings, battlefields, shipwrecks, parks, sacred Aboriginal sites, bridges, homes, grave sites, railway stations, entire urban districts, ruins, schools, canals, courthouses, theatres or markets. The stark reality is that over the last generation, Canada has lost 20% of that historic fabric. That is why the Government of Canada launched a comprehensive series of consultations on the best means to preserve and celebrate the country's historic places. There has been a tremendous sense of cooperation and good will from the provinces and territories, municipalities, Aboriginal peoples, Members of Parliament, other elected officials, heritage experts and volunteers, archaeologists, planners and a host of other Canadians.

Out of the consultations has arisen a broad-based strategy – the Historic Places Initiative. This is the most important conservation undertaking in Canada's history. On behalf of the federal government, Parks Canada will continue to work with the provinces and territories, the Federation of Canadian Municipalities, the Heritage Canada Foundation and all our other partners to develop the tools and programs to help all Canadians to protect our country's historic places. There is already significant cooperative progress on the development of an online Canadian Register of Historic Places. The Register will make information easily available on

some 20,000 historic places. We have also achieved major steps forward in the development of Canadian Conservation Standards and Guidelines, more in-depth consultations with Aboriginal communities, and a 'heritage first' mindset across federal departments and agencies. Fulfilling the objectives of the Historic Places Initiative will require years of collective dedication as Canadians act together to honour and safeguard the historic places that have defined our country's destiny and forged our Canadian identity.

Parks Canada's People

I am grateful to be part of a team that plays an important part in protecting and presenting the wonders of a country that is home to one-quarter of the earth's total wetlands and boreal forests, the world's longest coastline, 9% of the globe's freshwater, and a nation whose history is woven by women and men of more than 200 ethnic backgrounds, the first officially multi-cultural country in the world. There is no doubt, however, that the greatest pleasure flows from the personal and collective energy and vibrancy of the people who work at Parks Canada.

In the past few years, the Parks Canada team has faced major legislative, regulatory, environmental and administrative changes. The team has performed with distinction. I am deeply grateful for the way Parks Canada's employees have embraced the ongoing need for change and innovation.

In this plan, my first after a full year as CEO, I am calling on everyone at Parks Canada to rededicate ourselves to vigorous expansion of engagement and involvement with Canadians, from elected officials to volunteers. If past experience is prologue to the future, I know we will succeed.

Many of Parks Canada's most excitingly enthusiastic, passionate and professional people will be retiring over the next few years. As we seek to build a team that is reflective and representative of the new Canada, I hope we can draw on the inspiration of those Canadians who have shown an all-encompassing competence, professionalism, and love of the spaces and places and history that define Canada.

I would like to conclude with a challenge. Whether you are a Parks Canada employee, a business owner operating in or near a heritage area, a member of a non-governmental organization or an interested Canadian, I ask you to consider the objectives of Parks Canada and to become involved in our journey. In sharing our passion and the power of our ideas, we can continue to demonstrate international leadership in protected areas management and ensure that we leave these national treasures in a better state for future generations.

Alan Latourelle
Chief Executive Officer
Parks Canada Agency

Chapter 1: Planning Overview

This chapter will illustrate the work that Parks Canada does to fulfil its mandate. There is a summary of the Agency's legislative base, organizational structure, budget, key programs, important partnerships, operating environment and major challenges, planning model and Agency-wide objectives. The following chapters detail how Parks Canada will build on its current work and seek to meet those objectives.

KEY PARKS CANADA LEGISLATION

In 1998, Parliament passed the *Parks Canada Agency Act*, removing Parks Canada as a program of the Department of Canadian Heritage and establishing it as separate Government of Canada agency. In 2000, Parliament passed the *Canada National Parks Act* which modernizes Parks Canada's historic role and establishes ecological integrity as the first priority. The *Canada National Marine Conservation Areas Act* of 2002 calls for the creation of a system of marine conservation areas representative of the country's oceanic and Great Lakes waters.

ORGANIZATIONAL STRUCTURE

In December 2003, the Prime Minister named the Minister of the Environment as responsible for the overall direction of Parks Canada and accountable to Parliament for the Agency. This responsibility and accountability previously rested with the Minister of Canadian Heritage.

Organization Chart

Parks Canada's Executive Board, comprised of the Chief Executive Officer and other senior managers depicted in the Organization Chart, set the priorities for the organization. The Chief Executive Officer reports directly to the Minister of the Environment.

Program delivery, including on-site services to visitors, is the responsibility of Parks Canada's 32 field units. Field units are groupings of national parks, national historic sites and national marine conservation areas. There are four service centres, which support the organization in a variety of professional and technical disciplines, such as biology and history.

NATIONAL PROGRAMS

Canada's first national park – Banff – was established in 1885. In 1912, Canada created the first national parks service in the world. Today, Parks Canada manages three major programs: national parks, national historic sites and national marine conservation areas. As of this year, Parks Canada also manages the federal role in the important Historic Places Initiative. Parks Canada is further responsible for direction or coordination of programs related to the grave sites of former Prime Ministers, federal heritage buildings, heritage railway stations, heritage rivers, federal archaeology, and the UNESCO's Man and the Biosphere.

INTERNATIONAL OBLIGATIONS

Parks Canada leads implementation of Canada's obligations related to the World Heritage Convention, the protected areas elements of the Convention on Biological Diversity, and other international heritage conservation agreements. With respect to the World Heritage Convention, Parks Canada is working with other levels of government, Aboriginal representatives and other organizations to determine possible future Canadian World Heritage Sites, and to prepare the first ever report setting out the status of and challenges related to the thirteen existing Canadian World Heritage Sites.

PARKS CANADA PARTNERS

The *Parks Canada Agency Act* requires that the Minister convene, at least every two years, a round table of persons interested in matters for which the Agency is responsible. The Minister's Round Table on Parks Canada brings together a wide range of people who are passionate about Canada's protected heritage areas. The Round Table is a unique opportunity for the Agency to hear how it can strengthen its priorities and their implementation. The Minister is obliged to prepare a full public report on actions taken in response to round table recommendations. The next meeting will be held no later than March, 2005.

As outlined in the Message from the Chief Executive Officer, Parks Canada is moving beyond consultation with the Round Table every two years towards involvement of a broad cross-section of Canadians as full partners in the vision and management of all existing and new national parks, national historic sites and national marine conservation areas. Canadians are passionate about their natural and cultural heritage. Parks Canada is actively expanding its partnerships and outreach because such an approach is both desired by Parliamentarians and the public and is also the most effective way for Parks Canada to meet its mandate. Parks Canada will only be successful in safeguarding Canada's national treasures for future generations if it is successful in engaging more and more Canadians in valuing, experiencing, protecting and presenting those treasures. This Plan is entirely premised on an understanding that Parks Canada must be willing to share leadership if it is to succeed in the full mandate dictated by Parliament. The strategies detailed throughout the Plan are, therefore, subject to improvement following advice from an ever expanding number of partners.

AGENCY BUDGET

Over the planning period the Parks Canada budget is forecast as:

Planned Spending and Full Time Equivalents (FTE) ($ thousands)

Forecast Spending 2003-2004	**Planned Spending 2004-2005**	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007	Planned Spending 2007-2008	Planned Spending 2008-2009
$519,112*	**$469,538**	$485,442	$506,459	$501,459	$492,459
4,000 FTE	**4,020 FTE**	4,040 FTE	4,040 FTE	4,040 FTE	4,040 FTE

*Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.

OPERATING ENVIRONMENT

Parks Canada delivers its programs and services in a complex and ever changing environment. To keep pace with the expectations of its visitors and retain stakeholder confidence, the Agency must clearly identify the risks and challenges it faces and address them by organizing its priorities and investments accordingly. This section summarizes the key aspects of Parks Canada's current operating environment.

<u>Parks Canada Challenges</u>

- Protection of Heritage Areas
- Government Commitments
- Infrastructure Recapitalisation
- Building Strong Aboriginal Relations
- Increasing Public Support
- Addressing Changing Demographics
- Tourism Market Pressures

1. **Protection of Heritage Areas**. In the past decade, the State of Protected Heritage Areas reports have highlighted the stressors affecting the ecological health of many national parks. The Panel on the Ecological Integrity of Canada's National Parks in March 2000 confirmed the progressive loss of native biodiversity and habitat and highlighted the threats such as invasive species to the parks ecosystems. Canadians have always recognized that the protection of the natural heritage in national parks is of primary importance. Immediate actions such as monitoring and reporting the state of health of parks, along with a long-term science strategy are required to meet the daunting challenge of maintaining and improving ecological integrity and to provide high quality visitor experience and public education for current and future generations.

   As recognized by the Auditor General Canada's built heritage is threatened. 20% of heritage buildings in Canada have been lost in one generation and two-thirds of Parks Canada's cultural assets are in fair or poor condition. Once lost, these resources are irreplaceable. Parks Canada needs to carefully monitor the condition of the resources it manages. This information will be important in identifying critical requirements for managing these protected heritage areas, setting priorities for sustainable prevention strategies, and providing high quality visitor experience and public education for current and future generations.

2. **Government Commitments**. In October 2002, the Government of Canada announced an Action Plan to create ten new national parks and five new national marine conservation areas, and expand three existing national parks, by the end of 2008. The government has also announced new funding to maintain and improve the ecological integrity of Canada's existing national parks, as well as initiatives to support the protection of built heritage. Funding to complete a significant portion of the initiatives outlined in the announcements was provided in *Budget Plan 2003*. This new funding will drive a significant portion of the Parks Canada's agenda over the next three to five years:

- **National Parks**. Parks Canada has identified 39 terrestrial regions of Canada. The goal of the Agency is to ensure that each of these regions is represented by at least one national park of Canada. The job of cooperatively planning, establishing park agreements, purchasing land and ensuring ongoing operations for ten new national parks will be a major undertaking for Parks Canada. An additional 100,000 square kilometres of wilderness and natural areas will become part of the national parks system. That will expand the size of the system by 50%. These new parks will have important economic benefits for rural, Aboriginal and northern communities.

- **National Marine Conservation Areas**. Parks Canada has identified 29 different Canadian marine regions. The Government's objective is to eventually establish a national marine conservation area in each one of those regions. The guiding principle for these new marine conservation areas is ecologically sustainable use. Currently selected areas will offer protection to an additional 15,000 square kilometres of marine areas, including potentially the largest freshwater protected area in the world.

  When the new national parks and national marine conservation areas are established, the total amount of land and water protected by Parks Canada will be roughly 360,000 square kilometres.

- **Heritage Conservation Incentives**. *Budget Plan 2003* provided $30 million over four years to establish and operate the Commercial Heritage Properties Incentive Fund. The program is an integral part of the Historic Places Initiative.

- **Ecological Integrity**. *Budget Plan 2003* provided $75 million over five years and $25 million in ongoing funding to improve the ecological health of Canada's 41 existing national parks. This funding comes as part of the Government's ongoing response to the recommendations of the blue ribbon Panel on the Ecological Integrity of Canada's National Parks. Parks Canada will make certain that it has in place the capacity, tools and partnerships required to accomplish this vital goal of ecological integrity. The Budget also provided close to $30 million to Parks Canada for the corollary purpose of protecting species at risk.

3. **Infrastructure Recapitalization**. Parks Canada has contemporary and cultural assets worth approximately $7 billion in its 41 national parks and 149 national historic sites. Many of Canada's national historic sites are under severe threat from age-related deterioration and other causes. Nearly two thirds of national park facilities across the country are in need of repair. Parks Canada is working internally and externally to develop the best service, pricing, funding and management initiatives to meet these major challenges. To address this challenge, Parks Canada is reviewing its service delivery. It is also proposing a new multi-year pricing strategy, and has obtained one-time government funding for some of the most urgent recapitalization requirements. The key challenge over this next planning period will be to identify those facilities and assets that will be phased out, and to

continue to work with the Government's Central Agencies to find an enduring long-term solution to preserve, restore and protect those which remain in the inventory. Unless a solution is found, the deterioration of cultural assets will lead to the closure of facilities, or the permanent loss of national treasures.

4. **Aboriginal Relations.** The establishment and preservation of a very large number of heritage areas is only possible thanks to active leadership and partnership from Aboriginal communities. This is appreciated on a daily basis by the people at Parks Canada but may not be widely appreciated by the wider population. As indicated repeatedly in this Plan, continuing to build strong and trusting relationships with Aboriginal communities is key to Parks Canada's success in achieving its mandate.

5. **Public Support**. Recent polling shows about one quarter of Canadians visited a national park in the past year, and 8% visited a national historic site. Past polling has underscored the strong support that exists among Canadians for national systems of protected natural and cultural areas. However, an Environics 2003 poll suggests that the importance Canadians place on national historic sites, relative to other national symbols, is not as high as it was in 2000. Many Canadians are unaware that Parks Canada is the steward of their nation's natural and cultural heritage, but those familiar with the Agency are of the view that it does an excellent job of protection. This underscores the need for Parks Canada to involve more and more Canadians in setting the vision and plans for Canada's national protected areas.

6. **Demographics**. Census data released in 2003 show that Canada is becoming more urban, and that immigration patterns are increasing ethnic diversity in its major cities. According to Statistics Canada, twenty years ago, there were 405,000 visible minority citizens in the Toronto census area; today, there are more than 1.7 million. Canada's per capita immigration rate is twice that of the United States. The average age of Canadians has also increased significantly over the past decades. Parks Canada needs both new and long time Canadians to view national parks and national historic sites as national treasures that need to be protected and as preferred destinations that meets their needs, expectations and interests for experiential learning.

7. **Tourism**. On average, people visit Canada's national parks, national historic sites and national marine conservation areas 26 million times each year. In economic terms, this contributes more than $1.2 billion to Canada's gross domestic product and the equivalent of 38,000 full-time direct jobs. The worldwide tourism industry has suffered since September 11, 2001, due to economic conditions as well as public concerns about terrorism and travel safety. More recently, international fear of SARS, the increased value of the Canadian dollar, and the fires in western Canada have significantly affected Canada's tourism industry. Fortunately, positive economic indicators such as the rebounding U.S. economy, strong underlying consumer confidence and renewed business investment are pointing to optimistic forecasts for improved GDP growth in 2004. The tourism outlook is cautiously

optimistic, with Parks Canada's Canada-wide tourism partners anticipating a rebound over the coming years. During this next planning period, the challenge will be for Parks Canada to continue working with its tourism partners using sustainable tourism as the basis for success.

PLANNING MODEL

This plan identifies strategic objectives over the five years covered by this Plan as outlined in the Strategic Planning Framework illustrated on page 14. There is also discussion of performance expectations which provide benchmarks for determining measurable results in meeting the long term objectives and five year plan. Perhaps most significantly, the following chapters put forward the strategies Parks Canada will pursue over the next one to five years to meet its ongoing performance expectations, the planned results of this Plan and the long term objectives. It needs to be reiterated that this Plan is subject to improvement by guidance by Parliamentarians and the Agency's collaborative work with our partners in the years ahead.

The following chapters set out how the agency will respond to the many challenges in its operational environment.

Strategic Planning Framework

Our Mandate

On behalf of the people of Canada, we protect and present nationally significant examples of Canada's natural and cultural heritage, and foster public understanding, appreciation and enjoyment in ways that ensure the ecological and commemorative integrity of these places for present and future generations.

Business Line	I. Stewardship of National Heritage Places			II. Use and Enjoyment by Canadians			III. Corporate Services	
Service Line	1. [illegible] of National Heritage Places	2. Heritage Resources Protection	3. Heritage Presentation	4. Visitor Services	5. Townsites	6. Through Highways	7. Management of Parks Canada	8. People Management
Strategic Objectives	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]	[illegible]

Our Role: *We are Guardians, Guides, Partners and Storytellers*

Our Commitments: *We Protect, Present, Celebrate and Serve*

Strategic Planning Framework

Our Mandate

On behalf of the people of Canada, we protect and present nationally significant examples of Canada's natural and cultural heritage, and foster public understanding, appreciation and enjoyment in ways that ensure the ecological and commemorative integrity of these places for present and future generations.

Business Line	I. Stewardship of National Heritage Places			II. Use and Enjoyment by Canadians			III. Corporate Services	
Service Line	1. Establishment of National Heritage Places	2. Heritage Resource Protection	3. Heritage Presentation	4. Visitor Services	5. Town Sites	6. Through Highways	7. Management of Parks Canada	8. People Management
Strategic Objectives	To substantially complete the systems of national parks and significantly advance the system of national marine conservation areas in representing all of Canada's terrestrial and marine regions and to enhance the system of national historic sites which commemorates Canada's history.	Ensure better-functioning ecosystems, by ensuring the ecological integrity of national parks and the sustainability of national marine conservation areas; ensure the commemorative integrity of national historic sites so that resources of national significance are not threatened, messages of national significance are communicated, and other heritage values are respected; to manage cultural resources at national parks and at national historic sites in accordance with the principles of value, public benefit, understanding, respect and integrity.	To raise awareness, and foster understanding, enjoyment, and sense of ownership of, and strengthen emotional connections to Canada's national parks, national historic sites and national marine conservation areas.	To provide visitors with services to enable them to enjoy and appreciate heritage places.	Parks communities are effectively governed and efficiently administered as models of sustainability.	To maintain reliable, safe through-transit that minimizes ecological impact.	To maintain or improve management integrity, particularly focussing on effective decision making and results-based management.	To manage Human Resources so that a qualified Parks Canada workforce, representative of the Canadian population, works in a positive and enabling environment.

Our Role: ***We are Guardians, Guides, Partners and Storytellers***

Our Commitments: ***We Protect, Present, Celebrate and Serve***

National Parks System Map

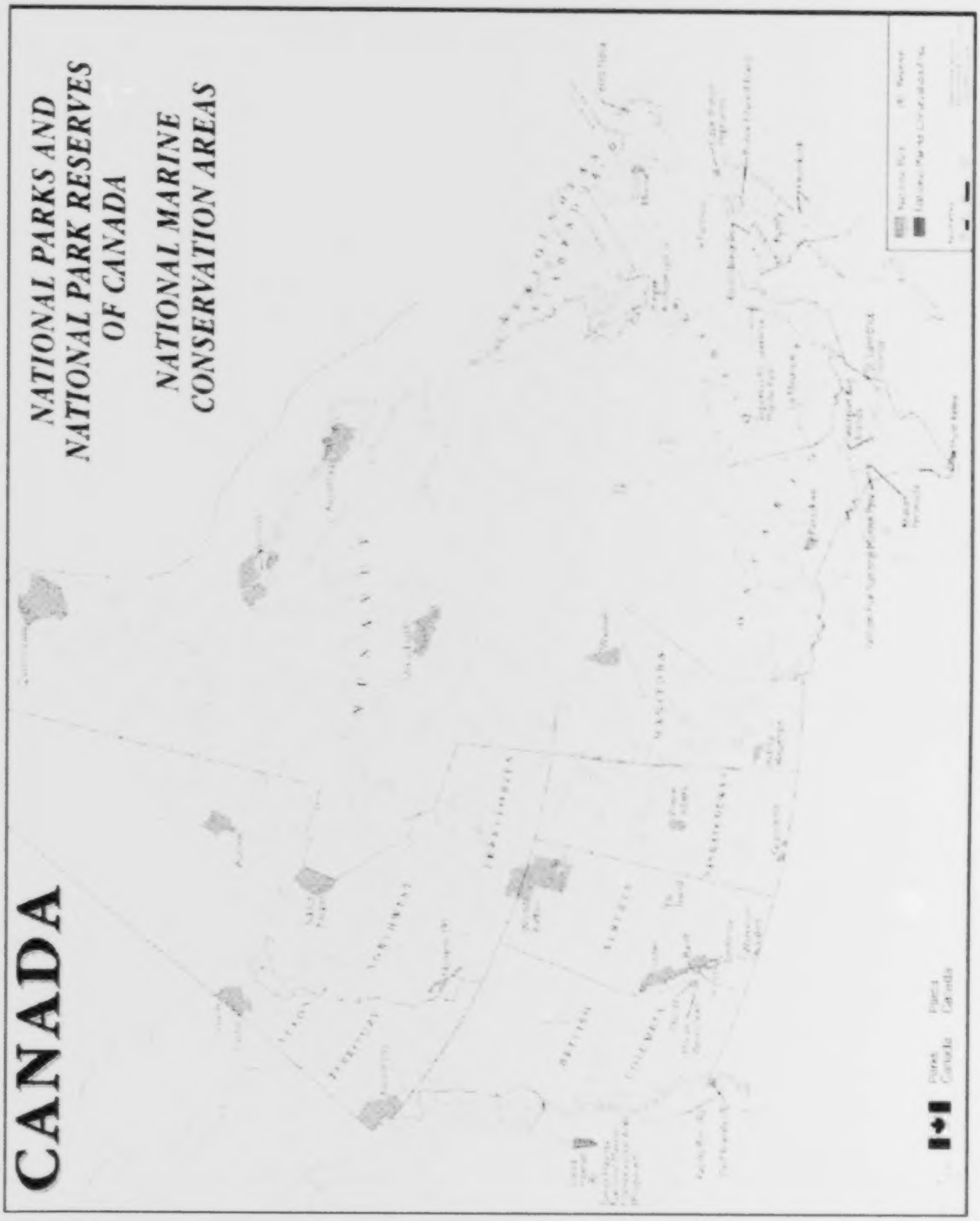

National Historic Sites System Map

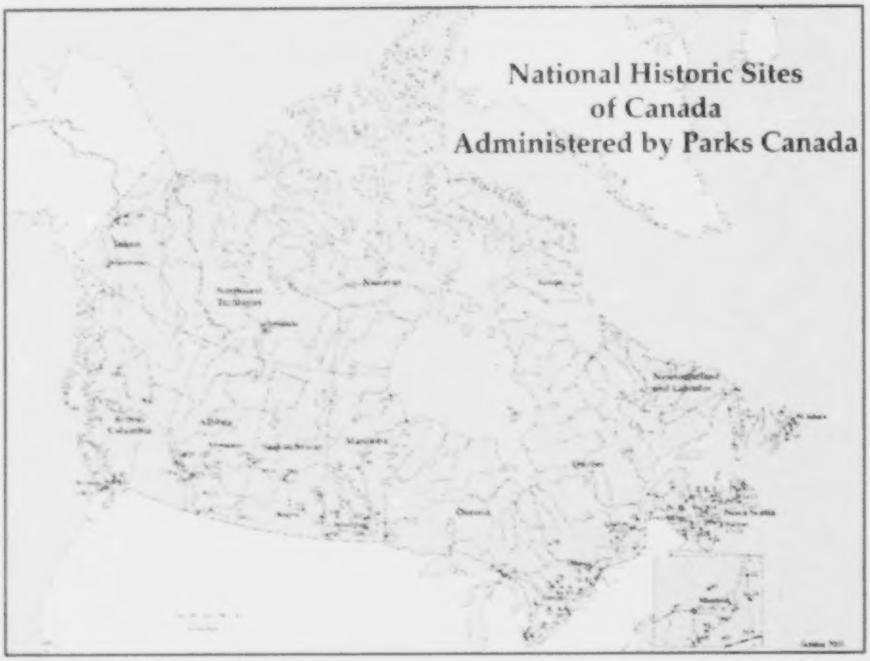

Canadä

National Historic Sites of Canada Administered by Parks Canada

October 2003

Chapter 2: Objectives, Strategies and Expectations

This chapter describes Parks Canada's three business lines and eight service lines, and key activities for the next five years.

BUSINESS LINE 1: STEWARDSHIP OF NATIONAL HERITAGE PLACES

Parks Canada's objectives with respect to its stewardship of national heritage places are: protecting and presenting national heritage places; fostering understanding of and respect for these national symbols; ensuring that all Canadians recognize and value national heritage places as being central to their sense of identity and nationhood; and showing leadership, in encouraging partnership for protecting and presenting heritage places.

Planned Spending and Full Time Equivalents (FTE)

($ thousands)

Forecast Spending 2003-2004	**Planned Spending 2004-2005**	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007	Planned Spending 2007-2008	Planned Spending 2008-2009
$266,498*	**$245,168**	$244,478	$254,781	$254,781	$254,781
2,130 FTE	**2,150 FTE**	2,160 FTE	2,160 FTE	2,160 FTE	2,160 FTE

*Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.

This business line is delivered through three service lines:

1. Establishment of National Heritage Places,
2. Heritage Resources Protection and
3. Heritage Presentation.

SERVICE LINE 1: ESTABLISHMENT OF NATIONAL HERITAGE PLACES

Description

This service line includes establishing national parks, national historic sites and national marine conservation areas. This process involves identifying candidate areas, undertaking feasibility studies, building partnership involvement and support from the outset, working with partners to set the overall vision and plans for national heritage places, and obtaining Ministerial and/or Parliamentary approval for the formal establishment of the new heritage place.

Strategic Objective, Planned Results and Performance Expectations

Planned Results	*Performance Expectations*
1. Create national parks and national marine conservation areas in unrepresented regions. 2. Complete or expand some existing parks.	1. 34 of 39 terrestrial regions and 8 of the 29 marine regions are represented by March 2008. 2. Expand 3 national parks and increase the percentage of land holdings in 3 unfinished national parks by March 2008.
3. Designate and commemorate, people, places and events of national historic significance, particularly in under-represented priority areas. 4. Designate other heritage places (e.g., Historic Places Initiative, FHBRO, Heritage Rivers, Railway Stations, PM Grave sites, World Heritage Sites, Man and Biosphere).	3. On average, designate 27 new sites, persons and events per year of which, on average, 11 relate to Aboriginal People, ethnocultural communities and women. 4. On average, 30 commemorative plaques placed annually. 5. Heritage programs meet their registration or designation targets.

Strategies to Achieve Planned Results

The Agency will rely on four key strategies under this service line.

1. Creation of New National Parks

Parks Canada will work closely with partners to meet the Government's commitment to establish ten new national parks by April 2008. Lands will also be added to expand three existing national parks through agreements with partners (Waterton Lakes, Tuktut Nogait and Nahanni). As well, Parks Canada will continue to add land to incomplete national parks pursuant to their park establishment agreements (Bruce Peninsula, Grasslands and Gulf Islands).

Last year's *Budget Plan 2003* provided Parks Canada $144 million over five years to move forward on the Government's commitments, and subsequent ongoing funding of $29 million per year to operate the resulting new national parks and national marine conservation areas. This funding level will allow significant progress in many areas across the country, but will not allow for full implementation of the program. Parks Canada will continue negotiations and conclude as many agreements as possible within approved funding levels. The Agency will also endeavour to seek all potential means available to meet the Government's commitment in its entirety.

Recently, agreements were signed for two new national parks, Ukkusiksalik National Park of Canada in the Wager Bay area of Nunavut, and Gulf Islands National Park Reserve of Canada in British Columbia. Parks Canada will take the formal steps required to list these two parks under the Canada National Parks Act.

The Government's expansion plan builds on Parks Canada's continuing efforts to complete the national parks system by ensuring that each of the 39 natural regions Parks Canada has identified

across the country is represented in the system. These natural regions have distinctive geology, landforms, vegetation and wildlife. At present, 27 of those distinctive natural regions are represented in Canada's national parks system.

In addition to the two new national parks for which agreements have already been completed, Parks Canada will continue to work with its partners to achieve the following six potential national parks:

- **Torngat Mountains**, Labrador (negotiations in progress) – Parks Canada will work to complete a Land Transfer Agreement with the Government of Newfoundland and Labrador, to sign a Park Impact and Benefit Agreement when the final agreement for the Labrador Inuit land claim is ratified by Parliament, and consult with partners, the Nunavik Inuit in 2004/05;
- **Manitoba Lowlands**, Manitoba (negotiations to begin 2004) – Parks Canada will work with the Government of Manitoba to achieve a park establishment agreement by March 2006, and will seek to involve Aboriginal and local communities fully in these negotiations from the outset;
- **Bathurst Island**, Nunavut (negotiations to begin 2004) – Parks Canada will approach Inuit for the purpose of opening negotiations on a park establishment agreement by March 2005. These negotiations will be guided by the Nunavut Land Claim Agreement;
- **Mealy Mountains**, Labrador (feasibility study in progress) – Parks Canada will work with a wide range of partners to complete the current park feasibility study and public consultations in order to achieve a park establishment agreement by March 2007. Parks Canada will also work to achieve this national park through the Government's land claims process in this area;
- **East Arm of Great Slave Lake**, Northwest Territories (feasibility study was started in 2003) – Parks Canada will continue to work with the community of Lutsel K'e and through the Akaicho Process to achieve the establishment of this national park;
- **South Okanagan Valley - Similkameen**, British Columbia – the feasibility study undertaken with a range of partners including the Government of British Columbia and Aboriginal people will be guided by the terms and conditions of the Memorandum of Understanding signed by Canada and British Columbia in October 2003.

Parks Canada will identify candidate sites for the final two new national parks envisioned by the Action Plan by March 2005. They will be located in the Northern Interior Plateaus and Mountains Natural Region of Yukon and British Columbia; and the Great Lakes St. Lawrence Natural Region of Ontario.

Parks Canada will work with its partners to expand various national parks through the addition of adjacent lands:

- **Nahanni National Park Reserve of Canada**, Northwest Territories – work to expand the boundary of the national park reserve will be guided by the 2003 Memorandum of Understanding signed by Parks Canada and Deh Cho First Nations and is to be achieved

by March 2007;

- **Tuktut Nogait National Park of Canada**, Northwest Territories and Nunavut – Parks Canada will work with the Sahtu and Inuit to expand this national park, guided by the land claim agreements that Canada has signed with each Aboriginal group;
- **Waterton Lakes National Park of Canada**, Alberta – Parks Canada remains interested in assessing the feasibility of expanding these boundaries, subject to the support of the Government of British Columbia.

Parks Canada will continue to acquire land to complete three unfinished national parks - Bruce Peninsula, Grasslands, and Gulf Islands. All three parks are guided by park establishment agreements that provide for land acquisition.

2. Creation of New National Marine Conservation Areas

In its announcement that Canada would establish five new national marine conservation areas, the Government named three: Gwaii Haanas in British Columbia; Western Lake Superior in Ontario; and Southern Strait of Georgia in British Columbia. The remaining two sites will be determined by March 2005.

New funding provided in *Budget Plan 2003* has allowed Parks Canada to continue progress on the proposed Gwaii Haanas National Marine Conservation Area Reserve in the Queen Charlotte Islands of B.C., and a national marine conservation area reserve in the Southern Strait of Georgia. This will be accomplished with the cooperative spirit of the Haida people, other federal departments and an array of determined British Columbians. In 2004, our partners and Parks Canada will move forward together on detailed, long term management plans for Gwaii Haanas.

In a comparable spirit, the Government of Ontario and Parks Canada are moving ahead smoothly on an agreement to establish and manage a national marine conservation area in western Lake Superior. Sufficient good will has been displayed that this site, potentially the largest freshwater protected area on the globe, should be formally established in March 2005. It is important to underscore the point made in the Message from the Chief Executive Officer about this large undertaking. The full involvement of local communities is fundamental to our shared progress. A complete range of elected officials, Aboriginal peoples, businesses, environmentalists, academic experts and citizens is working towards an exceptional achievement and an ongoing sense of shared responsibility. This model of engaging citizens early and fully is the template for all of Parks Canada's future projects and a cornerstone of this Plan.

Following the successful Memorandum of Understanding reached by the Governments of Canada and British Columbia in the autumn of 2003, Parks Canada and the provincial government and a large group of other communities, organizations and individuals will be engaged in 2004 in a feasibility assessment for the establishment of the proposed national marine conservation area in the Southern Strait of Georgia.

For the final two sites, Parks Canada will consider in 2004 sites, such as Magdalen Islands, that are representative of their natural region and would provide balance to the still very young and growing national marine conservation areas system. Sites will only be selected if provincial or territorial governments wish to proceed and where local communities approve. In short, Parks Canada will identify a number of areas of distinctive oceanography and biology, in cooperation with other levels of government and local residents.

3. Designation and Commemoration of Places, Persons and Events

Based on its *National Historic Sites of Canada System Plan* (2000), Parks Canada will continue to do more to mark the historic achievements of Canadians, in particular Aboriginal peoples, women and ethnocultural communities.

Parks Canada's goal is to bring about 135 new designations of national historic significance within a five year window, including 55 designations specifically commemorating the history of Aboriginal people, ethnocultural communities and women.

It should be understood that while the Minister of the Environment and Parks Canada are responsible for officially honouring the designated places or people, the actual choice of designations is made by the Minister on the advice of the independent Historic Sites and Monuments Board of Canada. Any Canadian individual, group or government can make a formal submission to the Board.

That said, it takes time, effort and extensive know-how to learn about the process and to complete the requisite submission. The process is rigorous because Canadians expect any national historic recognition to have deep meaning and importance. But, that puts those without knowledge of the system or process at a distinct disadvantage in making submissions. Parks Canada has launched major efforts in the past few years to ensure that more Canadians know how to initiate and complete a submission. A good example is a major outreach program to ethnocultural communities launched last year; the program consists of both information meetings and user-friendly educational material. Parks Canada is going to communities and asking for their participation rather than waiting for communities to come to it.

The Agency's recent efforts have ensured that sufficient nominations have been submitted to the Historic Sites and Monuments Board of Canada to meet our overall goal, of an annual average of 27 new designations. Parks Canada is confident that it will achieve its targeted goal of eleven new designations a year specifically related to the achievements of ethnocultural communities, women and Aboriginal peoples.

To achieve the three strategic designation priorities (women, aboriginal and ethnocultural communities) identified in the system plan, Parks Canada will maintain its focus on partnership efforts with Aboriginal people, building awareness of the commemoration program, expanding our work with ethnocultural communities, and strengthening its strategic planning related to the history of women. Given these enhanced efforts in the early years of this planning period, the

target for designations will be reviewed annually, with the aim to ensure that the historic achievements of Canadians of both genders and from all backgrounds are appropriately honoured by the nation.

Designation of people, places or events is important but it is only the beginning. Parks Canada is responsible for maintaining many of our country's most important historic sites. Indeed, protection of its heritage resources is central to the mandate of Parks Canada and one of the big challenges in the years ahead.

Cultural resources take a range of forms: masonry fortifications, log buildings, marine engineering works, archaeological resources or collections, and places that long ago defined the shaping of Canada. Cultural resources face many threats: some of the most common are associated with erosion, water infiltration, frost action, harsh marine environments, invasive vegetation and, of course, human activities.

Parks Canada has received the pragmatic recommendation from the Minister's Round Table held last year to act to ensure the protection of its most important assets first. In 2004, Parks Canada will even more closely monitor the state of its national historic sites and the condition of the cultural resources it manages. This information will be important in identifying requirements for managing its protected heritage areas, in setting priorities for sustainable prevention strategies and in identifying requirements for emergency treatments.

4. Historic Places Initiative

The Government of Canada recognizes that Canada's historic places capture the meaning and values of Canada, as well as the drive, sacrifices, ideas and hard work of those who shaped the country over generations. That is an understanding shared by all governments in Canada and by Canadians at large. This appreciation of the importance of historic places does not just apply to places with national designation but to a large number of places in every community and every corner of Canada. Heritage buildings make cities more interesting places to live in and can revitalize downtown cores. Historic places can also draw in tourism dollars for rural communities, small towns and urban centres alike. Restoration and redevelopment of historic buildings help the environment by capitalizing on the energy invested in the original structures. Most significantly, historic sites and buildings provide places of learning for our children and places of understanding for all of us.

Despite this positive sentiment towards historic places, the reality was that year after year, decade after decade, more and more historic places were being lost. Recognizing the need to deepen its resolve to ensure that Canadians will be able to enjoy our rich heritage both now and in the future, the Government three years ago announced a new Historic Places Initiative with a $24 million investment by the federal government to kick-start the process.

The keystone of the Initiative is federal-provincial/territorial-municipal cooperation coupled with

equally valuable collaboration with Members of Parliament, Aboriginal peoples, heritage experts, and a comprehensive number of institutions, organizations, communities and individuals.

Consensus has emerged on where Canada and Canadians need to be when the Historic Places Initiative is fully implemented and Parks Canada will play both a leadership and partnership role to make that consensus move from concept to reality. Strategies will focus on helping Canadians build a culture of conservation. Parks Canada, on behalf of the federal government, will continue to work together with other levels of government to achieve our common goals – including the need to provide all Canadians with the practical information and tools they need to protect historic places. Parks Canada further recognizes that it is imperative for the federal government to become a model custodian of its own historic places; in that regard, Parks Canada will work cooperatively across federal departments, agencies and crown corporations.

The Historic Places Initiative is the most significant conservation effort related to historical sites in our national history. The preservation, restoration and redevelopment of Canada's historic places is a major cultural, economic, environmental and social issue for our country, and it will take many years to complete – but real success is at hand.

Thanks to the excellent teamwork of all the provinces and territories, and the Federation of Canadian Municipalities and Heritage Canada Foundation, 2004 will see the first tangible results of the Historic Places Initiative.

This year, partners from other levels of government and Parks Canada will launch the online Canadian Register of Historic Places. For the first time, in one place, Canadians will have a register of all the buildings and sites that are recognized as historic by any level of government. It is anticipated that the Register will contain approximately 20,000 historic places when it is fully launched. The Register will be an important Internet-based source for planners, policymakers, community organizations, teachers and students, and families who wonder how they can learn about and help preserve the past.

The various levels of government have also made major progress in developing new Canadian Standards and Guidelines for the Conservation of Historic Places. Parks Canada has already adopted them. The Agency will also encourage all other jurisdictions to adopt the Standards and Guidelines so that there will a common benchmark for conservation practices in Canada.

In the year ahead, Parks Canada will also implement the Commercial Heritage Properties Incentive Fund, a new program – announced late in 2003 – to encourage the rehabilitation of historic places. The Fund is a four-year, $30 million plan to tip the balance in favour of heritage conservation over demolition. Taxable Canadian corporations will be eligible for reimbursement of a portion of the cost of restoring historic properties for commercial use. To qualify, buildings must be on the new Canadian Register, projects must follow the new Standards and Guidelines, and all submissions will be evaluated by a new Parks Canada certification process involving expert evaluation. At the end of the four years, Parks Canada will review results with the intention of determining the value of recommending permanent incentives to the Government.

Parks Canada will strengthen the dialogue already begun with Aboriginal peoples in order to meet practical needs so that Aboriginal peoples may be fully engaged in the Historic Places Initiative. While many of Canada's other historic places are buildings, for Aboriginal peoples, those places are far more likely to be found in petroglyphs, ceremonial places or sacred grounds. Parks Canada will draw upon the wisdom of Elders and others to find appropriate ways to ensure full Aboriginal inclusion in the Historic Places Initiative.

To ensure that the federal house is in order with respect to the Government's responsibilities to historic places under its jurisdiction, Parks Canada will complete preparation of a legislative initiative for consideration by the Minister of the Environment and Cabinet to offer full Parliamentary legal protection for all historic places on federal lands and all archaeological resources on or under federal lands or waters.

Service Line 2: Heritage Resources Protection

Description

This service line relates to Parks Canada's mandate to maintain or improve the ecological integrity of national parks, the sustainability of national marine conservation areas, and the commemorative integrity of national heritage places that are managed or influenced by the Agency.

Strategic Objectives, Planned Results and Performance Expectations

Planned Results	*Performance Expectations*
5. Maintain or improve ecological integrity of national parks and the sustainability of national marine conservation areas.	6. All national parks have fully functioning ecological integrity monitoring and reporting systems by March 2008. 7. Improve aspects of the state of ecological integrity in each of Canada's 41 national parks by March 2014. 8. Minimize environmental impacts of Parks Canada's operations. 9. National park plans are up to date and consistent with latest management plan guidelines by March 2010.
6. Maintain or improve commemorative integrity of national historic sites; maintain or improve the state of other cultural resources administered by Parks Canada.	10. Improve elements of commemorative integrity that are rated as poor. 11. Improve the state of other cultural resources managed by Parks Canada by March 2014. 12. All national historic sites administered by Parks Canada have a current, management plan by December 2006.
7.Support and encourage commemorative integrity of national historic sites; maintain or improve the state of heritage resources not administered by Parks Canada.	13. Other owners of National Historic Sites are aware of commemorative integrity and have access to information on best practices in maintaining commemorative integrity. 14. Interventions on built cultural heritage not administered by the Agency are certified.

Strategies to Achieve Planned Results

Parks Canada will pursue its objectives by wide inclusion of partners, stabilization of the heritage resources administered by the Agency, and providing tools to improve the state of all of Canada's heritage resources.

1. Improve the State of Ecological Integrity in National Parks

Parks Canada's objective is to maintain or improve the ecological integrity of Canada's national parks. Building passion among Canadians for the protection of those national parks is a key part of meeting that objective. Cultivating visitor understanding through education and enhancing the park experience are fundamental to making certain that our national parks are healthy.

Budget Plan 2003 allocated $105 million over five years for Parks Canada to implement the

government's plan to maintain or improve the ecological integrity of existing national parks and to address the issue of species at risk in national parks. At the end of five years, Parks Canada's funding for ecological integrity will be permanently increased by $25 million per year.

The Agency will invest these funds in four key areas:

- better understanding of national park ecosystems,
- restoration of those ecosystems,
- regional partnerships,
- protection of species at risk

2. Better Understanding of National Park Ecosystems

The strategy to attain better park management will oblige Parks Canada and its partners to enhance our understanding of ecosystems and their biodiversity functions and processes. The Agency will therefore implement an integrated monitoring and reporting program, using traditional and scientific knowledge and indicators of ecological objectives, to build a credible information base to support decision-making, park management planning, and state of the park reporting.

As a priority the Agency will conduct research into the stresses and influences (natural and human generated) which impair ecological integrity in national parks. Research projects will be identified collaboratively with other levels of government, academic experts and all interested parties. These research results will provide better information to Canadians on park ecosystems, including human influences. By providing the necessary scientific information, and presenting it in an understandable and easily accessible format, Parks Canada can help build the essential public support required to meet the long term ecological integrity objective.

3. Ecosystem Restoration

Restoration work will be undertaken in three areas: reintroducing fire into fire-dependant ecosystems, restoring degraded natural areas and impaired ecological processes, and implementing strategies to optimize human use. Priorities for these active management initiatives will be set with the involvement of Parks Canada's partners.

4. Parks Canada's Partners

National parks are usually only a component within a landscape, and so Parks Canada will also focus on engaging partners at the regional and local level to identify strategies to improve ecological integrity in national parks. Field Units will reach out to fully engage neighbouring communities, other governments, tourism and other business sectors within greater park ecosystems to accomplish this goal.

Parks Canada will continue to develop mechanisms for improving regional cooperation and relationships with Aboriginal peoples. The Agency will ensure full inclusion of Aboriginal communities in planning of ecological integrity initiatives, drawing upon the wisdom and practical experience of Aboriginal peoples as neighbouring land owners and traditional users of national parks. A greater emphasis will be placed on including traditional knowledge in park management decisions. Aboriginal communities have played an increasingly active and positive role in helping establish and manage national parks, and this is a trend that Parks Canada intends to build upon throughout its operations.

5. Species at Risk

Parks Canada received approximately $30 million in *Budget Plan 2003* to help implement the National Strategy for the Protection of Species at Risk in Canada's protected heritage areas over the next five years. Over half of Canada's endangered and threatened species at risk occur in the protected heritage areas administered by Parks Canada. Parks Canada will protect these species and their critical habitat in Agency protected areas, lead the development and implementation of recovery strategies, undertake the surveying and monitoring of species at risk, and conduct public education programs.

What is simple to appreciate but easy to overlook is that an endangered species is not bound by some law of nature to remain within the boundaries of a national park. A rare bird or mammal will follow its own instincts or community. This means that a key priority for Parks Canada will be an integrated effort with other governments and local communities to protect species at risk. For those who live in urban areas, this seems very easy. For ranchers or farmers or others who make their living from the land, the issues are often far more complex. Parks Canada appreciates that theory is often difficult in practice and will ensure that throughout the life of this Plan, the emphasis is on finding cooperative solutions to shared objectives.

6. Ensure Commemorative Integrity

At each national historic site managed by Parks Canada on behalf of Canadians, the prime objectives are safeguarding the cultural resources directly related to the reasons for the site's designation, communicating the reasons for the site's designation, and ensuring that the historic value of the site's heritage values are considered in all decisions and actions that affect the site. These three interlocking considerations guide Parks Canada in its stewardship of national historic sites.

7. Management Planning

By legislative fiat, Parks Canada should have provided its Minister by 2003 with a detailed and long term management plan for each national historic sites it administers. Parks Canada fell far short of this deadline - and improving that record and respecting the wishes of Parliament are an imperative of this Plan. By the end of 2003, management plans for 31 sites had been approved by the Minister. Management plans for nine additional sites were ready for approval and plans for

21 more had been drafted. By December 2004, Parks Canada expects approval of plans for 60 of the 149 national historic sites it currently administers. The Agency will take every measure to meet the will of legislators in the shortest time frame possible.

8. Commemorative Integrity Statements

In conjunction with the development of management plans, the Agency will continue to develop commemorative integrity statements for the national historic sites it administers. A commemorative integrity statement is the foundation of a sound management plan. By December 2004, Parks Canada expects that commemorative integrity statements will have been approved for 125 of those 149 national historic sites.

Parks Canada will undertake 15 new commemorative integrity evaluations annually, and will complete commemorative integrity evaluations for all of the sites it administers by 2011. The purpose of the evaluations is to ensure that site management practices achieve the full intention of each site's commemorative integrity statement.

9. Cultural Resource Management

The principles and practice of cultural resource management apply to national parks as well as to national historic sites. At the parks, sites, and marine conservation areas for which it is responsible, Parks Canada will inventory, manage, conserve and present cultural resources and ensure that their condition is monitored.

10. National Historic Sites Managed by Others

Canadians expect Parks Canada to take a broad view of the country's national historic sites, not limited to just those sites which Parks Canada administers. As part of the national historic sites program, Parks Canada has an obligation to encourage other national historic site owners to preserve and improve Canada's heritage resources. The Agency will provide access to best practices, offer cultural resource management training, help in the development of commemorative integrity statements, or look at entering into contribution agreements. While realistic about available federal resources, Parks Canada will do what it can to assist those Canadians who have volunteered their valued time and effort to preserve and present all national historic sites.

11. Informing and Involving Canadians

The Agency will invest in strengthening its interpretation and outreach education programming in each national park to recognize the importance of engaging Canadians in the effort to maintain or improve ecological integrity. Parks Canada will build its programming capacity by adding heritage presentation capacity, by developing learning tools and activities, and by putting a particular focus on the full involvement of members of local communities the tourism industry

and other partners with a regional interest.

Engaging young Canadians through its National School Curriculum Program is another high priority for the Agency. Parks Canada has had considerable success through cooperation with teachers and young people's magazines. The Agency is working with determination to meet Canada's youth on their turf. Innovative videos, Internet virtual experiences and the development of new hands-on Canada Discovery Centre experiences are the tip of the iceberg when it comes to reaching out to the next generation of national parks stewards. Finding ways to give Canada's young people real life, online and in school national parks experiences, is a driving impetus in building long term enthusiasm for protecting the well-being of Canada's national parks and other natural and cultural blessings.

This same ethos towards meeting the needs of contemporary Canada means that in national parks planning and programs, Parks Canada will reach out to new Canadians. For those who grew up in Canada, many have enjoyed a national parks experience and felt that experience was relevant. Parks Canada will step up effort to engage new Canadians in appreciating and experiencing our shared national heritage areas. Parks Canada understands that protecting national parks is a huge and costly responsibility. All Canadians need to have parks experiences that meet their needs if the country is to pull together collectively to meet the ongoing commitment to expand our national parks system and protect the health of national parks.

Parks Canada recognizes that every member of its team has an important and valued role to play in protecting and presenting Canada's national treasures. The Agency will move from stakeholder consultation to the effective and ongoing involvement of more and more Canadians in managing Canada's national protected heritage areas and in shaping the vision for these special places.

12. International Obligations

Parks Canada will continue to lead implementation of Canada's obligations related to the World Heritage Convention, the protected areas elements of the Convention on Biological Diversity, and other international conventions and protocols dealing with heritage conservation. For the World Heritage Convention, Parks Canada with the involvement of other levels of government, Aboriginal representatives and other organizations will update the Tentative List of future Canadian World Heritage Sites, and prepare the first ever monitoring report setting out the status of, and challenges related to the 13 existing sites.

SERVICE LINE 3: HERITAGE PRESENTATION

Description

This service line addresses Parks Canada's system-wide mandate to engage Canadians. It encompasses the key communication activities undertaken to raise awareness, to foster understanding, enjoyment and a sense of ownership of, and to imbue personal and shared connections to Canada's national parks, national historic sites and national marine conservation areas.

Strategic Objectives, Planned Results and Performance Expectations

Planned Results	*Performance Expectations*
8. Canadians, visitors and stakeholders appreciate and understand the significance of heritage places and support their protection.	15. 50% of national park visitors and 80% of national historic site visitors participate in a learning experience related to natural and or cultural heritage. 16. 85% of visitors are satisfied, 50% are very satisfied with onsite heritage presentations programming. 17. 75% of visitors understand the significance of the heritage place. 18. Canadians, visitors and stakeholders actively support the integrity of heritage places.

Strategies to Achieve Planned Results

As emphasized throughout this Plan, Parks Canada must inform and involve all Canadians if the Agency is to meet the expectations of Canadians and the mandate set by Parliament. Activities will be undertaken in three areas: Agency Communications, program and service Communications, and education

1. Agency Communications

As indicated throughout this Plan, Parks Canada's management is of the firm understanding that the Agency cannot and should not do it alone. Partnerships are the watchword, the necessity and the expectation of taxpayers. Efforts will be placed on strengthening relationships with and engaging the help and support of provincial, territorial and municipal governments, Aboriginal communities, environmental and cultural heritage organizations, and the tourism industry in the protection and presentation of Canada's national treasures. Parks Canada will seek to involve its partners through different means, including the Minister's Round Table. The Agency will also continue to build strong partnerships with hundreds of local communities adjacent to protected areas.

Parks Canada recognizes that every member of its team has an important and valued role to play in protecting and presenting Canada's national treasures. This is not only democratically right, it is the only practical way to achieve national objectives in a country of 31 million people who occupy the second largest nation on earth and possess the world's longest coastline.

2. Program and Service Communications

Building on the Sustainable Tourism Accord signed with the Tourism Industry Association of Canada in 2001, Parks Canada will work cooperatively with tourism industry partners to maintain or improve ecological and commemorative integrity in or near national parks and national historic sites through sustainable tourism approaches. Best practices learned from new initiatives will be shared with tourism industry members and all private and public sector partners.

The Agency will work in partnership with business and labour to reach new audiences and expand message delivery through innovative means. Building on existing relationships with the tourism industry and its employees, new partnerships will be established in print, television, radio, the Internet and all emerging sources of information. Parks Canada understands that ten years ago, almost no Canadians could "log on". Now there is a need to convey enduring values through contemporary means of communication.

Getting visitors to the right place at the right time and with the right expectations requires that they have a clear understanding of what Parks Canada offers in terms of heritage experiences. Agency strategy is to work with tourism industry partners to provide appropriate information to visitors prior to their arrival at the parks and sites. In particular, the Agency will pursue efforts with the travel trade and travel media so that they can better communicate with audiences and help Parks Canada meet visitor expectations.

Parks Canada will provide pre-visit information via its toll-free call centre and, with the assistance of its partners, will continue to improve the visitor information available on the Agency's website.

Parks Canada management and employees also understand the irony that while human use of national parks must be managed more thoughtfully, the number of visits to national historic sites are below what they could well be. In order to increase visitation to national historic sites, the Agency will undertake, over the next five years, a major marketing campaign to have more Canadians connect to their history by experiencing their sites. The onsite programming and external communications at a series of national historic sites will be revitalized. Four sites have been selected for the first phase of the project. A series of marketing initiatives will be undertaken with tourism industry partners to raise interest in national historic sites, in general, and the selected sites in particular.

3. Education Communications

To tell the stories of Canada, foster understanding and appreciation of the country's heritage places, and help audiences understand Parks Canada's mandate and the challenges that it faces require not just national, but local strategies. Presentations by onsite staff interpreters and guides, a variety of onsite exhibits, and educational programming that occurs before, during and after a Parks Canada experience are complementary to fulfilling the mandate of Parks Canada.

Parks Canada will improve heritage presentation through investments in personal interpretation. The Agency will invest in replacing or improving aging displays, exhibits and audiovisual presentations, and will develop strategic alliances with the private sector in the area of heritage presentation.

To engage young Canadians and new Canadians, programs will be offered in cooperation with environmental and cultural heritage organizations, the tourism industry partners, and youth and multicultural organisations.

Nothing replaces a real life parks experience and so Parks Canada has a priority to find means to expose more young people to national parks and national historic sites and marine conservation areas while simultaneously protecting the health of those places. In fact, first hand experience is the best communications tool for building a generation committed to resource protection.

Those real life experiences will be supplemented by the most entertaining and modern education strategies. In harmony with the premise of the rest of this Plan, the next five years will be geared to communications strategies that do not just talk to Canadians but to those which involve and interact with Canadians, particularly young people.

To underscore one of the most essential themes of this Plan, Parks Canada must effectively reach the 5.6 million students in Canadian schools. Parks Canada will work with teachers, teachers' associations, school boards, faculties of education, school text book producers and curriculum developers to ensure that stories of Canada's national parks, national historic sites and national marine conservation areas are part of students' learning experiences in classrooms across the country.

Parks Canada will target more school programming geared primarily to students in Grades six, seven and eight. Efforts will focus on those people and those events whose contributions to Canada have been insufficiently presented in the past. This will reinforce the Agency's overall efforts to recognize the role of women, Aboriginal peoples and ethnocultural communities. One-third of children entering kindergarten in Canada this year will be Aboriginal or visible minorities. It is vital that Parks Canada build long term school programs that speak to their heritage.

With an increasingly urban youth population, Parks Canada will work with the tourism industry, non-governmental organizations, community groups and others to make sure that those young people have the most enlightening and engaging learning experiences.

Building on the understanding that a majority of Canadians do not live in proximity to national parks or national historic sites, Parks Canada will substantially increase its outreach efforts in order to help all Canadians connect to their national heritage. The Agency will support broadcast programming on national parks and national historic sites in partnership with private sector partners. The Agency will also seek new partnership opportunities to engage urban audiences.

Parks Canada has undertaken a number of initiatives to tell important chapters of Canadian history in a variety of ways. To help more Canadians appreciate the importance of the Underground Railroad and the history of African Canadians, the Agency mounted a travelling exhibit in coordination with the Royal Ontario Museum. This was reinforced by the preparation of both straightforward booklets and the development of a school curriculum with the primary message being that the history of Black Canadians goes back hundreds of years. This multidimensional communications approach to one important topic will be the model for several initiatives over the coming five years.

BUSINESS LINE II: USE AND ENJOYMENT BY CANADIANS

Parks Canada welcomes 26 million visits each year. Parks Canada's guiding objective is to help Canadians and our foreign guests experience, enjoy, appreciate and benefit from our system of national heritage places and build a commitment to the betterment of those places. Those places are often the cornerstones of regional, provincial or territorial tourism strategies. Parks Canada will work over the next five years to maintain, repair, replace or improve visitor services to meet the needs of visitors and local communities, infrastructure requirements, and the goals of ecological and commemorative integrity. The Parks Canada service offer, which complements some private sector services, is delivered through three service lines:

4. Visitor Services,
5. Townsites and
6. Through Highways.

Planned Spending and Full-Time Equivalents (FTE)

($ thousands)

Forecast Spending 2003-2004	**Planned Spending 2004-2005**	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007	Planned Spending 2007-2008	Planned Spending 2008-2009
$199,033*	**$171,696**	$188,400	$197,475	$192,475	$183,475
1,430 FTE	**1,430 FTE**	1,440 FTE	1,440 FTE	1,440 FTE	1,440 FTE

*Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.

SERVICE LINE 4: VISITOR SERVICES

Description

Parks Canada works to ensure that visitors have satisfying experiences in national parks, national historic sites and national marine conservation areas in ways that safeguard both the natural and cultural resources, and the visitors. The major visitor services include: public access, recreational opportunities, visitor reception and orientation, and public safety.

Strategic Objectives, Planned Results and Performance Expectations

Planned Results	*Performance Expectations*
9. Visitors are welcomed, have safe visits, are satisfied with service quality.	19. 10% increase in the number of visits to targeted national historic sites by March 2008. 20. 85% of visitors are satisfied and 50% are very satisfied with their visit. 21. Minimize public safety incidents.

Strategies to Achieve Planned Results

Parks Canada's mandate is to provide quality experiences for visitors to national parks, national historic sites and national marine conservation areas. The Agency recognizes the importance of ensuring that these experiences support the appreciation, understanding enjoyment and protection of Canada's heritage places.

Over the course of this Plan three areas will be targeted for improvements in providing quality visitor experiences: visitor information, recapitalisation of visitor facilities and public safety

Parks Canada will also expand its work with the Agency's tourism partners in the implementation of sustainable tourism principles set forth in the cooperatively reached Tourism Industry Association of Canada/Parks Canada Sustainable Tourism Accord.

1. Visitor Information

In order to be better aware of current and potential visitor needs and requirements, Parks Canada will continue its audience research work and will do so in harmony with the efforts of other levels of government and tourism associations. The Visitor Information Program (VIP) allows the Agency to monitor visitor markets, the quality of services provided and various other visitor characteristics which managers use to adapt and modify programs and services. It is important to understand which Canadians are coming to national heritage sites and how they enjoy their visits. That helps build better programs and will also help Parks Canada reach out to those Canadians who are not visiting our national places of natural and cultural heritage.

Parks Canada provides pre-visit information via a toll-free telephone line, its tourism industry partners and the Agency's website. In 2004, Parks Canada will offer a new campground reservation system for a number of national parks. This service will also provide pre-visit information, helping Parks Canada to meet visitor expectations and helping visitors understand the importance of protecting the ecological integrity of national parks. Following the pilot phase, the reservation system will be expanded in 2005. Parks Canada wants campers to have great vacations while ensuring that those same vacations are available for others in generations to come.

A national park or national historic site experience helps visitors define their sense of Canada and their place in Canada's history or in Canada's natural environment. That said, as indicated earlier in this Plan, visits to national historic sites are not as high as might be expected in a country with so much fascinating history. When Canadians visit and value national historic sites, they become advocates for the actions necessary to preserve our history. Beginning in 2004, Parks Canada will expand its marketing program for national historic sites with the intent of encouraging more Canadians overall and more segments of the Canadian population to experience their cultural heritage in national historic sites.

2. Quality Services and Facilities

Quality services and facilities are key to providing visitors the learning and recreational experiences they expect in national parks and national historic sites. Many visitor facilities, including campgrounds, visitor reception centres, trails and exhibits were constructed between the late 1950's and early 1970's and have now reached the end of their normal life cycles. Some no longer meet the health and safety standards of the day. Parks Canada budgets are not adequate to maintain all of these facilities and the related services. Potential strategies to address this shortfall include the closure of facilities and the reduction of services and increase to the fees paid by visitors to access and enjoy the national parks and national historic sites. When asked in extensive polling, seven out of ten Canadians preferred price increases to service reductions and facility closures. Proposed price increases will allow Parks Canada to partially address its challenge with assets that have reached the end of their life cycle. It is very important to state, however, that Parks Canada will not unilaterally institute significant price changes. As indicated throughout this document, Parks Canada will work with our broad range of partners from the start on any major new projects and, obviously, a new national pricing program, if undertaken, would be a major project. What is more, no significant pricing changes would be instituted without thorough review and approval by the Minister of the Environment. This issue of pricing is one on which Parks Canada particularly welcomes the views of Members of Parliament.

At the end of 2003, Parks Canada initiated public discussions on a potential national pricing strategy for the next five years to provide the funds Parks Canada requires help to maintain its current service offer, and to recapitalize and refurbish visitor facilities. The strategy will also establish a national price structure, setting similar and consistent prices across Canada for similar visits and services. It is Parks Canada's intent to ensure that any increased revenues from pricing lead to improvements in national parks and national historic sites. Parks Canada will continue to offer price incentives for youth, seniors, families, school classes, repeat visitors and high-volume commercial group tour operators. A summary of the proposed changes appears on page 61.

Finally, as the modernization and the refurbishment of its facilities will be ongoing, Parks Canada will ensure it conducts an ongoing dialogue with more and more Canadians so that the infrastructure and the services provided meet the needs and expectations of Canadians.

3. Public Safety

Parks Canada's Public Safety Program is a coordinated effort to provide visitors to national parks, national historic sites (including canals), and national marine conservation areas with enjoyable and safe experiences. A performance measurement framework for public safety has been developed and is in use at several national parks and some national historic sites. The framework will be used by Parks Canada to undertake evaluations of public safety, and to take the necessary actions to enhance safety. The first year of operation of the performance framework was 2003. Targets and future desired results will be established from the initial results.

Parks Canada is committed to implementing the 36 recommendations outlined in the independent Backcountry *Avalanche Risk Review* released in July 2003. The goals of these recommendations include enhancing backcountry safety, ensuring that users understand the risks, and ensuring that emergency response systems are as effective as possible.

4. Sustainable Tourism

Sustainable tourism is a shared responsibility- integrating the efforts and activities of travellers, the travel industry and government agencies in a vision of sustainable enjoyment of Canada's heritage. Working in full cooperation with provincial-territorial tourism organizations and commercial operators, Parks Canada will continue to implement the sustainable tourism principles of the Tourism Industry Association of Canada/Parks Canada Accord in national parks and national historic sites. Parks Canada will also work actively with the Centre of Excellence for Adventure and Sustainable Tourism in Atlantic Canada, located in Gros Morne National Park, whose programs aim to support the development and delivery of quality services and sustainable visitor facilities.

SERVICE LINE 5: TOWNSITES

Description

This service line includes all activities related to Parks Canada's management of seven communities located within national parks. The Agency is responsible for five townsites:

- Field (Yoho National Park of Canada, British Columbia),
- Lake Louise (Banff National Park of Canada, Alberta),
- Wasagaming (Riding Mountain National Park, Manitoba),
- Waskesiu (Prince Albert National Park of Canada, Saskatchewan) and
- Waterton (Waterton Lakes National Park of Canada, Alberta).

The Banff Townsite has been self-governed since 1990 under a federal-provincial agreement, and is not directly administered by Parks Canada. In 2001, Jasper moved to a self-governance model, with Parks Canada retaining authority for land-use planning and development.

Strategic Objectives, Planned Results and Performance Expectations

Planned Results	*Performance Expectations*
10. Park Communities are efficiently administered and are models of environmental stewardship.	22. 100 % cost recovery for municipal services (water sewer, and garbage collection. 23. Minimize environmental impacts of townsites.

Strategies to Achieve Planned Results

The Agency's primary activity over the next five years will be to implement the plans placed before Parliament in November 2003. Achieving the essential results requires true teamwork between those Canadians living inside national parks and Parks Canada.

1. Park communities as Models of Environmental Stewardship

Community plans for the national park communities provide a strategy for the management of growth and development in each community. These plans, which were tabled in Parliament in November, 2003, are consistent with the following principles:

- no net negative environmental impact;
- responsible environmental stewardship;
- heritage conservation.

The principles, which support ecological integrity and sustainable development, are put into action as the community plans are implemented. Parks Canada will work with community groups to achieve these ends. Parks Canada's environmental stewardship will require systems for

monitoring and reporting to ensure its long-term success. Through the life of this Plan, Parks Canada will work with communities and experts to develop indicators and management systems that support effective reporting for all communities.

The principle of No Net Negative Environmental Impact has been established for all national park communities to ensure that communities can help maintain and improve the ecological health of the parks where they are located. A No Net Negative Environmental Impact framework that includes both monitoring and concrete actions to improve the ecological state of townsites will be in place for each of the park communities by March 2005.

Parks Canada in continuing to invest in upgrades to drinking water facilities at townsites in our national parks. The Agency is also committed to upgrading sewage treatment facilities to ensure that effluent quality meets or exceeds national and provincial standards.

Monitoring of the effects of townsites on the ecological integrity of the parks where they are located currently occurs only to a limited and patchwork extent. The No Net Negative Environmental Impact framework will outline a comprehensive monitoring framework. The complete monitoring program will be in place by the end of 2005 and results will form the basis from which each community can measure its No Net Negative Environmental Impact, manage that impact and achieve the goal of the framework.

The implementation of each framework and its success will be completely reviewed by Parks Canada and its partners at least every five years, an integral part of the review and improvement of the management plan for the relevant national park.

Community plans for all townsites have been tabled in Parliament. By the end of the life of this Plan, every community plan will have been reviewed to ensure the plans are meeting the principles set before the House of Commons. Updated plans will also be tabled in the House of Commons. It should be understood that the review schedule is staggered in order to maximize resources over the course of the next five years, a management plan for a particular park might be just beginning or drawing to a close. Parks Canada will ensure that the review of community plans is done in a manner which gives each townsite both full support from Parks Canada and sufficient time for each plan to be up and running. If a community plan receives its first review in two years, the same level of success will not be expected as a community plan which receives its first review in year five. The Banff townsite, because of its self-governing structure, conducts a separate formal community plan review process.

Service Line 6: Through Highways

Description

This service line includes the operation, maintenance and repair of the provincial and interprovincial highways that pass through national parks and national historic sites.

Parks Canada is responsible for roughly 900 kilometres of provincial and interprovincial highways, including six sections of the Trans-Canada and Yellowhead highways. This responsibility stems from the location of these sections of the highways within national park boundaries. The highways are integral to Canada's national highways system, as identified by Transport Canada, and various highways have significant year-round traffic volumes ranging from 1.4 to 5.7 million vehicles per year. Parks Canada has the obligation to keep highways open, and minimize safety incidents and environmental impacts.

Strategic Objectives, Planned Results and Performance Expectations

Planned Results	*Performance Expectations*
11. Highways are safe and open to through traffic and minimize ecological impact.	24. Highways are open to through traffic. 25. Safety incidents are minimized. 26. Minimize environmental impacts of Highways.

Strategies to Achieve Planned Results

Parks Canada has no regular capital budget for highways. Instead the Agency has sought periodic approval of emergency highway funding from the President of Treasury Board. The highways that traverse national parks cannot be closed nor allowed to deteriorate into safety risks. Parks Canada will continue to work with the Treasury Board and others to seek a permanent source of funding. The Agency will do so with a full appreciation of the Government's commitment to review and control federal expenditures.

In the past year, Parks Canada received $8 million for highway repairs. These funds are being used to complete emergency reconstructions of sections of:

- Highways 430 and 431 in Gros Morne National Park of Canada, in Newfoundland and Labrador,
- The Cabot Trail in Cape Breton Highlands National Park of Canada, in Nova Scotia,
- The Haffner Creek Bridge on Highway 93 in Kootenay National Park of Canada, in British Columbia.

As part of the government's effort to improve Canada's infrastructure and cooperate with provincial and territorial needs, Parks Canada also received funding of $50 million over four years to continue twinning the portion of the Trans-Canada Highway that runs through Banff

National Park of Canada. The money will help to:

- improve motorist safety
- reduce wildlife-traffic conflicts
- foster other related environmental improvements
- increase the efficient movement of people and commercial goods.

Parks Canada's national goal is to mitigate the environmental effects of the highways running through national parks. An ecological reporting framework for highways will be completed by March 2005 with implementation in the following year.

BUSINESS LINE III: CORPORATE SERVICES

This section of the Plan discusses the overall management of Parks Canada. The following pages will provide an understanding of the Agency's current work and future plans to bring about innovative procedures and practices to strengthen its modern financial comptrollership and human resources strategies. A vital function of corporate services is to provide direction and support to all parts of Parks Canada in order to deliver programs and services in an effective and efficient manner for all Canadians, our partners and international visitors. There is particular emphasis in this section on the importance of making sure Agency employees are treated in the fairest possible way and are given the maximum opportunity to make their full contribution to the success of Parks Canada. There is renewed emphasis on ensuring that employees are more and more truly representative of the increasingly multicultural population of our country. They also include providing leadership and direction in the creation of a policy framework to support program delivery and help the Agency to fulfil its mandate.

The Corporate Services business line is delivered through the following service lines:

7. Management of Parks Canada; and
8. People Management.

Planned Spending and Full Time Equivalents (FTE)

($ thousands)

Forecast Spending 2003-2004	**Planned Spending 2004-2005**	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007	Planned Spending 2007-2008	Planned Spending 2008-2009
$53,581*	**$52,674**	$52,564	$54,203	$54,203	$54,203
440 FTE	**440 FTE**	440 FTE	440 FTE	440 FTE	440 FTE

*Reflects the best forecast of total net planned spending to the end of the fiscal year.

SERVICE LINE 7: MANAGEMENT OF PARKS CANADA

Description

The service line includes: senior management; the provision of corporate services including budgeting and programming; financial investment and administrative management; real property and asset management; the development of legislation and policy; and the management of relations with third parties including partners and citizens at large.

Strategic Objectives, Planned Results and Performance Expectations

Planned Results	*Performance Expectations*
12 Demonstrate accountability, effective decisions and deliver timely, accessible, reliable management services.	27. Implement Modern Management Action Plan by March 2005. 28. Information is reliable, accessible, secure and managed in compliance with government standards. 29. Meet or exceed 3% annual target for Aboriginal procurement.

Strategies to Achieve Planned Results

To achieve the objectives identified, Parks Canada will focus over the next five years on achieving major results in four specific areas: management modernization, information technology, asset management, and enhanced participation of Aboriginal peoples and communities throughout the work of Parks Canada.

1. Management Modernization

Parks Canada will continue to implement the Management Modernization Action Plan that was approved by the Treasury Board in February 2003.

Parks Canada is focussing on:

- bringing the Agency's values and principles to life
- ensuring sustainable business practices;
- integrating asset management with other management;
- aligning financial and non-financial performance information;
- accountability.

Parks Canada is also improving its Action Plan to include important initiatives on learning and training. The revised plan will be completed in 2004.

2. Information Technology and Management

Parks Canada is constantly enhancing its information technology and use of new media to improve its services. Initiatives over the next five years will enhance the Agency's ability to improve the visitor experience, including the learning experience for visitors both onsite and online; enhance other visitor services; reach and engage new audiences, especially young Canadians and new Canadians, more effectively; involve citizens, partners and researchers; and provide a common virtual services and meeting place for the employees of Parks Canada. Effective and active management of its information and technology assets is essential as the Agency works to fulfil its very strong commitment to enhance the awareness and involvement of Canadians in conserving the ecological and commemorative health of Canada's national parks, national historic sites and national marine conservation areas.

Parks Canada will enhance its ability to ensure the right information is available to the right people at the right time and place. This will support effective decision making by Parks Canada and its partners, and contribute to Parks Canada's management modernization initiative.

3. Asset Management

Parks Canada is a major custodian of Government-owned assets, and is responsible for holdings ranging from modern digitally controlled buildings to 19th century dams to highways cut through the Rocky Mountains. The current replacement cost of these assets is $7.1 billion.

Parks Canada faces a formidable challenge with respect to the management of its assets. For many years, the funding available to undertake necessary maintenance and repair work has been limited. As a result, Parks Canada expenditures on this work have been considerably below (less than 50% of) industry benchmarks. Additional funding provided through the Government's Rust-Out and Program Integrity Program allowed Parks Canada to arrest the most acute asset deterioration concerns, but very major problems still exist and Parks Canada must address them. A national review of the Agency's assets found that only 30% are in good condition. That is obviously not acceptable when it comes to assets which are essential to the well-being of the country's most important natural and cultural heritage, and the safety of visitors.

The accelerating deterioration of Parks Canada's assets, which will be visited by an anticipated 130 million people over the next five years, poses health, safety and legal risks. Parks Canada is actively exploring all options, including fee increases, to generate the revenues necessary to rebuild or replace assets that have reached the end of their life cycle. Revenue increases will reduce the shortfall and help the Agency maintain quality visitor services. The alternative is to reduce Parks Canada services at national parks and national historic sites, as most of the Agency's contemporary assets are linked to visitor services. Unless a solution is found, the deterioration of cultural assets will lead to the closure of facilities, or the permanent loss of national treasures. Parks Canada understands its obligations and our people will take every innovative measure imaginable to fulfil the Agency's responsibilities to Canada and to Canadians.

As part of its determined efforts to revitalize its assets, Parks Canada developed an asset management framework in 2003. Many of the components of the framework would seem technical to most Canadians – including even most people knowledgeable about the work of Parks Canada – but they are vital steps in moving forward on protection of important national assets. The framework will:

- allow for real time access to verify asset condition ratings;
- establish minimal national standards and guidelines to maintain assets; and
- improve strategic decision making.

The Minister's Round Table in 2003 advised the Agency to set assets in priority based on core

and non-core service criteria. Parks Canada has begun that review to ensure that it applies its limited resources to the Agency's core mandate. Parks Canada may begin to close assets that have the lowest priority in fulfilling its mandate.

A top issue requiring much of the time of Parks Canada management over the months and years ahead will be to develop a long term strategy to deal effectively with this major challenge of the deteriorating condition of assets.

Parks Canada should be investing $140 million per year in restoring or replacing its asset base. Only $40 million a year is spent, leaving an annual shortfall of $100 million. The Minister of the Environment and Parks Canada will continue to work with key Government bodies, including the Privy Council, the Treasury Board and the Department of Finance to seek solutions to address the problem. In addition, Parks Canada welcomes the advice of Members of Parliament, other levels of government, our partners and the Canadian public as it determines how to address this very important matter head on.

4. Enhanced Participation of Aboriginal Peoples

Parks Canada recognizes that developing partnerships and strong working relationships with Aboriginal peoples contribute to the Agency's operations at all levels.

Over the next five years, Parks Canada will continue to build relationships in five areas, with particular attention on economic development and Aboriginal tourism opportunities. The Aboriginal Affairs Secretariat will provide national leadership on these key issues:

1. Community Relations: Develop strong relationships with Aboriginal communities strengthening the foundation for a broad range of formal and informal arrangements; continue communication between Field Units and Aboriginal peoples; and explore cooperative management agreements with Aboriginal peoples through land claim processes.
2. Employment: Commit to increase Aboriginal employment; provide training and development opportunities for Aboriginal employees, particularly in the areas where specific employment commitments exist (as specified in land claim or park establishment agreements, for example); and ensure that Aboriginal peoples are well represented in Parks Canada to achieve its fairness objectives and meet the goals specified in formal agreements.
3. Economic Opportunities: Pursue greater inclusion of Aboriginal peoples in economic development planning, as recommended in the Senate Sub-Committee Study for Northern Parks; and strengthen economic opportunities through tourism opportunities, employment, the Aboriginal procurement process and the development of partnerships at the operational level.
4. Presentation of Aboriginal Themes: Refine interpretive messages and create opportunities for the public to learn about Aboriginal peoples; and meet the challenge and opportunity to ensure that every national park and national historic site, where relevant, will present

Aboriginal themes over the next five years.

5. Commemoration of Aboriginal History: Continue to strengthen Agency efforts to encourage proposals and nominations for the national designation of people, places and events commemorating Aboriginal history and heritage.

Service Line 8: People Management

Description

It is obvious that the people at Parks Canada are the lynchpin to the success of the Agency. It is important to recognize that in the past few years, the employees of Parks Canada have successfully adapted to new legislation, new responsibilities, administrative changes and changes in the operating environment of the Agency. This Plan sets forth an equally ambitious course for change and innovation over the next five years. In return for the dedicated work of its people, Parks Canada will – while exercising within the requirements of Government-wide expenditure restraint – do everything possible over the coming five years to do what is fair and just in the areas of labour relations, compensation, occupational safety and health, corporate classification, human resource strategies and programs, internal communications and administration. As indicated in the messages from the Minister of the Environment and Parks Canada's Chief Executive Officer at the start of this Plan, for the large majority of the women and men at Parks Canada, their work is not just a job, it is a passion.

Strategic Objectives, Planned Results and Performance Expectations

Planned Results	Performance Expectations
13. A diverse and capable workforce, working in a positive and enabling environment.	30. Workplace is representative of the Canadian population. 31. Key business capabilities are identified and acquired. 32. Workforce accidents and injuries are minimized.

Strategies to Achieve Planned Results

The values of competence, respect and fairness are the very heart of Parks Canada's human resources policies. All Agency employees are informed of these policies, and expected to abide by them as they work together to achieve its mandate. In order to transform these values from theory into practice, Parks Canada has adopted seven operating principles: accountability, efficiency, effectiveness, consistency, adaptability, simplicity and openness.

The primary operational documents for fair and effective management and treatment of Parks Canada's people are the Strategic Framework for People Management and the Accountability Framework for People Management. Both documents are continuously modernized and contemporary revisions will be completed by September 2004.

1. The Parks Canada Employee Survey

Parks Canada conducted its first comprehensive employee survey in 2003. The survey provided essential information for a third-party report on the Agency's human resources management regime. Analysis of the results of the survey will lead to improved setting of priorities and decision making on recruitment and retention of employees, and a general improvement

of all Parks Canada's human resources policies.

Follow-up on the results of the survey will be completed in 2004 and new priorities will become part of the human resources strategy this year. Specific action plans will be developed to strengthen the Agency's ability to manage according to its values and principles and help ensure an innovative workforce ready and able to meet requirements for change.

2. Official Languages Requirements

Parks Canada will continue to ensure that its workforce reflects the proportion of English-speaking and French-speaking Canadians in the general population. The Agency will ensure that managers and supervisors create a work environment conductive to the use of either official language by employees. Over the next year, the second language proficiency of managers will be monitored and language training will be scheduled and completed within prescribed time frames.

3. Employment Equity and Diversity

Parks Canada's objective is to achieve proportionate representation of Canadians of all backgrounds within its workforce, subject only to labour market availability.

The Chief Executive Officer has made workforce diversity one of Parks Canada's most important goals and will personally oversee the Agency's efforts to ensure we are more reflective of Canada Agency goal setting, monitoring and strategies to overcome potential barriers will be priorities for the Agency's Executive Board.

A principal objective for 2004-2005 is for one out of every four new employees to be a Canadian with a disability, a visible minority or Aboriginal. This is a far more ambitious goal than in the past. It is also a far fairer goal. Parks Canada's Executive Board will review the results annually and put in place necessary improvements and new goals for the future.

The Agency will broaden and deepen working relationships with Aboriginal communities and ethnocultural communities. This underscores Parks Canada's understanding that all Canadians must have a say in setting the vision and management for the safeguarding of the country's priceless wonders.

4. Implementing Human Resources Succession Plans

Led by senior managers, Parks Canada will develop pragmatic succession plans for retiring employees over the next five years. A significant number of Parks Canada's most talented, committed and experienced professionals will be retiring over the coming years, including many of those who have turned Parks Canada into the federal organization with the highest approval ratings from Canadians. Parks Canada will make certain that there is a pool of qualified staff to replace the dedicated people we are losing. Specific plans are, or will be, established, to address

critical positions, skill requirements, and staffing needs. Parks Canada will take full advantage of hiring flexibility, its employment equity and diversity opportunities, and the opportunity to develop employees in a fair, respectful, as well as timely manner.

5. Review of Occupational Safety and Health

Parks Canada has undertaken a comprehensive review of its Occupational Safety and Health Program. Policy and program framework improvements will be implemented within the next year to reduce workforce accidents and injuries. Mandatory training for all managers and staff regarding their Canada Labour Code obligations will be instituted and monitored, and job hazard analyses will be completed with essential changes to follow.

Chapter 3: Financial Information

This chapter outlines Parks Canada's funding sources, multi-year planned spending, planned capital projects and financial requirements for new parks, historic sites and marine conservation areas.

The financial tables that follow highlight the Agency's planned spending of about $470 million annually[2]. Approximately half of resources is devoted to personnel costs (salaries, allowances and benefits) with the remaining half devoted to operating, capital and other costs.

As outlined earlier, the most significant resource challenge facing the agency is asset recapitalization.

[2] The financial information displayed in the following tables of this Plan corresponds with the content and procedures of the 2004-2005 Report on Plans and Priorities.

a) the information is on a cash basis, not on an accrual basis.

b) the forecast for fiscal year 2003-04 is the Main Estimates, plus funding of approved Supplementary Estimates plus increase in operational revenues.

c) fiscal year 2004-05 equate to the Main Estimates plus an increase in operational revenue plus possible funding from the National Infrastructure Program.

d) fiscal years 2005-06 onwards equate to the Agency's approved reference levels plus an increase in operational revenue plus possible funding from the National Infrastructure Program.

TABLE 1 - INCOME: PLANNED APPROPRIATIONS (in millions of dollars)

Table 1 displays the funding approved by Parliamentary Appropriations and projected operating revenues.

Note: The Parks Canada Agency Act provides for the spending of moneys equal to the amount collected (on a cash basis) from Operational Revenues. This is shown as a Statutory Vote.

	Forecast 2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Program Expenditures Vote	394.9	335.8	344.6	358.6	348.6	339.6
Payment to the New Parks and Historic Sites Account	7.8	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
(S) Expenditures equivalent to Operating Revenues	78.0	86.0	93.0	100.0	105.0	105.0
(S) Contributions to Employee Benefit Plans	38.4	42.8	42.9	42.9	42.9	42.9
Total	**519.1**	**469.6**	**485.5**	**506.5**	**501.5**	**492.5**

(S) Statutory

TABLE 2 - INCOME: PLANNED NEW PARKS AND HISTORIC SITES ACCOUNT (in millions of dollars)

Table 2 displays the moneys to be deposited in the New Parks and Historic Sites Account from appropriations, donations, and revenues from the sale of surplus lands and buildings.

	Forecast 2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Appropriations						
Payment from Appropriations	7.8	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Carryforward of Previous Years	11.6	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total Appropriations	19.4	5.0	5.0	5.0	5.0	5.0
Revenues to the New Parks and Historic Sites Account						
Sales of Land and Buildings	0.7	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
General Donations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total revenues to the New Parks and Historic Sites Account	0.7	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
TOTAL INCOME	**20.1**	**5.5**	**5.5**	**5.5**	**5.5**	**5.5**

TABLE 3 - PLANNED REVENUE (in millions of dollars)

Table 3 displays the various sources of revenues from both operations and the New Parks and Historic Sites Account.

	Forecast 2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Operational Revenues						
Entrance Fees	32.0	38.5	43.0	46.9	50.6	50.6
Recreational Fees	26.0	26.0	27.3	29.4	30.5	30.5
Rents from Land, Buildings, and Concessions	13.0	14.3	15.5	16.4	16.5	16.5
Other	4.0	4.2	4.2	4.3	4.4	4.4
Municipal Service Fees	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0	3.0
Total Operational Revenues	**78.0**	**86.0**	**93.0**	**100.0**	**105.0**	**105.0**
New Parks and Historic Sites Account						
Sales of Land and Buildings	0.7	0.5	0.5	0.5	0.5	0.5
General Donations	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Total New Parks and Historic Sites Account	**0.7**	**0.5**	**0.5**	**0.5**	**0.5**	**0.5**
GROSS REVENUES	78.7	86.5	93.5	100.5	105.5	105.5

TABLE 4 - PLANNED USE OF FUNDS: BY BUSINESS AND SERVICES LINES (in millions of dollars)

Table 4 displays the planned expenditures by Business Line and by Service Line.

	Forecast 2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
***Stewardship of National Heritage Places* - Business Line 1**						
Establishment of National Heritage Places	21.7	19.5	19.4	20.3	20.3	20.3
Heritage Resources Protection	173.6	160.0	159.6	166.3	166.3	166.3
Heritage Presentation	71.2	65.7	65.5	68.2	68.2	68.2
Sub-Total - Business Line 1	**266.5**	**245.2**	**244.5**	**254.8**	**254.8**	**254.8**
***Use and Enjoyment by Canadians* - Business Line 2**						
Visitors Services	154.6	135.7	140.9	148.0	153.0	153.0
Townsites	12.2	8.6	8.4	8.4	8.4	8.4
Through Highways	32.2	27.4	39.1	41.1	31.1	22.1
Sub-Total - Business Line 2	**199.0**	**171.7**	**188.4**	**197.5**	**192.5**	**183.5**
***Corporate Services* - Business Line 3**						
Management of Parks Canada	39.7	39.1	39.0	40.2	40.2	40.2
People Management	13.9	13.6	13.6	14.0	14.0	14.0
Sub-Total - Business Line 3	**53.6**	**52.7**	**52.6**	**54.2**	**54.2**	**54.2**
TOTAL	**519.1**	**469.6**	**485.5**	**506.5**	**501.5**	**492.5**

TABLE 5 - PLANNED USE OF FUNDS: BY TYPE OF EXPENDITURE
(in millions of dollars)

Table 5 displays the major type of expenditures.

Note: Approximately 50% of the Agency's Budget is for salaries and benefits.

	Forecast 2003-04	2004-05	2005-06	2006-07	2007-08	2008-09
Type of Expenditures						
Salaries and Wages	216.0	198.9	199.3	199.4	199.4	199.4
Employee Benefit Plans	38.4	42.8	42.9	42.9	42.9	42.9
Operating Goods and Services	171.7	161.5	160.4	170.6	181.5	181.5
Capital	84.4	59.3	72.6	80.6	74.6	65.6
Grants and Contributions	8.6	7.1	10.3	13.0	3.1	3.1
TOTAL *	**519.1**	**469.6**	**485.5**	**506.5**	**501.5**	**492.5**

* Totals include expenditures out of the New Parks and Historic Sites Account.

NEW PARKS AND HISTORIC SITES ACCOUNT						
Type of Expenditures						
Capital	8.4	7.9	4.7	3.5	3.5	3.5
Contributions (Cost-Sharing)	1.0	0.1	0.8	2.0	2.0	2.0
TOTAL	**9.4**	**8.0**	**5.5**	**5.5**	**5.5**	**5.5**

TABLE 6 - AGENCY PLANNED SPENDING, SUMMARY OF CHANGES ($ thousands)

($ thousands)	Forecast Spending 2003-2004	**Planned Spending 2004-2005**	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007	Planned Spending 2007-2008	Planned Spending 2008-2009
Total Main Estimates *	400,369	**456,538**	453,442	465,459	465,459	465,459
Adjustments:						
Funding to expand Canada's system of national parks and marine conservation areas	27,200					
Costs related to the Inuit Impact and Benefit Agreement for the establishment of the Ukkusiksalik National Park of Canada	3,518					
Forest fire suppression in British Columbia and Alberta and for damages caused by Hurricane Juan in Nova Scotia	28,300					
Highway emergency repairs in national parks	7,240					
Additional funding to improve the natural health of Canada's national parks	4,956					
Support to businesses for the preservation of commercial heritage properties	2,889					
Additional funding for various capital projects related to the new Gulf Islands national Park and for the restoration of HMCS Haida	3,300					
TB Vote 10 - Government wide initiatives	160					
TB Vote 15 - Collective Agreements	1,700					
Increase to operational revenues	5,842	**8,000**	15,000	22,000	27,000	27,000
Funding from the National Infrastructure Program	0	**5,000**	17,000	19,000	9,000	0
Carryforward from 2002/03	33,638					
Total Adjustments	118,743	**13,000**	32,000	41,000	36,000	27,000
Net Planned Spending **	519,112	**469,538**	485,442	506,459	501,459	492,459
Plus: Cost of Services received without charge	38,646	**39,417**	39,790	39,986	39,986	39,986
Net Cost of Program	557,758	**508,955**	525,232	546,445	541,445	532,445

Full Time Equivalents	4,000	**4,020**	4,040	4,040	4,040	4,040

* The Main Estimates and the Planned Spending include amounts equivalent to revenue pursuant to Section 20 of the *Parks Canada Agency Act*, as detailed in Table 3.
** Reflects the best forecast of total planned spending to the end of the fiscal year.

TABLE 7 - REPRESENTATIVE PLANNED MAJOR CAPITAL PROJECTS EXCEEDING $2 MILLION AND DEVELOPMENT PROGRAM (in millions of dollars)

Table 7 displays the major Capital Projects.

Note: the total estimated cost of each project must be over $2 million.

	Current Estimated Total Cost	Forecast Spending to 31-Mar-04	Planned Spending 2004-05	Planned Spending 2005-06	Planned Spending 2006-07	Future Years Spending
Stewardship of National Heritage Places						
Yukon						
SS Klondike NHS-Retrofit (S-DA)	2.6	2.2	**0.4**	-	-	-
British Columbia						
Gwaii Haanas NP - Haida Heritage Centre (S-DA)	4.5	0.8	**1.7**	2.0	-	-
Gulf Islands NP - Park Administration Building & Compound (I-DA)	3.1	0.2	**0.8**	1.9	0.2	-
Gulf Island NP - Payment to British Columbia for land and assets transferred from the province under the Pacific Marine Heritage Agreement (S-DA)	2.0	-	**2.0**	-	-	-
Alberta						
Kananaskis Summit Environmental Legacy - Wildlife Crossing over the Rundle Canal near Canmore (S-DA)	3.0	2.6	**0.4**	-	-	-
Ontario						
Bruce Peninsula NP - Land Acquisition (I-DA)	13.5	7.2	**0.3**	0.3	0.3	5.4
Fort Henry NHS Major Repairs (I-DA)	10.0	4.3	**3.0**	2.7	-	-
HMCS Haida NHS Restoration and Relocation (S-DA)	6.3	6.3	-	-	-	-
Trent-Severn Waterway Swift Rapids Dam - Major Repairs (S-DA)	2.1	2.1	-	-	-	-
Quebec						
Fort Temiscamingue NHS Development (S-DA)	4.0	3.6	**0.2**	0.1	0.1	-
Saguenay Marine Park Development (S-DA)	30.4	29.3	**1.1**	-	-	-
Use and Enjoyment by Canadians						
British Columbia						
Yoho NP - Field Sewage Treatment Plant Major Repairs and Upgrade (S-DA)	3.1	3.0	**0.1**	-	-	-
Alberta						
Banff NP - Trans Canada Highway Twinning (I-PPA)	50.0	-	**5.0**	17.0	19.0	9.0

	Current Estimated Total Cost	Forecast Spending to 31-Mar-04	Planned Spending 2004-05	Planned Spending 2005-06	Planned Spending 2006-07	Future Years Spending
Manitoba						
Riding Mountain NP Wasagaming Sewage Treatment Plant Major Repairs and Upgrade (S-DA)	2.2	0.1	**2.1**	-	-	-
Riding Mountain NP Wasagaming Water Treatment Plant Major Repairs and Upgrade (S-DA)	4.1	3.0	**1.1**	-	-	-
Ontario						
Bruce Peninsula NP - New Visitor Centre (I-DA)	7.3	1.2	**2.9**	3.2	-	-
Trent-Severn Waterway Ranney Falls Locks 11-12 - Major Repairs (I-DA)	5.3	3.7	**1.6**	-	-	-
Canada Marine Discovery Centre - Hamilton Building and Site Development (I-DA)	8.4	8.2	**0.2**	-	-	-
Discovery Centres - Exhibits and Galleries (I-DA)	2.7	2.7	-	-	-	-
Nova Scotia						
Cape Breton National Park - Cabot Trail Major Repairs (S-DA)	3.6	1.5	**2.1**	-	-	-
Newfoundland						
Gros Morne National Park - Highways 430 & 431 Major Repairs (S-DA)	6.6	4.6	**2.0**	-	-	-

Definition of a Major Capital Project - A departmental undertaking that involves the design and development of new programs, equipment, structures, or systems, and has above-normal risk, is deemed to be a major capital project when:

- The estimated expenditure exceeds the project approval authority granted to the Department by Treasury Board; or
- The project is particularly high-risk, regardless of estimated expenditure.

When a high-risk government project exceeds $100 million in estimated expenditures or includes special requirements, it is deemed to be a Major Crown Project. The Major Crown Project reporting requirements are identified in this Guide originated with the Third Report of the Standing Committee on Public Accounts dated April 29, 1985. It was subsequently formalized through TB Circular 1991-1, which dealt with Reporting on Major Capital and Major Crown Projects in Part III of the Estimates. The reporting requirements identified in this Guide are consistent with those original intentions and direction.

Table 7 lists each individual Capital Project by Program (if applicable) and then by Business Line. To help identify the type or class of Estimates, five definitions have been listed below. The code (in brackets) is used to identify the class and is displayed at the end of each project.

Substantive Estimate (S) - This estimate is one of sufficiently high quality and reliability so as to warrant Treasury Board approval as a cost objective for the project phase under consideration. It is based on detailed system and component design and takes into account all project objectives and deliverables. It replaces the classes of estimates formerly referred to as Class A or B.

Indicative Estimate (I) - This is a low-quality order of magnitude estimate that is not sufficiently accurate to warrant Treasury Board approval as a cost objective. It replaces the classes of estimates formerly referred to as C or D.

Preliminary Project Approval (PPA) - This defines Treasury Board's authority to initiate a project in terms of its intended operational requirement, including approval of, and expenditure authorization for, the objectives of the project definition phase. Sponsoring departments and agencies are to submit for PPA when the project's complete scope has been examined and costed, normally to the indicative level, and when the cost of the project definition phase has been estimated to the substantive level.

Delegated Authority (DA) - Projects for which Treasury Board has delegated authority to the Agency.

TABLE 8 - SUMMARY OF TRANSFER PAYMENTS ($ thousands)

($ thousands)	Forecast Spending 2003-2004	**Planned Spending 2004-2005**	Planned Spending 2005-2006	Planned Spending 2006-2007	Planned Spending 2007-2008	Planned Spending 2008-2009
Grants						
Stewardship of National Heritage Places	3,423	**23**	23	23	23	23
Use and Enjoyment by Canadians	0	**0**	0	0	0	0
Contributions						
Stewardship of National Heritage Places	3,252	**6,808**	9,329	10,788	900	900
Use and Enjoyment by Canadians	949	**189**	189	189	189	189
Contributions from the New Parks and Historic Sites Account						
Stewardship of National Heritage Places	1,000	**100**	800	2,000	2,000	2,000
Total Grants, Contributions and other Transfer Payments	8,624	**7,120**	10,341	13,000	3,112	3,112

TABLE 9 - NET COST OF PROGRAM FOR 2004-2005 ($ thousands)

($ thousands)	**Parks Canada Program**
Net Planned Spending	**469,538**
Plus: Services Received without Charge	
Contributions covering employees' share of employees' insurance premiums and expenditures paid by TBS	**15,914**
Accommodation provided by Public Works and Government Services Canada (PWGSC)	**15,014**
Services provided by the Department of Canadian Heritage for information management, information technology, finance, human resources, and administrative support	**7,510**
Salary and associated expenditures of legal services provided by Justice Canada	**594**
Audit services provided by the Office of the Auditor General	**250**
Worker's compensation coverage provided by Human Resources Canada	**135**
	39,417
Less: Non-Re-spendable Revenue	**0**
2004-2005 Net Cost of Program	**508,955**

TABLE 10 - NATIONAL PRICING STRATEGY - FEE PROPOSALS[3]

Name of Fee Activity	Fee Type	Fee Setting Authority	Reason fo Fee Introduction or Amendment	Effective date of planned change to take effect	Planned Consultation & Review Process
National Park and National historic Site Entry Fees - Amending	Service	Parks Canada Agency Act	Maintain and improve services and facilities through an increased level of cost recovery	2004/05, 2005/06, 2006/07, 2007/08	The Parks Canada Agency act requires that all fee increases be subject to consultation with the public and stakeholders. Parks Canada is consulting locally with the public and stakeholders through meetings with advisory and client groups and through direct mailings in order to develop a proposal to present to the Minister. On a corporate level, Parks Canada consults with national stakeholders and interest groups. Notice is also provided on the Parks Canada website on proposals for fee increases. Disputes regarding external charges are resolved at three progressive levels: 1. Field Unit Superintendent 2. Directors General Eastern Canada and Western Canada 3. Chief Administrative Officer Parks Canada
National Park Camping Fees - Amending	Service	Parks Canada Agency Act	As above	2005/06, 2006/07, 2007/08	
Historic Canal Lockage Fees - Amending	Service	Parks Canada Agency Act	As above	2005/06, 2006/07, 2007/08	
Golf Fees - Amending	Service	Parks Canada Agency Act	As above	2005/06, 2006/07, 2007/08	
Hot Pool Fees - Amending	Service	Parks Canada Agency Act	As above	2005/06, 2006/07, 2007/08	
National Park and National Historic Site Recreation Fees - Amending	Service	Parks Canada Agency Act	As above	2004/05, 2005/06, 2006/07, 2007/08	
Business Licenses - Amending	Rights and Privileges	Parks Canada Agency Act	To permit the government to earn a fair return for the use of publically own resources	2005/06, 2006/07	
Film and Location Fees - New	Rights and Privileges	Parks Canada Agency Act	As above	2004/05	

3 According to Sections 23 and 24 of the *Parks Canada Agency Act*, the Minister sets all fees and charges for rights and privileges. When consultations are completed, the Chief Executive Officer will develop a fee proposal for the Minster's consideration.

Appendix 1: Summary of Parks Canada Report on Plans and Priorities: 2004/05

Mandate:
On behalf of the people of Canada, we protect and present nationally significant examples of Canada's natural and cultural heritage, and foster public understanding, appreciation and enjoyment in ways that ensure the ecological and commemorative integrity of these places for present and future generations.

Business Line Key Result	*Business Line #1: Stewardship of National Heritage Places* The establishment, protection and presentation of places that are of natural and cultural heritage significance		
SERVICE LINE: Strategic Objectives	1: *ESTABLISHMENT OF NATIONAL HERITAGE PLACES* To substantially complete the systems of national parks and significantly advance the system of national marine conservation areas in representing all of Canada's terrestrial and marine regions and to enhance the system of national historic sites which commemorates Canada's history.	2: *HERITAGE RESOURCE PROTECTION* Ensure better-functioning ecosystems, through the ecological integrity of national parks and the sustainability of national marine conservation areas; ensure the commemorative integrity of national historic sites so that resources of national significance are not threatened, messages of national significance are communicated, and other heritage values are respected; manage cultural resources at national parks and at national historic sites in accord with the principles of value, public benefit, understanding, respect and integrity.	3: *HERITAGE PRESENTATION* To raise awareness, and foster understanding, enjoyment, and sense of ownership of, and strengthen emotional connections to Canada's national parks, national historic sites and national marine conservation areas.

Planned Results	1. Create national parks and national marine conservation areas in unrepresented regions. 2. Complete or expand some existing parks.	3. Designate and commemorate, people, places and events of national historic significance, particularly in under-represented priority areas. 4. Designate other heritage places (e.g., Historic Places Initiative, FHBRO, Heritage Rivers, Railway Stations, PM Grave sites, World Heritage Sites, Man and Biosphere).	5. Maintain or improve ecological integrity of national parks and the sustainability of national marine conservation areas.	6. Maintain or improve commemorative integrity of national historic sites; maintain or improve the state of other cultural resources administered by Parks Canada. 7. Support and encourage commemorative integrity of national historic sites; maintain or improve the state of heritage resources not administered by Parks Canada.	8. Canadians, visitors and stakeholders appreciate and understand the significance of heritage places and support their protection.

Performance Expectations	1. 34 of 39 terrestrial regions and 8 of the 29 marine regions are represented by March 2008. 2. Expand 3 national parks and increase the percentage of land holdings in 3 unfinished national parks by March 2008.	3. On average, designate 27 new sites, persons and events per year of which, on average, 11 relate to Aboriginal People, ethnocultrual communities and women. 4. On average, 30 commemorative plaques placed annually.	5. Heritage programs meet their registration or designation targets. 6. All national parks have fully functioning ecological integrity monitoring and reporting systems by March 2008. 7. Improve aspects of the state of ecological integrity in each of Canada's 41 national parks by March 2014. 8. Minimize environmental impacts of Parks Canada's operations. 9. National parks plans are up to date and consistent with latest management plan guidelines by March 2010.	10. Improve elements of commemorative integrity that are rated as poor. 11. Improve the state of other cultural resources managed by Parks Canada by March 2014. 12. All national historic sites administered by Parks Canada have a current, management plan by December 2006. 13. Other owners of National Historic Sites are aware o commemorative integrity and have access to information on best practices in maintaining commemorative integrity. 14. Interventions on built cultural heritage not administered by the Agency are certified.	15. 50% of national park visitors and 80% of national historic site visitors participate in a learning experience related to natural and/or cultural heritage. 16. 85% of visitors are satisfied, 50% are very satisfied with onsite heritage presentations programming. 17. 75% of visitors understand the significance of the heritage place. 18. Canadians, visitors and stakeholders actively support the integrity of heritage places.

Business Line Key Result	Business Line #2: *Use and Enjoyment by Canadians* Canadians use and enjoy national heritage places while supporting and participating in the conservation of Canada's heritage		
SERVICE LINE: Strategic Objectives	4: *VISITOR SERVICES* To provide visitors with services to enable them to enjoy and appreciate heritage places.	5. *TOWNSITES* Park communities are effectively governed and efficiently administered as models of sustainability.	6. *THROUGH HIGHWAYS* To maintain reliable, safe through-transit that minimizes ecological impact.
Planned Results	9. Visitors are welcomed, have safe visits, are satisfied with service quality.	10. Park Communities are efficiently administered and are models of environmental stewardship.	11. Highways are safe and open to through traffic and minimize ecological impact.
Performance Expectations	19. 10% increase in the number of visits to targeted national historic sites by March 2008. 20. 85% of visitors are satisfied and 50% are very satisfied with their visit. 21. Minimize public safety incidents.	22. 100 % cost recovery for municipal services (water sewer, and garbage collection. 23. Minimize environmental impacts of townsites.	24. Highways are open to through traffic. 25. Safety incidents are minimized. 26. Minimize environmental impacts of Highways.

Business Line Key Result	Business Line #3: *Corporate Services* Parks Canada's strong leadership, both directly and indirectly, in effectively and efficiently managing its resources to protect and present heritage places	
SERVICE LINE: Strategic Objectives	7: *MANAGEMENT OF PARKS CANADA* To maintain or improve management integrity, particularly focussing on effective decision making and results-based management.	8: *PEOPLE MANAGEMENT* To manage Human Resources so that a qualified Parks Canada workforce, representative of the Canadian population, works in a positive and enabling environment.
Planned Results	12 Demonstrate accountability, effective decisions and deliver timely, accessible, reliable management services.	13. A diverse and capable workforce, working in a positive and enabling environment.
Performance Expectations	27. Implement Modern Management Action Plan by March 2005. 28. Information is reliable, accessible, secure and managed in compliance with government standards. 29. Meet or exceed 3% annual target for Aboriginal procurement.	30. Workplace is representative of the Canadian population. 31. Key business capabilities are identified and acquired. 32. Workforce accidents and injuries are minimized.

Appendix 2: Strategic Environmental Assessment

(Summary)

The strategic objectives of the plan are not expected to result in any unacceptable environmental impacts. Some strategic objectives are particularly key to environmental protection. The identification of specific actions and performance expectations is a valuable tool to communicate how these objectives will be implemented. For example, within individual field units, the challenges of managing human use and infrastructure must be guided by information resulting from improved internal science capacity, refined park monitoring programs, and social science research. The ability to monitor and report on a select suite of indicators and targets for national parks and the completion of management plans for all national historic sites is vital. Strategic environmental assessments of management plans for national parks and national historic sites should consider how such information has been used in decision-making to support ecological and commemorative integrity.

More detailed environmental assessments may be required as the Plan leads to specific initiatives at the field unit level. These assessments are an essential resource in the planning and implementation of specific projects. Strategic environmental assessment should continue to be an integral part of the business planning process to ensure that environmental consequences of alternatives are considered and to support informed decision-making.

Appendix 3: New Parks and Historic Sites Account

The following criteria identify which potential new protected heritage areas, and unfinished national parks, national marine conservation areas, national historic sites are eligible for funding from the New Parks and Historic Sites Account:

1. All national parks, national marine conservation areas and national historic sites established after 1988 that have not reached a level where they provide basic resource protection, visitor service and heritage presentation as specified in their initial management plan, or have not completed all the development initiatives set out in their respective establishment agreements, including, over the planning period:

National Parks	National Historic Sites	National Marine Conservation Areas
Incomplete:	HMCS Haida	Incomplete:
Sirmilik		Saguenay-St. Lawrence
Tuktut Nogait		Proposed:
Wapusk		Lake Superior
Ukkusiksalik		Gwaii Haanas
Gulf Islands		Southern Strait of Georgia
Proposed:		two additional sites to be identified later
Manitoba Lowlands		
Torngat Mountains		
Bathurst Island		
Mealy Mountains		
East Arm of Great Slave Lake		
South Okanagan - Similkameen		
Expansions to:		
Waterton Lakes,		
Nahanni,		
and Tuktut Nogait		

2. All national historic sites not administered by Parks Canada which are approved by the Minister for cost-sharing contributions.

In addition to the above, the following guidelines also determine the types of expenditures that may be made from the account:

1. All capital expenditures exceeding $10 000 related to the acquisition of lands and extinguishment of resource and development rights.

2. All capital development expenditures exceeding $10 000 including planning, design

and construction of specific facilities and infrastructure; cultural and ecological resource stabilization and restoration; development of heritage presentation media; and initial fleet and equipment acquisitions.

Appendix 4: Glossary

Assets

Parks Canada owns and manages an inventory of 15,233 contemporary assets (75% of total asset value), 2,398 cultural assets (24%) and 1,023 heritage presentation assets (1%).

Contemporary assets include campgrounds, visitor reception centres, roads and highways, bridges, contemporary canal locks and dams, water and water waste facilities, all of which are used by the visitors and resident public. In addition, Parks Canada has holdings in administration facilities, staff houses, works compounds as well as a fleet of vehicles and heavy equipment. Parks Canada applies a comprehensive condition rating program to the management of its assets based on risk to asset, health and safety, level of service and overall asset condition.

Cultural assets are core to Parks Canada's mandate and the Agency is responsible for their preservation and protection for future generations. Cultural assets are defined as Level I and II and are located in Parks Canada installations. Cultural assets include built assets (buildings, bridges, fortifications, marine works, grounds, monuments and plaques), collections and in-situ archeological resources.

Heritage presentation assets are the physical products, tools or venues which assist in delivering education information about the significance of Parks Canada and the natural and cultural heritage of the country. These include exhibits, interpretive signage, audio visual productions and equipment.

Commemoration

Commemoration is Ministerial recognition of the national significance of specific lands or waters by acquisition or by agreement, or by another means deemed appropriate within the Minister's authority for purposes of protecting and presenting heritage places and resources, erection of a plaque or monument.

Commemorative Integrity

Commemorative integrity describes the health and wholeness of a national historic site. A national historic site possesses commemorative integrity when:

- the resources directly related to the reasons for designation as a national historic site are not impaired or under threat,
- the reasons for designation as a national historic site are effectively communicated to the public, and
- the site's heritage values (including those not related to designation as a national historic site) are respected in all decisions and actions affecting the site.

Ecological Integrity

"Ecological integrity means, with respect to a park, a condition that is determined to be characteristic of its natural region and likely to persist, including abiotic components and the composition and abundance of native species and biological communities, rates of change and supporting processes".

Appendix 5: Index

Asset Management 44
Canada National Marine Conservation Areas Act 7
Commemorative Integrity 27
Ecological Integrity 25
field units 7
Minister 7
National Parks Act 7
no net negative environmental impacts 38
Parks Canada Agency Act 7
Public Safety 36
Spending 56

BUDGET DES DÉPENSES

Parcs Canada

Budget des dépenses 2004-2005

Partie III – Rapport sur les plans et les priorités

Canada

Les documents budgétaires

Chaque année, le gouvernement établit son Budget des dépenses, qui présente l'information à l'appui des autorisations de dépenser demandées au Parlement pour l'affectation des fonds publics. Ces demandes d'autorisations sont présentées officiellement au moyen d'un projet de loi de crédits déposé au Parlement. Le Budget des dépenses, qui est déposé à la Chambre des communes par le président du Conseil du Trésor, comporte trois parties :

Partie I – Le Plan de dépenses du gouvernement présente un aperçu des dépenses fédérales et résume les rapports entre les principaux éléments du Budget principal des dépenses et le Plan de dépenses (qui figure dans le Budget).

Partie II – Le Budget principal des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget principal des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Les Parties I et II du Budget des dépenses sont déposées simultanément le 1er mars ou avant.

Partie III – Le Plan de dépenses du ministère est divisé en deux documents :

1) **Les rapports sur les plans et les priorités (RPP)** sont des plans de dépenses établis par chaque ministère et organisme (à l'exception des sociétés d'État). Ces rapports présentent des renseignements plus détaillés au niveau des secteurs d'activité et portent également sur les objectifs, les initiatives et les résultats prévus; il y est fait également mention des besoins connexes en ressources pour une période de trois ans. Les RPP contiennent également des données sur les besoins en ressources humaines, les grands projets d'immobilisations, les subventions et contributions, et les coûts nets des programmes. Ils sont déposés au Parlement par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Ces documents doivent être déposés au plus tard le 31 mars, pour renvoi aux comités qui font ensuite rapport à la Chambre des communes conformément au paragraphe 81(4) du Règlement.

2) **Les rapports ministériels sur le rendement (RMR)** rendent compte des réalisations de chaque ministère et organisme en fonction des attentes prévues en matière de rendement qui sont indiquées dans leur RPP. Ces rapports sur le rendement, qui portent sur la dernière année financière achevée, sont déposés au Parlement en automne par le président du Conseil du Trésor au nom des ministres responsables des ministères et des organismes désignés aux annexes I, I.1 et II de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Le Budget supplémentaire des dépenses étaye directement la *Loi de crédits*. Le Budget supplémentaire des dépenses énonce les autorisations de dépenser (crédits) et les sommes à inclure dans les projets de loi de crédits que le Parlement doit adopter afin que le gouvernement puisse mettre en application ses plans de dépenses. Le Budget supplémentaire des dépenses est habituellement déposé deux fois par année, soit un premier document au début novembre et un document final au début mars. Chaque Budget supplémentaire des dépenses est caractérisé par une lettre alphabétique (A, B, C, etc.). En vertu de circonstances spéciales, plus de deux Budgets supplémentaires des dépenses peuvent être publiés au cours d'une année donnée.

Le Budget des dépenses, de même que le Budget du ministre des Finances, sont le reflet de la planification budgétaire annuelle de l'État et de ses priorités en matière d'affectation des ressources. Ces documents auxquels viennent s'ajouter par la suite les Comptes publics et les rapports ministériels sur le rendement, aident le Parlement à s'assurer que le gouvernement est dûment comptable de l'affectation et de la gestion des fonds publics.

©Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, représentée par
le Ministre des Travaux publics et Services gouvernementaux, 2004

Ce document est disponible en médias substituts sur demande.

Ce document est disponible sur le site Web du SCT à l'adresse suivante : www.tbs-sct.gc.ca.

En vente chez votre libraire local ou par la poste auprès
des Éditions du gouvernement du Canada
Travaux publics et Services gouvernementaux Canada
Ottawa (Ontario)
KIA OS5

Téléphone : (613) 941-5995
Commandes seulement : 1-800-635-7943 (Canada et É.-U.)
Télécopieur : (613) 954-5779 ou 1-800-565-7757 (Canada et É.-U.)
Internet : http://publications.gc.ca

No. de catalogue : BT31-2/2005-III-107
ISBN 0-660-62491-5

Agence Parcs Canada

Budget des dépenses 2004-2005

Un rapport sur les plans et les priorités

Approuvé

Le ministre de l'Environnement

Message du ministre

De plus en plus, les Canadiennes et les Canadiens de partout au pays s'émerveillent devant notre patrimoine naturel grandiose et apprécient la grande diversité de notre culture qui, ensemble, contribuent à faire du Canada un endroit véritablement unique au monde. D'un bout à l'autre de notre vaste pays, nous célébrons notre identité à titre de Canadiens et Canadiennes avec fierté et confiance en l'avenir.

En protégeant la riche histoire de notre mosaïque culturelle et la santé écologique de nos aires naturelles protégées, Parcs Canada joue un rôle actif et majeur dans la préservation et la mise en valeur de notre identité commune. Depuis que le gouvernement du Canada a établi le premier Service des parcs au monde, en 1911, l'Agence a agi avec vigilance, à la fois comme sentinelle et comme la conscience de la nation, en œuvrant à protéger ces trésors inestimables, empreints d'une beauté à couper le souffle et d'une grande importance historique.

Grâce aux efforts de l'Agence Parcs Canada et de plusieurs autres intervenants, les Canadiennes et les Canadiens peuvent mieux apprécier et jouir de nos lieux historiques et de notre patrimoine naturel. Ils reconnaissent d'ailleurs que ces endroits sont indispensables à leur santé, à la vitalité de notre économie, à notre compréhension de la nation et à la qualité de vie que l'on trouve chez-nous.

Les nombreuses initiatives entreprises par Parcs Canada au nom de la population canadienne contribuent à conjuguer les richesses de notre passé aux promesses de l'avenir et à rassembler les Canadiens et les Canadiennes.

J'ose espérer que le présent rapport saura trouver un écho favorable auprès de ceux et celles que l'Agence vise à mieux servir, suscitera davantage leur participation et contribuera à susciter chez eux et chez tous les Canadiens un sentiment d'identité et d'appartenance de plus en plus fort.

Stéphane Dion
Ministre de l'Environnement

Déclaration de la direction

Ce document a été préparé conformément aux principes de présentation et aux exigences de déclaration énoncés dans les *Lignes directrices pour la préparation du Rapport sur les plans et les priorités de 2004-2005* :

- Il décrit fidèlement les plans et les priorités de l'organisation.
- Les données sur les dépenses prévues qu'il renferme respectent les consignes données dans le budget du ministre des Finances et par le Secrétariat du Conseil du Trésor.
- Il est complet et exact.
- Il se fonde sur de bons systèmes d'information et de gestion de l'Agence.

La structure de rapport sur laquelle s'appuie le présent document a été approuvée par les ministres du Conseil du Trésor et sert de fondement à la reddition de comptes sur les résultats obtenus au moyen des ressources et des pouvoirs fournis.

Alan Latourelle
Directeur général de l'Agence
Parcs Canada

21 AVRIL 2004
Date

Charte de Parcs Canada

NOTRE MANDAT

Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

NOTRE RÔLE

Gardiens, nous veillons sur les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation.

Guides, nous accueillons des visiteurs du monde entier en leur ouvrant les portes de lieux de découverte et d'apprentissage, de réflexion et de loisir.

Partenaires, nous misons sur les riches traditions de nos peuples autochtones, la vigueur de notre mosaïque culturelle et nos obligations envers la communauté internationale.

Conteurs, nous retraçons l'histoire des gens et des paysages qui ont façonné le Canada.

NOTRE ENGAGEMENT

Protéger, en priorité, le patrimoine naturel et culturel de ces lieux exceptionnels et en assurer l'intégrité.

Faire découvrir la beauté et la richesse de nos milieux naturels, et rappeler le courage et l'ingéniosité de ceux et celles qui ont contribué à forger le Canada.

Commémorer l'héritage inestimable que nous ont laissé tous ces visionnaires, dont le savoir et la passion ont inspiré le caractère et les valeurs de notre pays.

Servir les Canadiens et les Canadiennes en travaillant ensemble pour atteindre l'excellence, guidés par les valeurs de compétence, de respect et d'équité.

Table des matières[1]

Message du directeur général de l'Agence 1

Chapitre 1 : Vue d'ensemble de la planification 8
FONDEMENT LÉGISLATIF DE PARCS CANADA 8
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE 8
PROGRAMMES NATIONAUX 9
OBLIGATIONS INTERNATIONALES 9
PARTENAIRES DE PARCS CANADA 9
BUDGET DE L'AGENCE 10
MODÈLE DE PLANIFICATION D'ENTREPRISE 14

Chapitre 2 : Objectifs, stratégies et attentes 18
GAMME D'AFFAIRES I : INTENDANCE DES ENDROITS DU PATRIMOINE NATIONAL 18
GAMME DE SERVICES 1 : CRÉATION DES ENDROITS PATRIMONIAUX NATIONAUX 18
GAMME DE SERVICES 2 : PROTECTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES 26
GAMME DE SERVICES 3 : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE 32
GAMME D'AFFAIRES II: UTILISATION ET APPRÉCIATION PAR LES CANADIENS ET CANADIENNES 36
GAMME DE SERVICES 4 : SERVICES AUX VISITEURS 36
GAMME DE SERVICES 5 : LOTISSEMENTS URBAINS 40
GAMME DE SERVICES 6 : ROUTES DE TRANSIT 43
GAMME D'AFFAIRES III: SERVICES GÉNÉRAUX 45
GAMME DE SERVICES 7 : GESTION DE PARCS CANADA 45
GAMME DE SERVICES 8 : GESTION DES RESSOURCES HUMAINES 50

Chapitre 3 : Information financière 53

Annexe 1: Résumé du Rapport sur les plans et les priorités: 2004-2005 65

Annexe 2 : Évaluation environnementale stratégique 71

Annexe 3 : Compte des nouveaux parcs et lieux historiques 72

Annexe 4 : Glossaire 74

Annexe 5 : Index 76

---

[1] On peut consulter le présent document et les autres documents auxquels il est fait référence dans ce plan en visitant le site Web de Parcs Canada à l'adresse www.pc.gc.ca sous la rubrique Bibliothèque.

Liste des tableaux et des éléments complémentaires

Cadre de planification stratégique 15
Carte du réseau des parcs nationaux 16
Carte du réseau des lieux historiques nationaux 17
TABLEAU 1 – RECETTES : CRÉDITS PRÉVUS (en millions de dollars) 54
TABLEAU 2 – RECETTES : MONTANT PRÉVU AU COMPTE DES NOUVEAUX PARCS ET LIEUX HISTORIQUES 55
TABLEAU 3 - RECETTES PRÉVUES 56
TABLEAU 4 - UTILISATION PRÉVUE DES FONDS PAR GAMME D'AFFAIRES ET GAMME DE SERVICES 57
TABLEAU 5 - UTILISATION PRÉVUE DES FONDS PAR TYPE DE DÉPENSE 58
TABLEAU 6 - DÉPENSES PRÉVUES DE L'AGENCE, RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS 59
TABLEAU 7 - IMPORTANTS PROJETS D'IMMOBILISATIONS PRÉVUS REPRÉSENTATIFS 60
TABLEAU 8 - RÉSUMÉ DES PAIEMENTS DE TRANSFERT 63
TABLEAU 9 - COÛT NET DU PROGRAMME POUR 2004-2005 63
TABLEAU 10 - FRAIS D'UTILISATION EXTERNE 64

Message du directeur général de l'Agence

L'enjeu fondamental – partager la passion, partager le leadership

Depuis l'établissement par le Canada du premier service des parcs nationaux au monde, les parcs ont joué un rôle important dans la vie de notre pays et dans celle des Canadiens et Canadiennes. Les parcs nationaux symbolisent notre pays et nos valeurs à titre de citoyennes et de citoyens. Pour nous, Canadiens et Canadiennes, les Rocheuses ou la réserve de parc national du Canada Nahanni ne constituent pas seulement un précieux cadeau de la nature, elles incarnent le Canada aux yeux du monde entier.

D'une importance tout aussi grande, les lieux historiques nationaux du Canada témoignent des réalisations, des triomphes et des tragédies qui ont marqué de façon décisive l'histoire de notre pays. Eux aussi participent à définir qui nous sommes et ce que nous sommes. Ils relatent la chronique de la détermination et de l'ingéniosité humaines qui ont façonné notre nation.

À Parcs Canada incombe la responsabilité de prendre soin, au nom de tous les Canadiens et Canadiennes, de ces parcs nationaux et lieux historiques nationaux inestimables. En outre, voilà un peu moins de deux ans, le Parlement a adopté une loi élargissant le mandat de Parcs Canada de manière à lui confier une responsabilité additionnelle, celle d'établir un réseau d'aires marines nationales de conservation, qui serait représentatif des océans Pacifique, Arctique et Atlantique, de même que des Grands Lacs.

La nouvelle loi énonce que les aires marines nationales de conservation seront « des aires marines représentatives qu'il faut à ce titre protéger et conserver en tant que telles pour le plaisir et l'enrichissement des connaissances de la population canadienne et mondiale ». Ces mots font écho à ceux qu'avait employés le Parlement, quelques années auparavant, pour confirmer le rôle des parcs nationaux : « Les parcs sont créés à l'intention du peuple canadien pour son agrément et l'enrichissement de ses connaissances; ils doivent être entretenus et utilisés (...) de façon à rester intacts pour les générations futures. »

Parcs Canada ne pourra réussir à préserver au profit des générations futures ces trésors nationaux que si elle parvient à mobiliser les Canadiens et Canadiennes et que ceux-ci deviennent de plus en plus nombreux à partager sa passion et sa détermination à protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel et culturel du Canada.

Nous voulons tous que nos petits-enfants et arrière-petits-enfants puissent vivre l'expérience des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux comme la plupart d'entre nous avons pu le faire en grandissant, mais il est impossible pour Parcs Canada de réaliser cela à elle seule. Cela ne peut se faire sans un engagement réel de toute la population canadienne à protéger l'intégrité écologique de nos parcs nationaux et l'intégrité commémorative de nos lieux historiques nationaux. Nous devons déployer davantage d'efforts pour trouver des moyens de protéger la santé écologique de nos parcs tout en veillant à ce que les Canadiens et Canadiennes de toutes les

régions du pays et de tous les milieux puissent jouir « des avantages, des occasions d'apprentissage et du plaisir » que procure une visite dans un parc national ou un lieu historique national. La population canadienne toute entière doit sentir que nos aires patrimoniales font partie de ses droits les plus sacrés.

Notre responsabilité à l'égard des générations qui suivront exige que nous nous empressions d'assurer l'intégrité écologique des parcs nationaux, l'utilisation viable des aires marines nationales de conservation et l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux, car il s'agit là de l'héritage que nous leur léguerons. Nous pouvons y parvenir en suscitant la passion et l'engagement au moyen d'expériences d'apprentissage concrètes. Amenez un enfant visiter un parc national et vous en ferez instantanément un ardent défenseur des parcs et de l'intendance de l'environnement. Les gens protègent ce qu'ils apprécient et un contact avec la faune et la flore sauvage soulèvera bien davantage de passion que la seule lecture d'un livre sur la nature.

Se trouver à un endroit où des millions d'immigrants ont fait leurs premiers pas en sol canadien, découvrir un établissement viking ou visiter un vieux fort témoin de grandes batailles historiques peut susciter un engagement durable à protéger les lieux historiques de notre pays et renforcer bien davantage notre sentiment de fierté à l'égard du Canada.

Nous avons à Parcs Canada comme objectif pour la prochaine décennie de veiller à ce que nos programmes soient représentatifs du Canada et pertinents pour les Canadiens et Canadiennes.

De manière à atteindre cet objectif tout en assurant la protection et la mise en valeur de nos trésors nationaux, nous irons au-delà de la consultation et chercherons à engager les Canadiens et Canadiennes à titre de partenaires à part entière. Nous voulons les associer à nos démarches d'élaboration d'une vision et de gestion propres à chacun de nos parcs nationaux et lieux historiques nationaux existants, de même qu'à celles qui viseront la création de nouvelles aires patrimoniales nationales. Bien que cette notion semble simple, elle pose toute une série de défis car, si nous voulons véritablement mettre à contribution la population canadienne, il nous faudra partager notre leadership. Pour cela, nous devrons nous donner une culture d'entreprise qui épouse pleinement l'engagement et le dialogue, tant à l'interne qu'avec l'extérieur, et permettre à toutes les opinions de s'exprimer et d'être entendues avec un esprit ouvert. Cela signifie également qu'il nous faudra veiller à ce que, au fur et à mesure que de plus en plus de Canadiens et Canadiennes participeront à la prise de décision, ces décisions soient guidées par un savoir scientifique, communautaire et traditionnel objectif et impartial.

Tout en cherchant à ce que la réflexion et les gestes de Parcs Canada soient davantage représentatifs du Canada et pertinents à sa population, nous devons nous efforcer d'établir ou d'élargir des partenariats fructueux et respectueux avec un plus grand nombre de Canadiens et de groupes de Canadiens. De solides relations bilatérales ne suffisent plus. Il faut maintenant viser de plus larges partenariats où le plus vaste éventail possible d'intérêts se retrouvent à la même table et collaborent ensemble.

Le gouvernement du Canada a confié à Parcs Canada le mandat de créer dix nouveaux parcs

nationaux et cinq nouvelles aires marines nationales de conservation au cours des cinq prochaines années. Cela ne sera ni possible ni sage sans la participation, dès le début, d'un vaste éventail de gens.

Nous avons commencé à prendre les mesures nécessaires pour faire de cet objectif crucial une réalité. Au moment même où j'écris ces lignes, nous sommes presqu'arrivés à la conclusion d'une entente prévoyant la création d'une nouvelle aire marine nationale de conservation qui s'étendra sur plus de la moitié du lac Supérieur, en faisant probablement ainsi la plus grande étendue d'eau douce protégée au monde.

Cela n'aura été rendu possible qu'en mettant à contribution les villes, les municipalités et les villages dès le début du projet. Des députés, le gouvernement provincial, des peuples autochtones, des exploitants d'entreprise touristique, des écologistes, des universitaires, des flottes de pêche et un large échantillon représentatif de citoyens et citoyennes ont également été interpellés. Cette démarche d'équipe aura mené à une extraordinaire réalisation et suscité une volonté ferme de prendre part à l'intendance de l'aire marine nationale de conservation proposée.

Parcs Canada doit se faire une priorité incontournable de mobiliser et de faire participer les Canadiens et Canadiennes mais, pour cela, il nous faut bien comprendre la façon dont le Canada et sa population évoluent. En dépit de notre amour des grands espaces, le Canada apparaît maintenant comme l'un des pays les plus urbanisés au monde. En outre, le nombre de minorités visibles a quadruplé depuis vingt ans. Comment faut-il nous y prendre pour offrir à ces nouveaux Canadiens des expériences d'apprentissage enrichissantes dans nos parcs et lieux patrimoniaux ?

En 1966, l'âge médian des Canadiens s'établissait à 25,4 ans; or, trente-cinq ans plus tard, l'âge médian a grimpé à 37,6 ans et l'espérance de vie ne cesse de croître. Quelles modifications devons-nous apporter aux terrains de camping et aux autres services aux visiteurs pour être en mesure de répondre aux attentes des aînés, dont le nombre connaît une croissance rapide, tout en poursuivant nos objectifs de protection ?

Nous devons aussi prendre en compte l'importante contribution économique que génèrent les aires patrimoniales. Près du quart des Canadiens ont visité un parc national l'an dernier et 2,5 millions un lieu historique national, contribuant ainsi pour plus de 1,2 milliard $ au produit intérieur brut du Canada. Pour de nombreuses collectivités, en particulier rurales et éloignés, les endroits patrimoniaux sont souvent le principal moteur économique. Nous devons travailler en partenariat avec ces collectivités afin de développer des stratégies de protection régionales tout en favorisant le tourisme viable.

Sur le plan de l'exploitation, Parcs Canada gère plus de 7 milliards $ d'actifs – cela va d'écluses de canaux jusqu'à des édifices, des expositions et des monuments. Comme l'a indiqué la vérificatrice générale dans son plus récent rapport, à peine 30 p. 100 de ces actifs sont en bon état. Nous allons deviser une stratégie à long terme pour surmonter ce défi avec succès.

L'équipe de Parcs Canada est composée de personnes extrêmement professionnelles et dévouées.

Il n'en demeure cependant pas moins que l'Agence doit mieux refléter la diversité de la population canadienne. Les Canadiens et Canadiennes doivent pouvoir se retrouver dans notre organisation. Nous avons réalisé des progrès significatifs au cours des dernières années en ce qui a trait aux peuples autochtones. À l'heure actuelle, 8 p. 100 de notre effectif et 12 p. 100 de nos cadres sont autochtones. Nous devons atteindre des résultats semblables avec les Canadiens issus de minorités visibles et avec les Canadiens atteints d'un handicap. Nous n'en sommes certes pas encore rendus là. Lorsque j'étais tout jeune, j'ai pu constater le courant de recrutement visant à inclure des Canadiens-français comme moi dans la fonction publique. Cette leçon m'est restée alors que d'autres cherchent aujourd'hui à obtenir la place qui leur revient. Il serait inexcusable de ne pas prendre les mesures qui s'imposent.

La prochaine décennie – de sérieux défis et de grandes possibilités

Un important et sérieux travail attend Parcs Canada et ses partenaires. Il s'agit d'une obligation envers les générations futures.

Nouvelles aires patrimoniales naturelles et culturelles

L'expansion du réseau des parcs nationaux du Canada et la création du nouveau réseau des aires marines nationales de conservation du Canada exigeront une bonne volonté considérable et une détermination inflexible à placer l'intérêt commun avant les intérêts personnels, peu importe la légitimité de ceux-ci. Des possibilités de protéger certaines aires représentatives de notre grand pays subsistent encore. Cependant, comme Canadiens et Canadiennes, il nous faudra agir au cours de la prochaine décennie, sans quoi ces possibilités pourraient bien disparaître à tout jamais. Nous sommes redevables à nos arrière-petits-enfants de faire preuve de leadership dans la protection du patrimoine naturel et culturel de notre pays en créant au Labrador, par exemple, un premier parc national du Canada.

Quant au réseau des lieux historiques nationaux du Canada, son expansion sera axée sur une plus grande reconnaissance des réalisations des femmes, des peuples autochtones, des communautés ethnoculturelles et des gens qui en sont issus. Depuis quelques mois, un nouvel effort de communication avec les organisations multiculturelles contribue à nous faire progresser, mais il faudra faire encore bien davantage au cours des dix prochaines années.

Améliorer l'intégrité écologique et commémorative

Il est essentiel que la santé écologique de nos parcs, tant ceux qui existent déjà que les nouveaux, soit améliorée et que nos ressources culturelles soient protégées dans tous les lieux historiques nationaux, parcs nationaux et aires marines nationales de conservation. Cela ne peut se réaliser qu'en offrant à beaucoup plus de Canadiens et Canadiennes des occasions d'en apprendre davantage sur l'importance de leur histoire naturelle et culturelle. C'est également grâce au leadership environnemental démontré par nos partenaires et Parcs Canada que nous pourrons y parvenir.

Avec le concours d'un éventail de plus en plus large de Canadiens, nous allons élaborer un plan directeur visionnaire et pratique pour chacun des endroits patrimoniaux, qui en exposera les objectifs en matière d'intégrité écologique ou commémorative, d'expérience des visiteurs et d'éducation populaire. Nous nous donnerons les moyens de mesurer l'atteinte de ces objectifs et d'en faire rapport par le biais d'un programme crédible en sciences naturelles, culturelles et sociales. Nous mettrons à contribution nos partenaires pour déterminer quels projets de remise en état sont les plus importants. Ensemble, nous élaborerons des stratégies de mise en valeur du patrimoine et d'apprentissage clairement ciblées. Cela constitue d'ailleurs l'un des éléments fondamentaux de notre campagne en vue d'améliorer l'intégrité écologique et l'intégrité commémorative.

L'expérience des visiteurs et l'éducation populaire

Inciter les Canadiens et Canadiennes à vivre personnellement l'expérience d'un parc national ou d'un lieu historique national ne s'arrête pas lorsqu'ils arrivent à l'entrée du parc ou du lieu historique. Leur instiller la passion s'accomplit également par un enseignement individualisé sur les lieux. Il importe de leur apprendre que les parcs nationaux abritent la moitié des espèces en voie de disparition au Canada. Il importe de leur apprendre que le Canada abrite 20 p. 100 des milieux sauvages de la planète. Il importe de leur apprendre comment les parcs nationaux contribuent à la qualité de l'air et à la propreté de l'eau. Au cours de la décennie qui vient, l'amélioration des services d'éducation populaire sera une priorité de Parcs Canada. À cette fin, nous augmenterons notre investissement dans les services d'éducation populaire, qui seront en outre bonifiés grâce à nos partenariats avec l'industrie touristique et les organisations écologiques non gouvernementales.

L'accent sur les peuples autochtones

Une autre importante priorité des dix prochaines années sera de placer encore davantage l'accent sur les peuples autochtones. Les endroits témoins de l'histoire des peuples autochtones du Canada nous ramènent jusqu'à dix mille ans en arrière. En outre, il faut bien le reconnaître, nous serions incapables d'établir et de gérer la majorité des nouveaux parcs nationaux et des nouveaux lieux historiques nationaux sans leur concours enthousiaste et déterminé. Parcs Canada répondra à cet enthousiasme en travaillant étroitement avec les Autochtones aux niveaux local, régional et national. Je suis convaincu que les sages conseils des Aînés et des Chefs de tous les coins du pays nous aideront à poursuivre sur la voie du rétablissement et de l'apprentissage afin de veiller à ce que les voix et récits autochtones deviennent partie intégrante de tous les programmes de Parcs Canada.

L'état de nos biens

L'enjeu le plus crucial de Parcs Canada au plan de l'exploitation est sans doute également celui qui apparaît le moins excitant. Il nous faut en effet deviser une stratégie viable à long terme visant à assurer le bon état des actifs que nous confient les Canadiens et Canadiennes. Comme ailleurs au sein du gouvernement, nous procédons actuellement à la revue de nos dépenses. Nous

examinons en outre les avis reçus lors de la Table ronde du ministre sur Parcs Canada, tenue tous les deux ans, où un large éventail de Canadiens et Canadiennes nous ont pressés d'agir en vue de protéger d'abord les actifs clés.

Tous à Parcs Canada comprennent que nous ne pouvons prendre le risque de perdre des pans entiers de l'histoire du Canada, ni manquer à notre devoir de protéger nos merveilleux trésors naturels. Nous procéderons à l'examen de tous nos actifs et déterminerons lesquels sont essentiels à la prestation de nos services à la population canadienne, tout en conservant à l'esprit la nécessité de financer de nouvelles installations adaptées aux besoins de cette population qui évolue. Nous examinerons de près, de concert avec un large éventail de partenaires, une stratégie révisée de la tarification en vertu de laquelle toute augmentation éventuelle des tarifs serait entièrement versée à la remise en état de nos installations. Nous allons aussi solliciter l'avis des Canadiens et Canadiennes à l'égard des différentes avenues de financement qui s'offrent à Parcs Canada.

L'Initiative des endroits historiques

Les endroits qui ont marqué l'histoire du Canada peuvent revêtir différentes formes. Il peut s'agir d'un édifice, d'un champ de bataille, de l'épave d'un navire, d'un parc, d'un site autochtone sacré, d'un pont, d'une maison, d'un lieu de sépulture, d'une gare de chemin de fer, d'un quartier urbain complet, de ruines, d'une école, d'un canal, d'un palais de justice, d'un théâtre ou, encore, d'un marché. Or, au cours de la dernière génération, le Canada a perdu 20 p. 100 de cette trame historique. C'est pour cette raison que le gouvernement du Canada a lancé une vaste série de consultations sur les meilleurs moyens de préserver et de commémorer les endroits historiques de notre pays. Cette initiative a suscité une collaboration et une bonne volonté extraordinaires de la part des provinces et territoires, des municipalités, des peuples autochtones, des députés, des autres élus, des experts et des bénévoles du secteur patrimonial, des archéologues, des urbanistes et d'une pléiade d'autres Canadiens et Canadiennes.

Ces consultations ont permis de dégager une stratégie exhaustive – l'Initiative des endroits historiques. Il s'agit de la plus importante initiative de conservation dans l'histoire du Canada. Au nom du gouvernement canadien, Parcs Canada continuera d'oeuvrer avec les provinces et territoires, la Fédération canadienne des municipalités, la Fondation Héritage Canada et tous ses autres partenaires à l'élaboration des instruments et programmes nécessaires afin d'assurer la participation de toute la population canadienne à la protection des endroits historiques de notre pays. Déjà, cette coopération a donné lieu à d'importants progrès dans l'établissement du Répertoire canadien des lieux patrimoniaux en direct. Ce Répertoire facilitera l'accès à de l'information sur près de 20 000 lieux historiques. Nous avons également accompli des progrès marqués en matière d'élaboration de normes et de lignes directrices pour la conservation au Canada, de consultation des communautés autochtones, ainsi que d'adoption d'une culture « patrimoine d'abord » au sein des ministères et organismes fédéraux. Atteindre les objectifs visés par l'Initiative des endroits historiques exigera des années de dévouement collectif et l'action concertée des Canadiens et Canadiennes pour honorer et sauvegarder les endroits historiques qui ont façonné le destin de notre pays et forgé l'identité canadienne.

Les gens de Parcs Canada

Je suis vraiment heureux de faire partie d'une équipe qui joue un rôle aussi important dans la protection et la mise en valeur des merveilles d'un pays qui abrite le quart des zones humides et des forêts boréales de la planète, le plus long littoral au monde et 9 p. 100 des eaux douces du globe; d'un pays dont l'histoire a été tissée par des femmes et des hommes issus de plus de 200 horizons ethniques, du premier pays au monde à se proclamer officiellement multiculturel. Il ne fait cependant aucun doute que mon plus grand plaisir émane de l'énergie et de la vitalité personnelle et collective des gens qui travaillent à Parcs Canada.

Au cours des récentes années, l'équipe de Parcs Canada a dû faire face à d'importants changements législatifs, réglementaires, écologiques et administratifs. Notre équipe s'en est tirée avec distinction. Je suis profondément reconnaissant aux employés de Parcs Canada pour la façon dont ils ont épousé ce profond besoin de changement et d'innovation.

Dans le présent plan, mon premier après une année complète à titre de directeur général de l'Agence, j'en appelle à toutes les employées et à tous les employés de Parcs Canada afin qu'ils renouvellent avec moi leur engagement et leur implication auprès des Canadiens et Canadiennes, des dirigeants élus jusqu'aux bénévoles. Si le passé s'avère garant de l'avenir, je sais que nous réussirons.

Au cours des prochaines années, plusieurs parmi les employés les plus enthousiastes, passionnés et professionnels de Parcs Canada prendront leur retraite. Alors que nous chercherons à constituer une relève qui se voudra le reflet et l'incarnation du nouveau Canada, je souhaite que nous puissions nous inspirer de ces Canadiens et Canadiennes ayant démontré autant de compétence, de professionnalisme et d'amour des grands espaces, des lieux et de l'histoire qui définissent le Canada.

J'aimerais conclure en vous lançant un défi. Que vous soyez une ou un employé de Parcs Canada, une ou un exploitant d'entreprise à l'intérieur ou autour d'une aire patrimoniale, membre d'une organisation non gouvernementale ou une ou un Canadien intéressé, je vous convie à considérer les objectifs visés par Parcs Canada et à vous associer à notre démarche. En partageant ensemble la passion et la force des idées qui nous animent, nous pourrons continuer à faire preuve de leadership international dans la gestion des aires protégées et léguer ces trésors nationaux en meilleur état aux générations qui nous suivront.

Alan Latourelle
Directeur général de l'Agence
Parcs Canada

Chapitre 1 : Vue d'ensemble de la planification

Ce chapitre dresse un portrait du travail qu'accomplit Parcs Canada en vue de s'acquitter de son mandat. On y trouvera un sommaire du fondement législatif, de la structure organisationnelle, du budget, des principaux programmes, des partenariats importants, du cadre d'exploitation et des grands défis, du modèle de planification corporative et des objectifs globaux de l'Agence.

FONDEMENT LÉGISLATIF DE PARCS CANADA

En 1998, le Parlement a adopté la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, une loi ayant eu pour effet de retrancher Parcs Canada de l'égide du ministère du Patrimoine canadien, où elle avait jusqu'à lors constitué un programme, pour en faire une agence distincte du gouvernement du Canada. Puis, en 2000, le Parlement entérinait la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*, modernisant ainsi le rôle historique de Parcs Canada et faisant de l'intégrité écologique sa priorité première. Enfin, la *Loi sur les aires marines nationales de conservation du Canada*, adoptée en 2002, prévoit la création d'un réseau d'aires marines de conservation représentatif des océans et des Grands Lacs du pays.

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

En décembre 2003, le Premier ministre a confié au ministre de l'Environnement la responsabilité des orientations générales de Parcs Canada et l'a rendu imputable de l'Agence devant le Parlement. Auparavant, cette responsabilité et cette imputabilité relevaient de la ministre du Patrimoine canadien.

Organigramme

Le Conseil exécutif de Parcs Canada, composé du directeur général de l'Agence et des autres cadres supérieurs apparaissant à l'organigramme, fixe les priorités de l'Agence. Le directeur général de l'Agence relève directement du ministre de l'Environnement.

La prestation des programmes, y compris les services dispensés sur place aux visiteurs, incombe aux 32 unités de gestion de Parcs Canada. Ces dernières sont des regroupements de parcs nationaux, de lieux historiques nationaux et d'aires marines nationales de conservation généralement situés à proximité les uns des autres. Il y a également quatre centres de services qui

appuient l'organisation dans divers domaines professionnels et techniques, dont la biologie et l'histoire.

PROGRAMMES NATIONAUX

Le premier parc national du Canada – Banff – fut créé en 1885. Puis, en 1912, le Canada établissait le premier service des parcs nationaux au monde. Aujourd'hui, Parcs Canada administre trois grands programmes : le Programme des parcs nationaux, le Programme des lieux historiques nationaux et le Programme des aires marines nationales de conservation. Depuis cette année, Parcs Canada assume aussi la gestion de la participation fédérale à l'importante Initiative des endroits historiques. Elle est en outre responsable de la direction ou de la coordination du programme des lieux de sépulture des anciens premiers ministres, du programme des édifices fédéraux du patrimoine, des gares ferroviaires patrimoniales, des rivières du patrimoine et du programme fédéral d'archéologie, de même que des Réserves de la biosphère du l'UNESCO.

OBLIGATIONS INTERNATIONALES

Parcs Canada dirige la mise en œuvre des obligations canadiennes relatives à la Convention du patrimoine mondial, aux aires protégées de la Convention sur la diversité biologique et aux conventions et protocoles internationaux relatifs à la conservation du patrimoine. En ce qui a trait à la Convention du patrimoine mondial, Parcs Canada collabore avec les autres paliers de gouvernement, les représentants des Autochtones et d'autres organisations afin d'identifier d'éventuels sites du patrimoine mondial au Canada et de préparer le premier rapport périodique faisant état de la condition des treize sites du patrimoine mondial canadiens existants et des défis auxquels ils sont confrontés.

PARTENAIRES DE PARCS CANADA

La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* prévoit la convocation par le ministre au moins tous les deux ans d'une table ronde des personnes intéressées aux questions dont l'Agence est responsable. La Table ronde du ministre sur Parcs Canada rassemble un vaste éventail de personnes qui se passionnent pour les aires patrimoniales protégées du Canada. Elle constitue pour l'Agence une occasion unique d'entendre les gens s'exprimer sur les moyens de renforcer ses priorités et de les mettre en oeuvre. Le ministre a l'obligation de faire publiquement rapport des mesures prises en réponse aux recommandations de la Table ronde. La prochaine rencontre aura lieu au plus tard en mars 2005.

Comme le mentionne le directeur général de l'Agence dans son message, Parcs Canada veut aller au-delà de la consultation avec la Table ronde tous les deux ans pour parvenir à la mobilisation d'un large échantillon de Canadiens et Canadiennes à titre de partenaires à part entière dans l'établissement de la vision et dans la gestion de tous les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation, existants ou nouveaux. Les Canadiens et Canadiennes se passionnent pour leur patrimoine naturel et culturel. Parcs Canada travaille

activement à élargir ses partenariats et ses efforts de diffusion externe, à la fois parce que cette démarche est voulue par les parlementaires et le public, et parce qu'elle est le moyen le plus efficace de s'acquitter de son mandat. Parcs Canada ne réussira à préserver les trésors nationaux du Canada au profit des générations futures que si elle réussit à amener de plus en plus de Canadiens et Canadiennes à apprécier, à faire l'expérience, à protéger et à mettre en valeur ces richesses. Le présent plan est entièrement fondé sur la prémisse voulant que Parcs Canada ait la volonté de partager son *leadership si elle veut réaliser le plein mandat que le Parlement* lui a confié. Les stratégies décrites dans le présent document pourront en conséquence être améliorées par les conseils d'un nombre sans cesse croissant de partenaires.

BUDGET DE L'AGENCE

Pour la période de planification couverte par le présent plan, les prévisions budgétaires de Parcs Canada s'énoncent comme suit :

Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP) (en milliers de dollars)

Prévision des dépenses 2003-2004	**Dépenses prévues 2004-2005**	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008	Dépenses prévues 2008-2009
519 112 $*	**469 538 $**	485 442 $	506 459 $	501 459 $	492 459 $
4 000 ETP	**4 020 ETP**	4 040 ETP	4 040 ETP	4 040 ETP	4 040 ETP

*Tient compte des meilleures prévisions à l'égard des dépenses nettes totales planifiées d'ici la fin de l'exercice financier.

CADRE D'EXPLOITATION

Parcs Canada exécute ses programmes et offre ses services dans un contexte complexe en constante évolution. Pour rester à la hauteur des attentes de ses visiteurs et garder la confiance des intervenants, l'Agence doit cerner précisément les risques et les défis auxquels elle doit faire face et les relever en organisant en conséquence ses priorités et ses investissements. La présente section résume les principaux aspects du cadre d'exploitation de Parcs Canada.

Défis de Parcs Canada

- Protection des aires patrimoniales
- Engagements du gouvernement
- Réfection des infrastructures
- Solides relations avec les Autochtones
- Meilleur soutien du public
- Adaptation aux changements démographiques
- Pressions du marché touristique

1. **Protection des aires patrimoniales**. Au cours de la dernière décennie, les rapports sur l'état des aires patrimoniales protégées ont mis en lumière les facteurs de stress qui affectent la santé écologique de plusieurs de nos parcs nationaux. La Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada confirmait en mars 2000, la perte progressive de la biodiversité indigène et des habitats et soulignait les menaces contre les écosystèmes des parcs telles les espèces envahissantes. Les Canadiens ont toujours reconnu que la protection du patrimoine naturel dans les parcs nationaux est de première importance. Il faut donc mettre en place des mesures immédiates, comme la surveillance et le signalement de l'état de santé des parcs, ainsi qu'une stratégie scientifique à long terme pour relever l'énorme défi constitué par le maintien et l'amélioration de l'intégrité écologique et offrir aux visiteurs des générations actuelles et futures une expérience et un apprentissage de très grande qualité.

   Comme l'a relevé la vérificatrice générale dans son plus récent rapport, le patrimoine bâti du Canada est menacé. En une seule génération, 20 p. 100 cent des édifices du patrimoine canadien ont été perdus et les deux tiers des actifs culturels de Parcs Canada sont dans un état passable ou mauvais. Une fois perdues, ces ressources sont irremplaçables. Parcs Canada doit surveiller de près l'état des ressources qu'elle gère. Cette information est importante pour cerner les besoins urgents qui s'imposent en matière de gestion des aires patrimoniales protégées, d'établissement des priorités des stratégies durables de prévention et d'offre aux visiteurs des générations actuelles et futures d'expériences et de services d'éducation populaire de très grande qualité.

2. **Engagements du gouvernement**. En octobre 2002, le gouvernement du Canada a annoncé un plan d'action prévoyant la création de dix nouveaux parcs nationaux et de cinq nouvelles aires marines nationales de conservation, ainsi que l'agrandissement de trois parcs nationaux existants d'ici la fin de 2008. Le gouvernement a également annoncé des fonds supplémentaires pour maintenir et améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada existants, ainsi que des initiatives pour appuyer la protection

du patrimoine architectural. Les fonds nécessaires à la réalisation d'une large portion des initiatives décrites dans ces annonces ont été prévus au budget 2003. Ces argents supplémentaires serviront à financer une partie importante des projets de Parcs Canada pendant les trois à cinq années à venir :

- **Parcs nationaux**. Parcs Canada a identifié 39 régions terrestres du Canada. Le but de l'Agence consiste à faire en sorte que chacune de ces régions soit représentée par au moins un parc national du Canada. Les tâches de planification conjointe, d'élaboration des ententes relatives à l'établissement des parcs, d'acquisition des terres et d'exploitation subséquente des dix nouveaux parcs nationaux constitueront une opération de grande envergure pour Parcs Canada. Cent mille kilomètres carrés supplémentaires d'aires de nature sauvage et naturelle viendront s'ajouter au réseau des parcs nationaux, ce qui en augmentera la taille de 50 p. 100. Ces nouveaux parcs auront d'importantes retombées économiques pour les collectivités rurales, autochtones et du Nord.

- **Aires marines nationales de conservation**. Parcs Canada a identifié 29 régions marines différentes au Canada. L'objectif du gouvernement est d'en arriver éventuellement à créer une aire marine nationale de conservation dans chacune de ces régions. Le principe directeur de ces nouvelles aires marines de conservation est l'utilisation écologique viable. Les zones actuellement sélectionnées offriront une protection à quelque 15 000 kilomètres carrés supplémentaires d'aires marines, dont probablement la plus grande aire d'eau douce protégée au monde.

  Lorsque les nouveaux parcs nationaux et nouvelles aires marines nationales de conservation auront été crées, la superficie totale des terres et des eaux protégées par Parcs Canada avoisinera les 360 000 kilomètres carrés.

- **Mesures incitatives visant la conservation du patrimoine**. Le budget 2003 a alloué 30 millions de dollars sur quatre ans à la création et à la gestion du Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales. Ce programme forme une composante intégrale de l'Initiative des endroits historiques.

- **Intégrité écologique**. Le budget 2003 a alloué 75 millions de dollars sur cinq ans à l'amélioration de la santé écologique des 41 parcs nationaux du Canada existants, de même que 25 millions de dollars à titre récurrent. Ces octrois de fonds s'inscrivent dans la continuité de la réponse du Gouvernement aux recommandations de la Commission sur l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada. Parcs Canada s'assurera qu'elle dispose de la capacité, des instruments et des partenariats nécessaires pour atteindre cet objectif vital que constitue l'intégrité écologique. Le budget a en outre prévu près de 30 millions de dollars afin que Parcs Canada puisse assumer la responsabilité corollaire de protéger les espèces menacées.

3. **Réfection des infrastructures**. Parcs Canada possède dans ses 41 parcs nationaux et 149 lieux historiques nationaux des actifs contemporains et culturels d'une valeur de près de 7 milliards de dollars. Plusieurs lieux historiques nationaux du Canada sont sévèrement menacés par la détérioration due à l'âge et à d'autres facteurs. Près des deux tiers des installations des parcs nationaux à travers le pays ont besoin de réparations. Parcs Canada travaille à l'interne comme à l'externe en vue d'élaborer les meilleures initiatives de services, de tarification, de financement et de gestion pour relever ces défis importants. Dans la même veine, l'Agence examine également la prestation de ses services. Elle propose en outre une nouvelle stratégie de tarification pluriannuelle et a obtenu une somme ponctuelle pour ses besoins de réfection les plus urgents. Le principal défi de la prochaine période de planification sera d'identifier les installations et les actifs à graduellement éliminer et de continuer à oeuvrer avec les organismes centraux du gouvernement afin de trouver une solution durable à la préservation, à la remise en état et à la protection de ceux qui demeureront en inventaire, à moins qu'une solution ne soit trouvée rapidement, la détérioration de ces actifs entraînera inéluctablement la fermeture d'installations ou la perte à tout jamais de ces trésors nationaux.

4. **Relations avec les Autochtones**. La création et la préservation d'un très grand nombre d'aires patrimoniales ne sont rendues possibles que grâce au leadership et aux partenariats actifs des collectivités autochtones. Les employés de Parcs Canada apprécient grandement cette collaboration mais le grand public ne la juge peut-être pas à sa juste valeur. Ainsi qu'il en est fait mention à maintes reprises dans le présent plan, le succès de Parcs Canada dans l'exécution de son mandat dépend de relations solides et empreintes de confiance avec les collectivités autochtones.

5. **Appui du public**. De récents sondages ont montré qu'environ le quart de la population canadienne a visité un parc national au cours de la dernière année et 8 p. 100 ont visité un lieu historique national. Des sondages précédents ont souligné le solide appui des Canadiens et Canadiennes pour les réseaux nationaux d'aires naturelles et culturelles protégées. Toutefois, un sondage d'Environics réalisé en 2003 suggère que l'importance qu'accordent les Canadiens et Canadiennes à nos lieux historiques nationaux par rapport à d'autres symboles n'est plus aussi élevée qu'en 2000. Un large segment de la population canadienne ignore que Parcs Canada assume l'intendance du patrimoine naturel et culturel de la nation, mais ceux et celles qui connaissent l'Agence sont d'avis qu'elle accomplit un excellent travail de protection. Ces résultats viennent étayer le fait que Parcs Canada doit mobiliser de plus en plus de Canadiens dans l'établissement d'une vision et la planification des aires nationales protégées du Canada.

6. **Démographie**. Les données du recensement publiées en 2003 révèlent que le Canada s'urbanise et que l'immigration tend à augmenter la diversité ethnique dans les grandes villes. Selon Statistique Canada, il y a vingt ans, la zone de recensement de Toronto comptait 405 000 citoyens appartenant aux minorités visibles; aujourd'hui, elle en compte plus de 1,7 million. Le taux d'immigration per capita du Canada est le double de celui des États-Unis. L'âge moyen des Canadiens a également connu une augmentation

considérable au cours des dernières décennies. Pour Parcs Canada, il importe que les Canadiens et Canadiennes, tant les nouveaux que ceux de souche, perçoivent les parcs nationaux et lieux historiques nationaux comme de véritables trésors nationaux qu'il faut protéger et les considèrent comme des destinations de choix qui répondent à leurs besoins, à leurs attentes et à leurs intérêts en matière d'apprentissage par le biais d'expériences.

7. **Tourisme**. Les parcs nationaux, lieux historiques nationaux et aires marines nationales de conservation du Canada sont le théâtre d'une moyenne de 26 millions de visites chaque année. Ces visites génèrent des retombées économiques qui contribuent pour quelque 1,2 milliard de dollars au produit intérieur brut du Canada et l'équivalent de 38 000 emplois directs à temps plein. L'industrie touristique mondiale a, depuis le 11 septembre 2001, été fortement ébranlée en raison des conditions économiques et des préoccupations du public à l'égard du terrorisme et de la sécurité des déplacements. Plus récemment, la crainte éprouvée partout dans le monde face au SRAS, la valeur accrue du dollar canadien et les incendies dans l'Ouest du Canada ont profondément affecté l'industrie touristique canadienne. Heureusement, des indicateurs économiques positifs comme la relance de l'économie américaine, la forte confiance fondamentale des consommateurs et la reprise des investissements des entreprises permettent d'afficher un certain optimisme quant à une meilleure croissance du PIB en 2004. Les prévisions touristiques restent prudemment optimistes, alors que les partenaires touristiques de Parcs Canada de tous les coins du pays semblent entrevoir une reprise dans les années qui viennent. Au cours de la présente période de planification, le défi de Parcs Canada consistera à poursuivre son travail avec ses partenaires du secteur touristique pour faire du tourisme viable la pierre d'assise de leur succès.

MODÈLE DE PLANIFICATION D'ENTREPRISE

Le présent plan présente pour les cinq années qu'il couvre les objectifs stratégiques énoncés au cadre de planification stratégique illustré à la page 15. Il traite aussi des attentes en matière de rendement, lesquelles offrent des repères permettant de mesurer les résultats atteints dans la poursuite des objectifs à long terme de l'Agence et de ceux de ce plan quinquennal. Peut-être plus important encore, les chapitres suivants dévoilent les stratégies qu'entend emprunter Parcs Canada au cours des cinq prochaines années pour répondre aux attentes en matière de rendement et pour atteindre les résultats prévus au plan et ses objectifs à long terme. Il faut souligner que le présent plan pourra, au cours des années qui viennent, être enrichi par les conseils des parlementaires et le travail des partenaires avec lesquels collabore l'Agence.

Les chapitres qui suivent décrivent comment l'Agence relèvera les nombreux défis auxquels l'expose la nature de son environnement opérationnel.

Cadre de planification stratégique

Notre mandat

Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Gamme d'affaires	I. Intendance des endroits du patrimoine national			II. Utilisation et appréciation par les Canadiens et Canadiennes			III. Services de l'Agence	
Gamme de services	**1. Création des endroits patrimoniaux nationaux**	**2. Protection des ressources patrimoniales**	**3. Mise en valeur du patrimoine**	**4. Services aux visiteurs**	**5. Lotissements urbains**	**6. Routes de transit**	**7. Gestion de Parcs Canada**	**8. Gestion des ressources humaines**
Objectifs stratégiques	Travailler à l'achèvement des réseaux des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation qui doivent représenter toutes les régions terrestres et marines du pays, de même qu'à l'amélioration du réseau des lieux historiques nationaux qui commémorent l'histoire du Canada.	Améliorer le fonctionnement des écosystèmes en maintenant l'intégrité écologique des parcs nationaux et la durabilité des aires marines nationales de conservation; assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux de façon à ce que les ressources d'importance nationale ne soient pas mises en péril, que les messages d'importance nationale soient communiqués et que les autres valeurs patrimoniales soient respectées; gérer les ressources culturelles dans les parcs et les lieux historiques nationaux conformément aux principes de la valeur, de l'intérêt du public, de la compréhension, du respect et de l'intégrité.	Sensibiliser et promouvoir la compréhension, l'appréciation et un sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation.	Offrir aux visiteurs les services qui leur permettent de jouir et d'apprécier les aires patrimoniales	Assurer une gouvernance efficace et une administration efficiente aux collectivités de parcs qui en fassent des modèle de viabilité.	Maintenir des routes de transit fiables et sécuritaires qui minimisent les incidences écologiques	Maintenir ou améliorer l'intégrité de la gestion, en plaçant un accent plus particulier sur un processus décisionnel efficace et une gestion axée sur les résultats.	Gérer les ressources humaines de sorte que l'effectif de Parcs Canada soit qualifié, représentatif de la population canadienne, et qu'il jouisse d'un milieu de travail positif et productif.

Notre rôle : ***Nous sommes des gardiens, des guides, des partenaires et des conteurs.***

Notre engagement : ***Protéger, faire découvrir, commémorer et servir***

Cadre de planification stratégique

Notre mandat

Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain

Gamme d'affaires	I. Intendance des endroits du patrimoine national			II. Utilisation et appréciation par les Canadiens et Canadiennes			III. Services de l'Agence	
Gamme de services	1. Création des endroits patrimoniaux nationaux	2. Protection des ressources patrimoniales	3. Mise en valeur du patrimoine	4. Services aux visiteurs	5. Lotissements urbains	6. Routes de transit	7. Gestion de Parcs Canada	8. Gestion des ressources humaines
Objectifs stratégiques	Travailler à l'achèvement des réseaux des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation qui doivent représenter toutes les régions terrestres et marines du pays, de même qu'à l'amélioration du réseau des lieux historiques nationaux qui commémorent l'histoire du Canada.	Améliorer le fonctionnement des écosystèmes en maintenant l'intégrité écologique des parcs nationaux et la durabilité des aires marines nationales de conservation; assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux de façon à ce que les ressources d'importance nationale ne soient pas mises en péril, que les messages d'importance nationale soient communiqués et que les autres valeurs patrimoniales soient respectées; gérer les ressources culturelles dans les parcs et les lieux historiques nationaux conformément aux principes de la valeur, de l'intérêt du public, de la compréhension, du respect et de l'intégrité.	Sensibiliser et promouvoir la compréhension, l'appréciation et un sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation.	Offrir aux visiteurs les services qui leur permettent de jouir et d'apprécier les aires patrimoniales	Assurer une gouvernance efficace et une administration efficiente aux collectivités de parcs qui en fassent des modèle de viabilité.	Maintenir des routes de transit fiables et sécuritaires qui minimisent les incidences écologiques	Maintenir ou améliorer l'intégrité de la gestion, en plaçant un accent plus particulier sur un processus décisionnel efficace et une gestion axée sur les résultats.	Gérer les ressources humaines de sorte que l'effectif de Parcs Canada soit qualifié, représentatif de la population canadienne, et qu'il jouisse d'un milieu de travail positif et productif.

Notre rôle : ***Nous sommes des gardiens, des guides, des partenaires et des conteurs.***

Notre engagement : ***Protéger, faire découvrir, commémorer et servir***

Carte du réseau des parcs nationaux

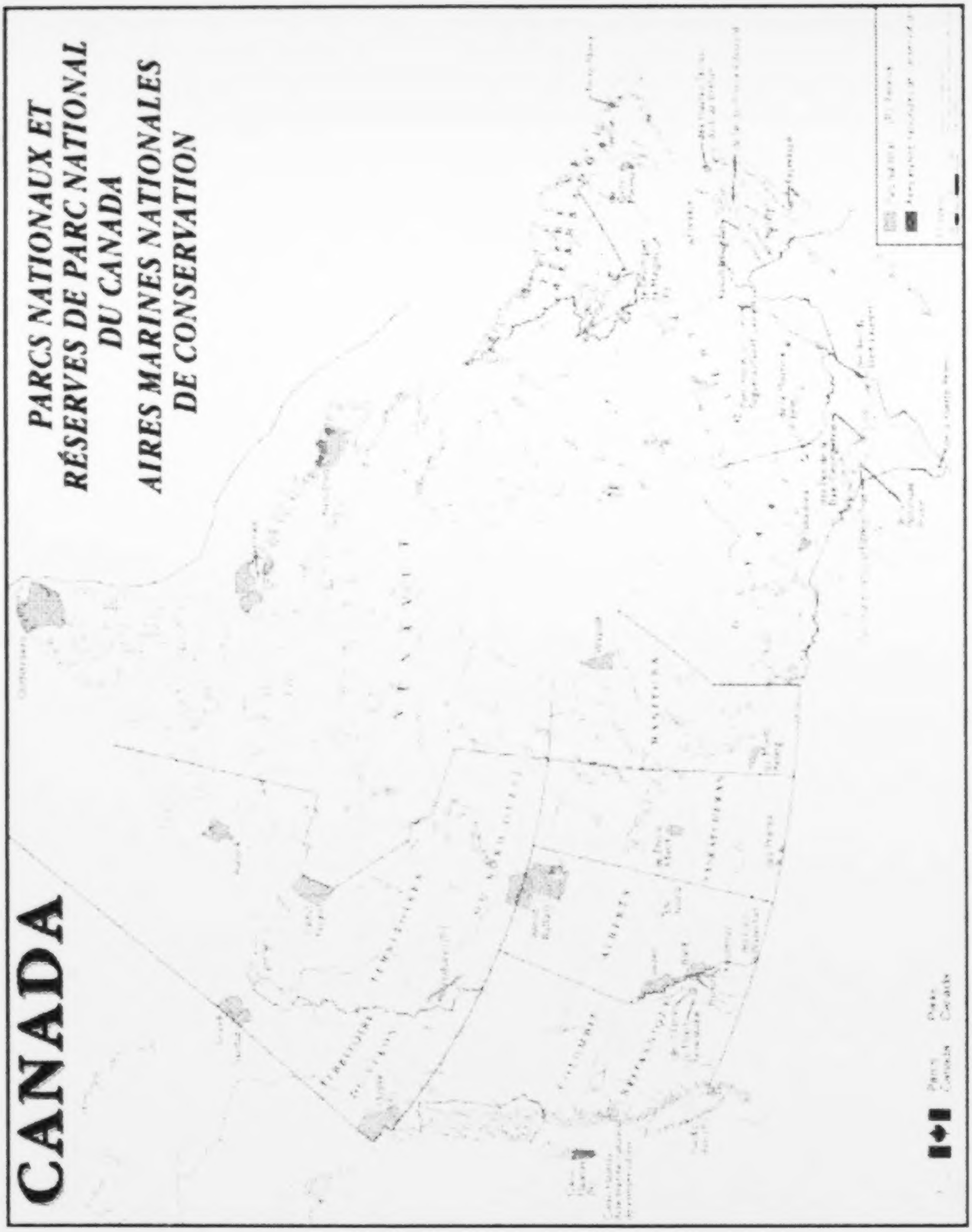

Carte du réseau des lieux historiques nationaux

Parcs Canada Parks Canada

Canada

Lieux historiques nationaux du Canada administrés par Parcs Canada

Octobre 2003

Chapitre 2 : Objectifs, stratégies et attentes

Le présent chapitre décrit les trois gammes d'affaires et les huit gammes de services, ainsi que les principales activités de Parcs Canada pour les cinq prochaines années.

GAMME D'AFFAIRES 1 : INTENDANCE DES ENDROITS DU PATRIMOINE NATIONAL

Les objectifs de Parcs Canada à l'égard de l'intendance des endroits patrimoniaux nationaux sont : la protection et la mise en valeur des endroits patrimoniaux nationaux; l'avènement d'une meilleure compréhension et d'un plus grand respect de ces symboles nationaux; faire en sorte que tous les Canadiens et Canadiennes reconnaissent et apprécient les endroits patrimoniaux nationaux comme étant des éléments déterminants de leur identité et de leur sentiment d'appartenance au pays; et faire preuve de leadership en encourageant le partenariat en matière de protection et de mise en valeur des endroits patrimoniaux.

Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(en milliers de dollars)

Prévision des dépenses 2003-2004	**Dépenses prévues 2004-2005**	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008	Dépenses prévues 2008-2009
266 498 $*	**245 168 $**	244 478 $	254 781 $	254 781 $	254 781 $
2 130 ETP	**2 150 ETP**	2 160 ETP	2 160 ETP	2 160 ETP	2 160 ETP

*Tient compte des meilleures prévisions à l'égard des dépenses nettes totales planifiées d'ici la fin de l'exercice financier.

Cette gamme d'affaires comporte trois gammes de services :

1. Création des endroits patrimoniaux nationaux
2. Protection des ressources patrimoniales
3. Mise en valeur du patrimoine

GAMME DE SERVICES 1 : CRÉATION DES ENDROITS PATRIMONIAUX NATIONAUX

Description

Cette gamme de services consiste à créer des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation. Ce processus comprend l'identification d'aires candidates, l'élaboration des études de faisabilité, la mise à contribution et le soutien dès le début des partenaires, l'obtention de l'approbation ministérielle ou du Parlement et la création officielle de nouveaux endroits patrimoniaux.

Objectif stratégique, résultats prévus et attentes en matière de rendement

Résultats prévus	*Attentes en matière de rendement*
1. Créer des parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées. 2.Achever ou élargir certains parcs existants.	1. Que 34 des 39 régions terrestres et 8 des 29 régions marines soient représentées d'ici mars 2008. 2. Élargir trois parcs nationaux et augmenter la proportion du territoire possédé dans trois parcs nationaux inachevés d'ici mars 2008.
3. Désigner et commémorer des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale, particulièrement dans les domaines prioritaires sous-représentés. 4. Désigner d'autres lieux patrimoniaux (p. ex., Initiative des endroits historiques, BEEFP, rivières du patrimoine, gares de chemin de fer, lieux de sépultures des PM, Sites du patrimoine mondial, Réserves de la biosphère).	3. Choisir et désigner en moyenne 27 nouveaux lieux, personnes et événements par année, dont 11 désignations en moyenne par année devraient commémorer l'histoire des Autochtones, des communautés ethnoculturelles et des femmes. 4. Apposer une plaque commémorative à l'égard de 30 désignations en moyenne par année. 5. Atteindre les objectifs en termes d'inscriptions ou de désignations des autres programmes patrimoniaux.

Stratégies pour atteindre les résultats prévus

L'Agence utilisera quatre stratégies clés pour cette gamme de services.

1. Création de nouveaux parcs nationaux

Parcs Canada travaillera en étroite collaboration avec des partenaires afin de respecter l'engagement du gouvernement de créer dix nouveaux parcs nationaux d'ici avril 2008. Des terres seront aussi ajoutées pour élargir des parcs nationaux existants au moyen d'ententes avec différents partenaires (des Lacs-Waterton, Tuktut Nogait et Nahanni). De plus, Parcs Canada continuera d'ajouter des terres aux parcs nationaux inachevés conformément à leur entente de création (de la Péninsule-Bruce, des Prairies et des Îles-Gulf).

Le Plan budgétaire 2003 fournissait à Parcs Canada des fonds de l'ordre de 144 millions de dollars sur une période de cinq ans pour faire avancer les engagements du gouvernement, ainsi que des fonds courants de 29 millions de dollars par année pour exploiter les nouveaux parcs nationaux et aires marines nationales de conservation. Ce financement permettra de faire des progrès dans plusieurs régions du pays, mais ne permettra pas la pleine mise en oeuvre du programme. Parcs Canada tentera par tous les moyens possibles de respecter complètement l'engagement du gouvernement.

Des ententes ont été signées récemment pour deux nouveaux parcs nationaux, le parc national du Canada Ukkusiksalik à la baie Wager au Nunavut et la réserve de parc national du Canada des Iles-Gulf en Colombie-Britannique. Parcs Canada prendra les mesures formelles nécessaires pour porter ces deux parcs sur la liste établie en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada*.

Le plan d'expansion du gouvernement repose sur des efforts constants visant à représenter chacune des 39 régions naturelles qu'a identifiées Parcs Canada à travers le pays par au moins un parc national et ainsi parachever le réseau des parcs nationaux du Canada. Chaque région a ses caractéristiques propres: géologie, topographie, flore et faune. À ce jour, 27 de ces régions naturelles sont représentées dans le réseau des parcs nationaux du Canada..

Outre les deux nouveaux parcs nationaux pour lesquels des ententes ont déjà été signées, Parcs Canada continuera de travailler avec ses partenaires pour concrétiser la création des six parcs nationaux suivants :

- **Monts Torngat** au Labrador (négociations en cours): Parcs Canada travaillera à l'achèvement de l'entente sur les transferts de terres avec le gouvernement de Terre-Neuve-et-Labrador, à la signature d'une Entente sur les répercussions et les avantages lorsque l'entente définitive sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador sera ratifiée par le Parlement et à la consultation de nos partenaires les Inuits du Nunavik en 2004-2005;
- **Basses-terres** du Manitoba (début des négociations en 2004): Parcs Canada travaillera avec le gouvernement du Manitoba pour élaborer une entente relative à l'établissement d'un parc d'ici mars 2006 et tentera d'impliquer pleinement et d'entrée de jeu les Autochtones et les collectivités locales dans ces négociations;
- **Île Bathurst** au Nunavut (début des négociations en 2004) : Parcs Canada approchera les Inuits afin d'ouvrir les négociations sur une entente relative à l'établissement d'un parc d'ici mars 2005. Ces négociations seront guidées par l'Accord sur les revendications territoriales du Nunavut;
- **Monts Mealy** au Labrador (étude de faisabilité en cours): Parcs Canada travaillera avec de nombreux partenaires afin d'achever l'étude de faisabilité d'un parc actuellement en cours et les consultations publiques pour élaborer une entente relative à l'établissement d'un parc d'ici mars 2007. Parcs Canada travaillera aussi à créer ce parc national par le biais du processus des revendications territoriales du gouvernement dans cette région;
- **Bras est du Grand lac des Esclaves** dans les Territoires du Nord-Ouest (début de l'étude de faisabilité en 2003): Parcs Canada continuera de travailler avec la collectivité de Lutsel K'e et par le biais du Processus Akaicho pour la création de ce parc national;
- **Sud de la vallée de l'Okanagan – Similkameen** en Colombie-Britannique: l'étude de faisabilité entreprise avec une variété de partenaires, dont le gouvernement de la Colombie-Britannique, se fera selon les conditions du protocole d'entente signé par le Canada et la Colombie-Britannique en octobre 2003.

Parcs Canada identifiera d'ici mars 2005 des sites candidats pour les deux derniers parcs nationaux prévus au Plan d'action. Ils seront situés dans la région naturelle des plateaux et montagnes intérieurs du Nord, au Yukon et en Colombie-Britannique, de même que dans la région naturelle précambrienne du Saint-Laurent et des Grands Lacs, en Ontario.

Parcs Canada continuera de collaborer avec ses partenaires pour parachever certains parcs nationaux par l'ajout de terres adjacentes :

- **réserve de parc national du Canada Nahanni** (Territoires du Nord-Ouest): le travail d'expansion des limites de la réserve de parc national s'alignera sur le protocole d'entente signé en 2003 par Parcs Canada et les Premières nations Deh Cho et sera achevé d'ici mars 2007;
- **parc national du Canada Tuktut Nogait** (Territoires du Nord-Ouest et Nunavut): Parcs Canada collaborera avec les Sahtus et les Inuits pour accroître l'étendue de ce parc national, guidé en cela par les accords sur les revendications territoriales qu'elle a signés avec chaque groupe autochtone;
- **parc national du Canada des Lacs-Waterton** (Alberta): Parcs Canada travaillera à élargir les limites de ce parc en recherchant la collaboration du gouvernement de Colombie-Britannique.

Parcs Canada continuera d'acquérir des terres afin de compléter trois parcs nationaux inachevés – PNC de la Péninsule-Bruce, PNC des Prairies et RPNC des Îles-Gulf. Ces trois parcs disposent d'ententes de création d'un parc qui prévoient et guident l'acquisition de terrains.

2. Création de nouvelles aires marines nationales de conservation

Dans son annonce à l'effet que le Canada créerait cinq nouvelles aires marines nationales de conservation, le gouvernement a identifié trois sites prioritaires : Gwaii Haanas, en Colombie-Britannique, l'ouest du lac Supérieur, en Ontario, et la partie sud du détroit de Georgia, en Colombie-Britannique. Les deux autres sites seront déterminés d'ici mars 2005.

Les fonds nouveaux provenant du Plan budgétaire 2003 permettront à Parcs Canada de continuer à faire des projets pour créer la réserve proposée d'aire marine nationale de conservation Gwaii Haanas dans les Îles de la Reine-Charlotte, en Colombie-Britannique, et une réserve d'aire marine nationale de conservation dans le sud du détroit de Georgia. L'Agence pourra y parvenir grâce à l'esprit de collaboration du peuple Haïda, des autres ministères fédéraux et de nombreux citoyens déterminés de Colombie-Britannique. En 2004, Parcs Canada et ses partenaires iront de l'avant ensemble en vue d'établir des plans de gestion détaillés à long terme pour Gwaii Haanas.

Dans le même esprit, le gouvernement de l'Ontario et Parcs Canada se dirigent avec aisance vers une entente visant à créer et gérer une aire marine nationale de conservation à l'ouest du lac Supérieur. On a fait preuve de tant de bonne volonté que ce site, peut-être la plus grande aire d'eau douce protégée au monde, devrait être créé officiellement en mars 2005. Il est important de souligner ce que disait de ce projet d'envergure le message du directeur général de l'Agence: le plein engagement des collectivités locales est fondamental pour réaliser ces progrès. Tous, élus, peuples autochtones, entreprises, écologistes, universitaires et citoyens travaillent à une réalisation exceptionnelle et un sentiment commun de responsabilité. Cette démarche appuyé sur le plein engagement des citoyens dès le début deviendra le modèle pour tous les projets futurs de Parcs Canada et une pierre angulaire du présent Plan.

À la suite du protocole d'entente signé par le gouvernement du Canada et la Colombie-Britannique à l'automne 2003, Parcs Canada et le gouvernement provincial, ainsi qu'un grand

nombre de collectivités, d'organismes et d'individus entreprendront en 2004 une étude de faisabilité pour la création proposée d'une aire marine nationale de conservation dans le sud du détroit de Georgia.

Pour les deux autres sites, Parcs Canada étudiera en 2004 des endroits comme les Îles de la Madeleine, représentatif de sa région naturelle et qui viendrait équilibrer le réseau encore très jeune et en croissance des aires marines nationales de conservation. Un site ne peut être choisi que si le gouvernement provincial ou territorial désire s'y engager et que si les collectivités locales l'approuvent. Bref, Parcs Canada identifiera un certain nombre de régions aux caractéristiques océanographiques et biologiques distinctives en collaboration avec d'autres paliers de gouvernement et les résidants.

3. Désignation et commémoration de nouveaux lieux, personnes et événements

D'après le *Plan du réseau des lieux historiques nationaux du Canada* (2000), Parcs Canada continuera d'en faire davantage pour marquer les réalisations historiques des Canadiens et Canadiennes, en particulier des peuples autochtones, des femmes et des communautés ethnoculturelles.

L'objectif que s'est fixé Parcs Canada consiste à effectuer 135 nouvelles désignations d'importance historique nationale au cours des prochains cinq ans, dont 55 devront commémorer expressément l'histoire des Autochtones, des communautés ethnoculturelles et des femmes.

Bien que le ministre de l'Environnement et Parcs Canada soient responsables d'honorer officiellement les endroits et les personnes désignés, le choix de ces désignations est effectué par le ministre sur les conseils de la Commission des lieux et monuments historiques du Canada, un organisme indépendant. Tout individu, groupe ou gouvernement au Canada peut soumettre une candidature formelle à la Commission.

Ceci dit, il faut du temps, du travail et un grand savoir-faire pour se familiariser avec ce processus et compléter le formulaire de candidature. Ce processus est rigoureux parce que les Canadiens et Canadiennes s'attendent à ce que toute reconnaissance historique nationale ait une signification et une importance profondes. Mais ces démarches désavantagent les personnes qui ne connaissent pas le système ou le processus de présentation. Parcs Canada a beaucoup fait au cours des dernières années pour s'assurer que plus de Canadiens et Canadiennes sachent comment soumettre une candidature. Un vaste programme de communications auprès des collectivités ethnoculturelles lancé l'an dernier en est un bon exemple. Ce programme comporte des rencontres d'information et la disponibilité de matériel didactique facile d'accès. Parcs Canada va vers les collectivités et demande leur participation plutôt que d'attendre que ces communautés viennent vers elle.

Ces derniers temps, Parcs Canada n'a ménagé aucun effort afin de faire en sorte que la Commission des lieux et monuments historiques du Canada examine un nombre suffisant de candidatures pour lui permettre d'atteindre son objectif global moyen annuel de 27 nouvelles

désignations. Parcs Canada est confiant d'atteindre son objectif de onze nouvelles désignations par année portant sur les réalisations des communautés ethnoculturelles, des femmes et des peuples autochtones.

Pour ce qui est de la performance récente relative à ses trois priorités stratégiques, Parcs Canada doit continuer de mettre l'accent sur ses efforts de création de partenariats avec les Autochtones, sur la sensibilisation au programme de commémoration et sur l'intensification de son travail auprès des communautés ethnoculturelles ainsi que sur le renforcement de sa planification stratégique en ce qui a trait à l'histoire des femmes. Compte tenu des efforts accrus pour les premières années de la période de planification, cet objectif de désignations sera revu chaque année afin de s'assurer que les réalisations historiques des Canadiens et Canadiennes de tous les horizons soient honorées par notre nation.

La désignation des personnes, des endroits et des événements est importante, mais ce n'est que le début. Parcs Canada est responsable du maintien de plusieurs des plus importants lieux historiques de notre pays. En fait, la protection des ressources patrimoniales est au coeur du mandat de Parcs Canada et l'un des grands défis des années à venir.

Les ressources culturelles se présentent sous de multiples formes: les fortifications de pierre, les constructions en bois rond, les travaux de génie maritime, les ressources archéologiques ou les collections d'artefacts et les endroits qui, jadis, ont façonné le Canada. Les ressources culturelles font face à de nombreuses menaces: les plus communes ont trait à l'érosion, à l'infiltration d'eau, à l'action du gel, aux rudes milieux marins, à la végétation envahissante et, bien sûr, aux activités humaines.

Parcs Canada a reçu de la Table ronde de la ministre tenue l'an dernier, la recommandation concrète de prendre les mesures pour s'assurer de protéger d'abord ses actifs les plus importants. En 2004, Parcs Canada examinera d'encore plus près l'état de ses lieux historiques nationaux et des ressources culturelles qu'elle gère. Cette information sera importante pour identifier les besoins de gestion de ses aires patrimoniales protégées, pour fixer les priorités en matière de stratégies viables de prévention et pour identifier les besoins d'intervention urgente.

4. Initiative des endroits historiques

Le gouvernement du Canada reconnaît que les endroits historiques concrétisent le sens et les valeurs du Canada, ainsi que la passion, les sacrifices, les idées et le travail acharné de ceux qui ont façonné notre pays pendant des générations. C'est là une notion que tous les gouvernements du Canada et tous les Canadiens et Canadiennes partagent. Cette appréciation de l'importance des endroits historiques ne s'applique pas qu'aux endroits désignés mais à un grand nombre d'endroits de chaque collectivité dans tous les coins de notre pays. Les édifices patrimoniaux font des villes des endroits où il est plus intéressant de vivre et redonnent également la vie aux centres-villes. Les endroits historiques attirent aussi les dollars des touristes dans les collectivités rurales, les petites municipalités, tout comme dans les centres urbains. La restauration et le réaménagement des édifices historiques aident l'environnement en profitant de l'énergie investie

dans les structures originales. Plus important encore, les lieux et édifices historiques fournissent des endroits d'apprentissage pour nos enfants et d'enrichissement des connaissance pour tous.

Malgré ce sentiment positif à l'égard des endroits historiques, la réalité est qu'année après année, décennie après décennie, de plus en plus d'endroits historiques ont été perdus. Reconnaissant la nécessité d'étoffer sa volonté de veiller à ce que les Canadiens et Canadiennes puissent profiter de notre riche patrimoine maintenant et dans l'avenir, le gouvernement fédéral annonçait il y a trois ans, une nouvelle Initiative des endroits historiques, assortie d'un investissement de 24 millions de dollars pour en assurer le lancement.

La pierre angulaire de cette initiative est la collaboration fédérale-provinciale-territoriale ainsi que celle, tout aussi précieuse, des parlementaires, des peuples autochtones, des experts en matière de patrimoine et d'un grand nombre d'institutions, d'organismes, de collectivités et de particuliers.

Un consensus est né sur la position que devront adopter le Canada et sa population une fois l'Initiative pleinement mise en oeuvre. Parcs Canada jouera le rôle de leader et de partenaire pour faire passer ce consensus de la théorie à la réalité. Des stratégies seront élaborées afin d'établir chez les Canadiens et Canadiennes une culture de la conservation. Parcs Canada, au nom du gouvernement fédéral, continuera d'oeuvrer avec les autres paliers de gouvernement pour réaliser les objectifs communs, notamment fournir à tous les Canadiens et Canadiennes de l'information pratique et les instruments nécessaires pour protéger les endroits historiques. Parcs Canada reconnaît en outre qu'il est impérieux que le gouvernement fédéral devienne un gardien modèle de ses propres endroits historiques. À cet égard, Parcs Canada collaborera avec tous les ministères, organismes et sociétés du gouvernement fédéral.

L'initiative des endroits historiques est la plus importante initiative de conservation des lieux historiques jamais entreprise dans l'histoire de notre pays. La préservation, la restauration et le réaménagement des endroits historiques du Canada sont un enjeu culturel, économique, écologique et social de toute première importance dont l'achèvement nécessitera plusieurs années, mais la réussite est à notre porte.

Grâce à l'excellent travail d'équipe de toutes les provinces et territoires, de la Fédération des municipalités canadiennes et de la Fondation Héritage Canada, nous en verrons en 2004 les premiers résultats concrets.

Cette année, nos partenaires des autres paliers de gouvernement et Parcs Canada verront au lancement du Répertoire canadien des lieux patrimoniaux en direct. Pour la première fois, les Canadiens et les Canadiennes disposeront d'un répertoire unique de tous les édifices et lieux patrimoniaux reconnus par tous les paliers de gouvernement. On estime qu'il devrait contenir quelque 20 000 lieux patrimoniaux une fois achevé. Le répertoire sera une ressource en-ligne importante pour les planificateurs, les responsables politiques, les organisations communautaires, les enseignants et les étudiants, ainsi que pour les familles à la recherche de moyens d'en apprendre davantage sur le passé et de façons d'aider à le préserver.

Les divers paliers de gouvernement ont également beaucoup avancé dans l'élaboration des nouvelles Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux du Canada. Parcs Canada les a déjà adoptées comme pratiques de conservation et elle invitera tous les autres paliers de gouvernement à faire de même, de façon à ce qu'elles deviennent un guide-repère commun en matière de pratiques de conservation pour l'ensemble du Canada.

Pendant l'année qui vient, Parcs Canada mettra également en oeuvre le Fonds pour favoriser les propriétés patrimoniales commerciales, un nouveau programme annoncé à la fin de 2003, qui vise à encourager la réhabilitation des lieux patrimoniaux. Il s'agit d'un programme de quatre ans doté d'une enveloppe de 30 millions de dollars visant la conservation du patrimoine en alternative à sa démolition. Les sociétés canadiennes imposables seront admissibles au remboursement d'une partie des frais de restauration des édifices historiques à des fins commerciales. Pour être admissible, l'édifice devra être inscrit au Répertoire et le projet devra respecter les nouvelles normes et lignes directrices. Toutes les demandes seront évaluées selon un nouveau processus de certification de Parcs Canada qui fera appel à des experts. À la fin des quatre années, Parcs Canada examinera les résultats afin de déterminer la pertinence de recommander au gouvernement que ces mesures incitatives deviennent permanentes.

Parcs Canada approfondira les pourparlers déjà entamés avec les peuples autochtones afin de répondre à des besoins pratiques de sorte que les Autochtones puissent s'engager pleinement dans l'Initiative des endroits historiques. Même si de nombreux lieux patrimoniaux du Canada sont des édifices, souvent, chez les peuples autochtones, ces lieux prennent la forme de gravures rupestres, de lieux de culte ou de terres sacrées. Parcs Canada tirera profit de la sagesse des Aînés et des communautés pour trouver des façons convenables de veiller à ce que les Autochtones soient partie à part entière à dans l'Initiative des endroits historiques.

Pour veiller à ce que la « grande maison fédérale soit en ordre » à l'égard des lieux patrimoniaux relevant de sa juridiction, Parcs Canada achèvera l'élaboration de mesures législatives, aux fins de considération par le ministre de l'Environnement et le Cabinet, ayant pour but de garantir la pleine protection juridique du Parlement à tous les lieux patrimoniaux sur les terres fédérales et à toutes les ressources archéologiques sur les terres ou sous les eaux fédérales.

Gamme de services 2 : Protection des ressources patrimoniales

Description

Cette gamme de services a trait au maintien ou à l'amélioration de l'intégrité écologique dans les parcs nationaux, de la viabilité des aires marines nationales de conservation et de l'intégrité commémorative des endroits patrimoniaux confiés à la gestion ou placé sous l'influence de l'Agence.

Objectif stratégique, résultats prévus et attentes en matière de rendement

Résultats prévus	*Attentes en matière de rendement*
5. Maintenir ou améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux et la viabilité des aires marines nationales de conservation.	6. Tous les parcs nationaux doivent avoir en place un système de surveillance et de rapports sur l'intégrité écologique d'ici mars 2008. 7. Améliorer des aspects de l'état de l'intégrité écologique dans chacun des 41 parcs nationaux d'ici mars 2014. 8. Minimiser les incidences écologiques des opérations de Parcs Canada. 9. Les plans des parcs nationaux doivent être à jour et conformes aux plus récentes lignes directrices en matière de plan directeur d'ici mars 2010.
6. Maintenir ou améliorer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et l'état des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada.	10. Améliorer les éléments de l'intégrité commémorative jugés faibles. 11. Améliorer l'état des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada d'ici mars 2014. 12. Tous les lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada doivent avoir un plan directeur à jour d'ici décembre 2006.
7. Encourager et appuyer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et maintenir ou améliorer les ressources du patrimoine qui ne sont pas gérées par Parcs Canada.	13.Les autres propriétaires de lieux historiques nationaux sont sensibilisés à l'intégrité commémorative et ont accès à de l'information sur les meilleures pratiques pour en assurer le maintien. 14. Les interventions sur le patrimoine culturel bâti qui n'est pas géré par Parcs Canada sont certifiées.

Stratégies pour atteindre les résultats prévus

Parcs Canada poursuivra ces objectifs en incluant un large éventail de partenaires, en stabilisant les ressources patrimoniales qu'elle gère et en offrant des instruments pour améliorer l'état de toutes les ressources patrimoniales du Canada.

1. Améliorer l'intégrité écologique dans les parcs nationaux

L'objectif de Parcs Canada est de maintenir ou d'améliorer l'intégrité écologique des parcs nationaux du Canada. Susciter chez les Canadiens et Canadiennes la passion pour la protection des parcs nationaux est la pierre angulaire de cet objectif. Approfondir la compréhension des visiteurs par le biais de l'enrichissement de leurs connaissances et de l'expérience qu'ils font d'un parc est essentiel pour s'assurer que nos parcs nationaux restent en santé.

Le Plan budgétaire 2003 fournissait 105 millions de dollars sur une période cinq ans à Parcs Canada pour la réalisation du plan du gouvernement de maintenir ou d'améliorer l'intégrité écologique dans les parcs nationaux existants et pour taiter de la question des espèces en péril dans les parcs nationaux. À la fin de ces cinq années, les sommes allouées à l'intégrité écologique seront accrues de façon permanente de 25 millions de dollars par année.

Parcs Canada investira ces ressources en fonction de quatre objectifs :

- meilleure compréhension des écosystèmes des parcs nationaux
- restauration de ces écosystèmes
- partenariats régionaux
- protection des espèces en péril

2. Mieux comprendre les écosystèmes des parcs nationaux

La stratégie pour parvenir à une meilleure gestion des parcs forcera Parcs Canada et ses partenaires à approfondir leur compréhension des écosystèmes, ainsi que des fonctions et processus de leur biodiversité. L'Agence mettra donc en place un programme scientifique intégré de surveillance et de rapports fondé sur le savoir scientifique et traditionnel et sur des indicateurs d'objectifs écologiques. Elle élaborera des données fiables sur lesquelles fonder la prise de décision, la planification de la gestion des parcs et l'établissement de rapports sur l'état des parcs.

Comme priorité, l'Agence mènera des recherches sur les facteurs de stress et les influences naturelles et humaines qui entravent l'intégrité écologique dans les parcs nationaux. Les projets de recherche seront identifiés en collaboration avec les autres paliers de gouvernement, les experts universitaires et toutes les parties intéressées. Le résultat de ces recherches fournira aux Canadiens et Canadiennes une meilleure information sur les écosystèmes des parcs nationaux, y compris les influences humaines. En fournissant l'information scientifique nécessaire et en la présentant d'une manière compréhensible sous un format facile d'accès, Parcs Canada pourra aider à forger l'appui du public nécessaire pour atteindre l'objectif à long terme de l'intégrité écologique.

3. Restaurer les écosystèmes

Le travail de restauration sera entrepris dans trois secteurs: réintroduire les incendies dans les écosystèmes pyrophytes, restaurer les aires naturelles dégradées et les processus écologiques endommagés et mettre en place des stratégies en vue d'optimiser l'utilisation par les humains. Ces initiatives de gestion seront classées par ordre de priorité avec le concours des partenaires de Parcs Canada.

4. Les partenaires de Parcs Canada

Un parc national n'est habituellement qu'un des éléments d'un paysage et Parcs Canada investira

donc dans des partenariats régionaux et locaux visant à élaborer des stratégies en vue d'améliorer l'intégrité écologique dans les parcs nationaux. Les unités de gestion entreront en contact avec les collectivités avoisinantes, les autres gouvernements, l'industrie touristique et les autres secteurs industriels de l'écosystème plus vaste au sein duquel se situe le parc.

Parcs Canada continuera de développer des mécanismes en vue d'améliorer la coopération régionale et ses relations avec les peuples autochtones. L'Agence intégrera pleinement les collectivités autochtones à la planification des initiatives d'intégrité écologique, profitant de la sagesse et de l'expérience pratique des peuples autochtones en tant que propriétaires avoisinants et utilisateurs traditionnels des parcs. On accordera plus d'importance à l'incorporation du savoir traditionnel dans les décisions de gestion des parcs. Les collectivités autochtones ont joué un rôle de plus en plus actif et positif dans la création et la gestion des parcs nationaux, et c'est là une tendance sur laquelle Parcs Canada entend miser pour toutes ses opérations.

5. Les espèces en péril

Parcs Canada a reçu environ 30 millions de dollars dans le Plan budgétaire 2003 pour contribuer à la mise en oeuvre de la Stratégie nationale de protection des espèces en péril dans les aires patrimoniales protégées du Canada pendant les cinq prochaines années. Plus de la moitié des espèces en péril et menacées de disparition au pays se trouvent dans les aires patrimoniales protégées qu'administre Parcs Canada. L'Agence protégera ces espèces et les habitats qui leur sont essentiels, dirigera l'élaboration et la mise en oeuvre de stratégies de rétablissement, entreprendra le relevé et la surveillance des espèces en péril et tiendra des séances d'information publiques.

Il est simple de comprendre mais facile d'oublier qu'une espèce menacée n'est pas forcée par une quelconque loi de la nature de rester à l'intérieur des limites d'un parc national. Un oiseau ou un mammifère rare suit son instinct ou les autres membres de son espèce. Il faut donc que Parcs Canada prenne des mesures intégrées de concert avec les autres gouvernements et les collectivités locales pour protéger les espèces en péril. Pour ceux d'entre nous qui vivons en milieu urbain, cela semble très facile. Mais pour les éleveurs ou les agriculteurs qui tirent leur subsistance de la terre, les enjeux sont souvent beaucoup plus complexes. Parcs Canada reconnaît que la théorie est souvent difficile à appliquer et s'assurera que, pendant la durée du présent Plan, l'accent sera mis sur l'élaboration concertée de solutions dans la poursuite des objectifs communs.

6. Assurer l'intégrité commémorative

À chacun des lieux historiques nationaux qu'administre Parcs Canada au nom de la population canadienne, les objectifs primordiaux consistent à sauvegarder les ressources culturelles directement reliées aux motifs de sa désignation, à communiquer les motifs de cette désignation, et à s'assurer que l'on tienne compte de l'importance historique des valeurs patrimoniales du lieu dans toutes les décisions et les mesures qui l'affectent. Ces trois facteurs interreliés guident Parcs Canada dans son intendance des lieux historiques nationaux.

7. Planification de la gestion

En vertu de la législation, Parcs Canada aurait dû présenter à son ministre en 2003 des plans directeurs détaillés et à long terme pour chacun des lieux historiques qu'elle administre. Parcs Canada n'ayant pu respecter cette échéance, le redressement de cette situation et la réponse aux voeux du Parlement deviennent un impératif du présent Plan. À la fin de 2003, des plans directeurs avaient été approuvés par le ministre à l'égard de 31 lieux. Neuf autres plans directeurs étaient prêts à être approuvés et 21 autres étaient déjà ébauchés. D'ici décembre 2004, Parcs Canada s'attend à recevoir l'approbation des plans directeurs de 60 des 149 lieux historiques nationaux qu'elle administre à l'heure actuelle. L'Agence prendra les mesures pour respecter la volonté du législateur le plus rapidement possible.

8. Énoncés d'intégrité commémorative

Parallèlement à l'élaboration des plans de gestion, l'Agence continuera d'élaborer des énoncés d'intégrité commémorative pour les lieux historiques nationaux qu'elle administre. L'énoncé d'intégrité commémorative est le fondement de tout bon plan directeur. Parcs Canada s'attend à ce que les énoncés d'intégrité commémorative de 125 de ces 149 lieux historiques nationaux aura été approuvé d'ici décembre 2004.

Parcs Canada évaluera l'intégrité commémorative de tous les lieux qu'elle administre d'ici 2011, au rythme de 15 évaluations par année. La raison d'être de ces évaluations est de s'assurer que les pratiques de gestion de chacun des lieux répondent pleinement à l'intention de l'énoncé d'intégrité commémorative de ce lieu.

9. Gestion des ressources culturelles

Les principes de la gestion des ressources culturelles s'appliquent dans les parcs nationaux aussi bien que dans les lieux historiques nationaux. Dans les parcs, les lieux et les aires marines de conservation dont elle est responsable, Parcs Canada fera l'inventaire des ressources culturelles, en assurera la gestion et la conservation, verra à les mettre en valeur et en surveillera l'état.

10. Lieux historiques nationaux administrés par d'autres

Les Canadiens et Canadiennes s'attendent à ce Parcs Canada ait une perspective globale des lieux historiques nationaux et qu'elle ne s'en tienne pas aux seuls lieux qu'elle administre. En tant que partie intégrante du programme de lieux historiques nationaux, Parcs Canada est tenu d'encourager les autres propriétaires de lieux historiques nationaux à préserver et à améliorer les ressources patrimoniales du Canada. Parcs Canada offrira l'accès aux meilleures pratiques en matière de ressources culturelles, offrira une formation sur la gestion de ces ressources culturelles, contribuera à l'élaboration des énoncés d'intégrité commémorative ou considérera la possibilité de s'engager dans des ententes de contribution. Tout en demeurant réaliste quant aux ressources fédérales disponibles, Parcs Canada fera tout ce qu'elle peut pour aider les Canadiens et Canadiennes qui offrent gratuitement leur temps et leur travail précieux pour préserver et

mettre en valeur les lieux historiques nationaux.

11. Informer et engager les Canadiens et Canadiennes

Étant donné l'importance de faire participer les Canadiens et les Canadiennes au maintien ou à l'amélioration de l'intégrité écologique, l'Agence investira d'une manière significative dans l'amélioration des programmes d'interprétation et de diffusion externe de chaque parc national. Elle bonifiera la capacité de sa programmation en améliorant ses capacités de mise en valeur du patrimoine, en élaborant des outils et des activités d'apprentissage et en mettant particulièrement l'accent sur l'engagement des membres des communautés locales, de l'industrie touristique et d'autres partenaires ayant un intérêt régional.

Une autre priorité importante sera de faire participer les jeunes Canadiens et Canadiennes en mettant en place un programme national d'études pour les écoles. Parcs Canada a connu beaucoup de succès dans sa collaboration avec des enseignants et la publication de périodiques pour les jeunes. Elle est déterminée à rencontrer les jeunes canadiens sur leur terrain. Des vidéos innovatrices, des expériences virtuelles sur Internet et la création de nouvelles expériences directes au Centre des découvertes ne constituent que la pointe visible de l'iceberg en vue de rejoindre la prochaine génération d'intendants de nos parcs nationaux. Trouver des moyens d'offrir aux jeunes Canadiens et Canadiennes des possibilités de réaliser des expériences concrètes des parcs nationaux en direct et à l'école, donnera l'élan nécessaire à susciter un enthousiasme à long terme à l'égard du maintien en bon état des parcs nationaux du Canada et de ses autres trésors naturels et culturels.

Cette même attitude pour répondre aux besoins du Canada contemporain implique que, dans ses plans et programmes relatifs aux parcs nationaux, Parcs Canada tente de rejoindre les nouveaux Canadiens et Canadiennes. Parmi ceux qui ont grandi au Canada, beaucoup ont pu faire l'expérience des parcs nationaux et ont ressenti toute la pertinence de cette expérience. Parcs Canada accroîtra ses efforts en vue d'engager les nouveaux Canadiens et Canadiennes à apprécier et à connaître les aires patrimoniales nationales que nous nous partageons. L'Agence comprend bien que la protection des parcs nationaux constitue une responsabilité énorme et coûteuse. Mais tous les Canadiens et Canadiennes doivent pouvoir vivre une expérience des parcs qui réponde à leurs attentes si l'on veut susciter une volonté nationale collective pour relever l'engagement actuel d'agrandir le réseau des parcs nationaux et de protéger la santé de ces parcs.

Parcs Canada reconnaît que chaque membre de son équipe a un rôle important à jouer dans la protection et la mise en valeur des trésors nationaux du Canada. L'Agence ira au-delà de la consultation de ses intervenants en vue d'engager toujours davantage de Canadiens et de Canadiennes dans la gestion des aires patrimoniales nationales protégées et dans la définition d'une vision propre à ces endroits exceptionnels.

12. Obligations internationales

Parcs Canada continuera de diriger la mise en œuvre des obligations du Canada relatives à la Convention du patrimoine mondial, aux éléments relatifs aux aires protégées en vertu de la Convention sur la diversité biologique, ainsi qu'aux autres conventions et protocoles internationaux en matière de conservation du patrimoine. En ce qui a trait à la Convention du patrimoine mondial, Parcs Canada travaille avec d'autres paliers de gouvernement, avec les représentants des Autochtones et avec d'autres organisations afin de mettre à jour la liste indicative de futurs sites canadiens du patrimoine mondial. Parcs Canada prépare en outre le premier rapport de suivi de l'état de ses treize sites du patrimoine mondial existants et des défis auxquels ils doivent faire face.

GAMME DE SERVICES 3 : MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE

Description

Cette gamme de services traite du vaste mandat confié à Parcs Canada d'engager les Canadiens et les Canadiennes. Elle a trait à toutes les activités entreprises pour les sensibiliser et promouvoir leur compréhension, leur appréciation et leur sentiment d'appartenance, en plus de créer des liens personnels et collectifs avec les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation du Canada.

Objectif stratégique, résultats prévus et attentes en matière de rendement

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
8. Les Canadiens, les visiteurs et les intervenants apprécient et comprennent l'importance des lieux patrimoniaux et appuient leur protection.	15. 50 % des visiteurs des parcs nationaux et 80 % des visiteurs des lieux historiques nationaux participent à une expérience d'apprentissage sur le patrimoine naturel ou culturel. 16. 85 % des visiteurs sont satisfaits et 50 % très satisfaits du programme sur place de mise en valeur du patrimoine. 17. 75 % des visiteurs comprennent l'importance des lieux patrimoniaux. 18. Les Canadiens, les visiteurs et les intervenants appuient activement l'intégrité des lieux patrimoniaux.

Stratégies pour atteindre les résultats prévus

Ainsi qu'il en fait état tout au long du présent Plan, Parcs Canada doit informer et engager tous les Canadiens et Canadiennes afin qu'elle puisse répondre à leurs attentes et s'acquitter du mandat que lui a confié le Parlement. Des activités seront mises en place dans trois secteurs : communications de l'Agence, communications des programmes et service et éducation populaire.

1. Communications de l'Agence

Comme le souligne le présent Plan, la direction de Parcs Canada maintient fermement que l'Agence ne peut et ne doit pas agir seule. Les partenariats sont à l'ordre du jour, les contribuables les jugent nécessaires et s'y attendent. Nos efforts porteront sur le renforcement de nos relations avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, les communautés autochtones, les organisations écologiques et du patrimoine culturel, de même qu'avec l'industrie du tourisme, afin de bénéficier de leur aide et de leur soutien en vue de protéger et mettre en valeur les trésors nationaux du Canada. Parcs Canada tentera d'impliquer ses partenaires par divers moyens, dont la Table ronde du ministre. L'Agence continuera aussi à forger de solides partenariats avec des centaines de collectivités locales adjacentes aux aires protégées.

Parcs Canada reconnaît que chaque membre de son équipe a un rôle important à jouer dans la protection et la mise en valeur des trésors nationaux du Canada. Ceci est non seulement

démocratiquement juste, mais également le seul moyen d'atteindre les objectifs nationaux dans un pays de 31 millions d'habitants, dont la superficie nationale est la deuxième plus étendue au monde et qui possède le plus long littoral parmi les nations du monde.

2. Communications des programmes et services

Faisant fond sur l'Accord sur le tourisme viable signé avec l'Association de l'industrie touristique du Canada en 2001, Parcs Canada collaborera avec ses partenaires de l'industrie touristique pour maintenir et améliorer l'intégrité écologique et commémorative dans les parcs nationaux, ou dans leur voisinage, et dans les lieux historiques nationaux au moyen de stratégies de tourisme viable. Parcs Canada partagera les meilleures pratiques qu'elle a apprises de ses nouvelles initiatives avec les membres de l'industrie touristique et tous ses partenaires des secteurs privé et public.

L'Agence prévoit travailler en partenariat avec les entreprises et les syndicats afin de rejoindre de nouveaux publics et diffuser son message d'une façon innovatrice. Mettant les relations existantes avec l'industrie touristique et ses employés à profit, de nouveaux partenariats seront forgés avec les médias imprimés, la télévision, la radio, Internet et toutes les nouvelles sources d'information. Parcs Canada comprend que, même s'il y a dix ans très peu de Canadiens et Canadiennes avaient accès à Internet, il faut maintenant véhiculer les valeurs viables par les moyens de communication contemporains.

Amener les visiteurs au bon endroit, au bon moment, avec les bonnes attentes exige qu'ils comprennent bien ce que Parcs Canada offre comme expériences patrimoniales. La stratégie de l'Agence est de continuer à travailler avec nos partenaires de l'industrie touristique afin de fournir l'information pertinente aux visiteurs avant leur arrivée dans les parcs et les lieux. En particulier, l'Agence poursuivra ses efforts auprès de l'industrie et des médias touristiques afin qu'ils puissent mieux communiquer avec les différents publics et aider ainsi Parcs Canada à répondre aux attentes des visiteurs.

Parcs Canada offrira de l'information pré-visite au moyen de son centre d'appels sans frais et, avec l'aide de ses partenaires, améliorera l'information mise à la disposition des visiteurs sur le site Web de l'Agence.

La direction et les employés de Parcs Canada saisissent l'ironie de la nécessité de gérer l'utilisation humaine des parcs nationaux de façon plus réfléchie alors que le nombre de visiteurs dans les lieux historiques nationaux est bien en-deçà de ce qu'il pourrait être. Dans le but d'augmenter les visites aux lieux historiques nationaux, l'Agence entreprendra dans les cinq prochaines années une importante campagne de mise en marché pour amener plus de Canadiens et Canadiennes à renouer avec leur histoire en fréquentant leurs lieux historiques. Les programmes sur place et les communications externes seront revitalisés dans de nombreux lieux historiques nationaux. Quatre lieux ont été choisis pour la première phase de ce projet. Une série d'initiatives de mise en marché seront lancées avec nos partenaires de l'industrie touristique afin

de susciter l'intérêt dans les lieux historiques nationaux en général, et dans les lieux choisis en particulier.

3. Communication en matière d'éducation populaire

Relater les récits du Canada, favoriser la compréhension et l'appréciation des lieux patrimoniaux de notre pays et aider les différents auditoires à comprendre Parcs Canada, son mandat et les défis auxquels elle fait face, exigent des stratégies d'envergure non seulement nationale mais aussi locale. Les présentations par les interprètes et les guides sur place, une vaste gamme d'expositions sur place et les programmes de formation offerts avant, pendant et après une visite sont un complément du mandat de Parcs Canada.

Parcs Canada améliorera la mise en valeur du patrimoine par le biais d'investissements dans l'interprétation personnalisée. Elle continuera d'investir dans le remplacement et l'amélioration des présentations, des expositions et du matériel audiovisuel qui ont pris de l'âge et tentera, en matière de mise en valeur du patrimoine, de forger des alliances stratégiques avec le secteur privé.

Pour engager les jeunes et les nouveaux Canadiens et Canadiennes, des programmes seront offerts en collaboration avec des organisations écologiques et du patrimoine culturel, avec des partenaires de l'industrie touristique, de même qu'avec des organisations jeunesse et multiculturelles.

Rien ne remplace une véritable expérience et Parcs Canada a donc pour priorité de trouver des moyens d'offrir à plus de jeunes Canadiens et Canadiennes l'expérience des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation, tout en protégeant l'intégrité de ces endroits. En fait, l'expérience directe demeure le meilleur moyen de communication pour former une génération dévouée à la protection des ressources.

Cette expérience directe sera complétée à l'aide des stratégies éducatives les plus modernes et les plus divertissantes qui soient. En accord avec la prémisse qui sous-tend l'ensemble du présent Plan, les cinq prochaines années s'aligneront sur des stratégies de communication qui ne font pas que parler aux Canadiens et Canadiennes, mais qui les interpellent et interagissent avec eux, spécialement les jeunes.

Pour souligner l'un des thèmes les plus fondamentaux du présent Plan, Parcs Canada doit rejoindre efficacement les 5 à 6 millions d'étudiants des écoles canadiennes. Parcs Canada travaillera avec les associations d'enseignants, les commissions scolaires, les facultés universitaires, les éditeurs de manuels scolaires et les concepteurs de programmes d'études pour veiller à ce que la connaissance des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada fasse partie de l'apprentissage des étudiants de notre pays.

Parcs Canada se concentrera davantage sur les programmes scolaires à l'intention des étudiants

des sixième, septième et huitième années. Ses efforts seront axés sur les personnes et les événements dont la contribution à l'évolution du Canada n'a pas été suffisamment représentée par le passé. Cela viendra renforcer l'effort général de l'Agence pour reconnaître le rôle des femmes, des peuples autochtones et des collectivités ethnoculturelles. Cette année, les tiers des enfants inscrits à la maternelle au Canada seront des Autochtones ou des membres de minorités visibles. Il est vital que Parcs Canada élabore des programmes scolaires à long terme qui traitent de leur patrimoine.

Compte tenu des jeunes qui sont de plus en plus urbanisés, Parcs Canada oeuvrera avec l'industrie du tourisme, les organisations non gouvernementales, les groupes communautaires et autres afin de s'assurer que ces jeunes fassent l'expérience la plus enrichissante et la plus engageante qui soit.

Reconnaissant que la majorité des Canadiens et Canadiennes ne vivent pas à proximité des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux, Parcs Canada augmentera sensiblement ses efforts de diffusion afin de les aider à renouer avec leur patrimoine national. Il appuiera la programmation grand public sur les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux de concert avec des partenaires du secteur privé. L'Agence tentera en outre de susciter des occasions de forger de nouveaux partenariats afin d'engager les audiences urbaines.

Parcs Canada a mis sur pied plusieurs initiatives pour raconter d'importants chapitres de l'histoire du Canada selon de multiples moyens. Pour aider plus de Canadiens et Canadiennes à apprécier l'importance du chemin de fer clandestin et l'histoire des Canadiens et Canadiennes d'origine africaine, l'Agence a monté une exposition itinérante de concert avec le Musée royal de l'Ontario. Cette exposition a été appuyée par l'élaboration d'une brochure objective et d'un programme scolaire qui véhiculent le message primordial que l'histoire des Noirs au Canada remonte à des centaines d'années. Cette démarche de communication multidisciplinaire sur un sujet important servira de modèle à plusieurs initiatives au cours des cinq prochaines années.

GAMME D'AFFAIRES II: UTILISATION ET APPRÉCIATION PAR LES CANADIENS ET CANADIENNES

Parcs Canada accueille chaque année 26 millions de visiteurs. L'objectif qui la guide est d'aider les Canadiens et Canadiennes, ainsi que les visiteurs étrangers, à faire l'expérience, à apprécier et à tirer profit de notre réseau de lieux patrimoniaux nationaux et à susciter un engagement à améliorer ces lieux. Ces endroits sont d'ailleurs souvent la pierre angulaire des stratégies touristiques régionales, provinciales et territoriales. Parcs Canada travaillera pendant les cinq prochaines années à entretenir, réparer, remplacer ou améliorer les services aux visiteurs afin de répondre à leurs besoins et à ceux des collectivités locales et des infrastructures et ainsi atteindre les objectifs en matière d'intégrité écologique et commémorative. Les services qu'offre Parcs Canada et que viennent compléter certains services du secteur privé, sont répartis selon les trois gammes de services suivantes :

4. Services aux visiteurs
5. Lotissements urbains
6. Routes de transit

Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(en milliers de dollars)

Prévision des dépenses 2003-2004	**Dépenses prévues 2004-2005**	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008	Dépenses prévues 2008-2009
199 033 $*	**171 696 $**	188 400 $	197 475 $	192 475 $	183 475 $
1 430 ETP	**1 430 ETP**	1 440 ETP	1 440 ETP	1 440 ETP	1 440 ETP

*Tient compte des meilleures prévisions à l'égard des dépenses nettes totales planifiées d'ici la fin de l'exercice financier.

GAMME DE SERVICES 4 : SERVICES AUX VISITEURS

Description

Parcs Canada travaille à s'assurer que l'expérience que connaissent les visiteurs dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires marines nationales de conservation est satisfaisante, tout en veillant à la sécurité tant des ressources naturelles et culturelles que des visiteurs. Les principaux services aux visiteurs sont l'accès public, les activités récréatives, l'accueil des visiteurs et leur orientation, de même que la sécurité publique.

Objectif stratégique, résultats prévus et attentes en matière de rendement

Résultats prévus	*Attentes en matière de rendement*
9. Accueil des visiteurs qui jouissent d'une visite sécuritaire et sont satisfaits de la qualité des services reçus.	19 Accroître de 10 % le nombre de visiteurs des lieux historiques nationaux ciblés d'ici mars 2008. 20. 85 % des visiteurs sont satisfaits et 50 % très satisfaits de leur visite. 21 Diminuer le nombre d'incidents en matière de sécurité.

Stratégies pour atteindre les résultats prévus

Le mandat de Parcs Canada est de permettre aux visiteurs de vivre des expériences de qualité dans les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux et les aires nationales de conservation. L'agence reconnaît l'importance de veiller à ce que ces expériences viennent appuyer une meilleure appréciation, une meilleure compréhension et la protection des lieux patrimoniaux du Canada.

Pendant la durée couverte par le présent Plan, trois secteurs seront ciblés afin d'améliorer la qualité de l'expérience des visiteurs : l'information aux visiteurs, la réfection des infrastructures et la sécurité publique.

Parcs Canada accroîtra ses activités menées de concert avec ses partenaires de l'industrie touristique pour la mise en oeuvre des principes du tourisme viable, tels qu'établis en vertu de l'Accord sur le tourisme viable convenu entre l'Association de l'industrie touristique du Canada et Parcs Canada.

1. Information pour les visiteurs

Afin d'être mieux renseigné sur les besoins et exigences actuelles et potentielles des visiteurs, Parcs Canada continuera d'effectuer des études d'auditoire en harmonie avec les efforts des autres paliers de gouvernements et des associations touristiques. Le Programme d'information sur les visiteurs (PIV) permet à l'Agence de surveiller les marchés de visiteurs, la qualité des services offerts et divers autres aspects sur lesquels se basent les gestionnaires pour adapter et modifier les programmes et les services. Il est important de comprendre quels Canadiens viennent dans les endroits patrimoniaux nationaux et dans quelle mesure ils apprécient leur visite. Cela permet de créer de meilleurs programmes et aidera aussi Parcs Canada à rejoindre les Canadiens qui ne visitent pas nos lieux du patrimoine naturel et culturel nationaux .

Parcs Canada offre de l'information pré-visite aux moyens d'une ligne sans frais, de ses partenaires de l'industrie du tourisme et de son site Web. En 2004, Parcs Canada offrira un nouveau système de réservation de terrain de camping dans plusieurs parcs nationaux. Ce service offrira aussi de l'information pré-visite, ce qui permettra à Parcs Canada de répondre aux attentes des visiteurs et à ceux-ci de mieux saisir l'importance de la protection de l'intégrité écologique des parcs nationaux. Au terme de ce projet pilote, le système de réservation sera élargi en 2005.

Parcs Canada veut que les campeurs passent de belles vacances tout en s'assurant que de telles vacances soient également offertes aux futures générations.

L'expérience d'un parc national ou d'un lieu historique national aide les visiteurs à mieux concevoir leur sens du Canada et leur place dans son histoire ou dans son environnement naturel. Ceci dit, comme le mentionne plus haut le Plan, les visites dans les lieux historiques nationaux ne sont pas aussi nombreuses qu'on pourrait s'y attendre dans un pays présentant une histoire aussi fascinante. Lorsque les Canadiens visitent et apprécient les lieux historiques nationaux, ils deviennent les porte-parole des mesures nécessaires à la préservation de notre histoire. À partir de 2004, Parcs Canada élargira son programme de mise en marché pour les lieux historiques nationaux dans le but d'encourager davantage la population canadienne en général et divers segments particuliers de cette population à vivre l'expérience de leur patrimoine culturel dans les lieux historiques nationaux.

2. Services et infrastructures de qualité

Des services et des infrastructures de qualité sont la clé pour offrir aux visiteurs les occasions d'enrichir leurs connaissances et de s'amuser qu'ils attendent des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux. Plusieurs infrastructures publiques, dont les campings, les centres d'accueil, les sentiers et les expositions, ont été réalisées entre la fin des années 50 et le début des années 70 et ont atteint la limite de leur cycle de vie normal. Certains ne se conforment plus aux normes d'hygiène et sécurité d'aujourd'hui. Les budgets de Parcs Canada ne lui permettent pas de les entretenir toutes ni les services connexes qui s'y rattachent. Parmi les stratégies possibles pour combler ce manque à gagner, la fermeture d'infrastructures et la réduction des services ou l'augmentation des tarifs payés par les visiteurs pour avoir accès et apprécier les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux sont à envisager. Lors de vastes sondages, sept Canadiens et Canadiennes sur 10 ont dit préférer des augmentation de prix à la réduction des services et à la fermeture des infrastructures. Les augmentations de tarif proposées permettront à Parcs Canada de relever en partie le défi posé par les installations parvenues au terme de leur cycle de vie. Il importe cependant de noter que Parcs Canada ne décidera pas unilatéralement des changements de tarif. Comme il est mentionné tout au long le présent document, Parcs Canada travaillera d'entrée de jeu avec un vaste éventail de partenaires sur tout nouveau grand projet et, bien sûr, tout nouveau programme national de tarification est en soi un grand projet. Qui plus est, aucune modification majeure de la tarification ne sera adopté sans l'examen approfondi et l'approbation du ministre de l'Environnement. Parcs Canada est particulièrement ouverte aux commentaires des parlementaires à ce sujet.

À la fin de 2003, Parcs Canada a amorcé des discussions sur sa Stratégie nationale de tarification qui doit lui fournir les fonds nécessaires pour maintenir le niveau de service actuel et pour remanier le capital et remettre à neuf les infrastructures publiques. La stratégie servira également à établir une structure nationale des prix qui verra à ce que les droits demandés soient uniformes dans tout le Canada pour des visites et des services semblables. Parcs Canada a l'intention de faire en sorte que toutes les recettes additionnelles provenant d'augmentation tarifaire aillent à

l'amélioration des parcs nationaux et des lieux historiques nationaux. Parcs Canada continuera d'offrir des prix spéciaux aux jeunes, aux personnes âgées, aux familles, aux élèves et étudiants, aux visiteurs assidus et aux grands exploitants de voyages en groupe. Le résumé des changements proposés est présenté au Tableau 10 de la page 64.

Enfin, à mesure que ses installations seront modernisées et remises à neuf, Parcs Canada établira un dialogue permanent avec de plus en plus de Canadiens et Canadiennes de manière à ce que les infrastructures et les services fournis répondent davantage à leurs besoins et à leurs attentes.

3. Sécurité publique

Le Programme de sécurité publique de Parcs Canada est un effort concerté en vue de fournir aux visiteurs des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux (y compris les canaux) et des aires marines nationales de conservation une expérience agréable et sécuritaire. Un cadre de mesure du rendement en matière de sécurité publique a été élaboré et sert dans plusieurs parcs nationaux et certains lieux historiques nationaux. Parcs Canada utilisera ce cadre afin d'évaluer le degré de sécurité publique pour pouvoir conséquemment prendre les mesures qui s'imposeront en vue de l'accroître. 2003 a été la première année couverte par le cadre de mesure du rendement. Les cibles et les résultats attendus seront fixés à partir de ces premiers résultats.

Parcs Canada a à coeur d'appliquer les 36 recommandations de *l'Examen des risques d'avalanche dans l'arrière-pays* publié en 2003. Le but de ces recommandations consiste à accroître la sécurité dans l'arrière-pays, à s'assurer que les utilisateurs comprennent les risques auxquels ils s'exposent et que les systèmes de réponse en cas d'urgence soient aussi efficaces que possible.

4. Tourisme viable

Le tourisme viable est une responsabilité partagée, conjuguant les efforts et les activités des voyageurs, de l'industrie du voyage et des organismes du gouvernement selon un désir d'utilisation viable du patrimoine du Canada. Travaillant en collaboration avec les organisations touristiques provinciales et territoriales et les voyagistes du voyage, Parcs Canada continuera de mettre en oeuvre les principes du tourisme viable énoncés dans l'Accord entre l'Association de l'industrie touristique du Canada et Parcs Canada sur le tourisme viable. Dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux, Parcs Canada travaillera aussi activement avec le Centre d'excellence pour un tourisme d'aventure viable du Canada Atlantique, situé dans le parc national du Canada du Gros-Morne, dont les programmes visent à appuyer l'élaboration et la prestation de services de qualité et d'infrastructures viables pour les visiteurs.

Gamme de services 5 : Lotissements urbains

Description

Cette gamme de services englobe toutes les activités liées à la gestion, par l'Agence Parcs Canada, des sept collectivités sises dans les parcs nationaux. Parcs Canada est responsable des cinq lotissements urbains suivants :

- Field (parc national du Canada Yoho, en Colombie-Britannique);
- Lac Louise (parc national du Canada Banff, en Alberta);
- Wasagaming (parc national du Canada du Mont-Riding, au Manitoba);
- Waskesiu (parc national du Canada de Prince Albert, en Saskatchewan);
- Waterton (parc national du Canada des Lacs-Waterton, en Alberta).

Le lotissement urbain de Banff jouit de l'autonomie gouvernementale depuis 1990 en vertu d'une entente fédérale-provinciale et n'est pas directement administré par Parcs Canada. En 2001, Jasper a adopté ce modèle, mais Parcs Canada conserve la responsabilité en matière de planification et d'aménagement du territoire.

Objectif stratégique, résultats prévus et attentes en matière de rendement

Résultats prévus	*Attentes en matière de rendement*
10. Les lotissements urbains sont régis avec efficacité et administrées avec efficience comme modèles de viabilité.	22. Recouvrement de 100 % des coûts liés aux services municipaux (eau, égouts et collecte des ordures). 23. Atténuer les incidences écologiques des lotissements urbains.

Stratégies pour atteindre les résultats prévus

L'activité principale de l'Agence à cet égard au cours des cinq prochaines années sera de mettre en oeuvre les plans soumis au Parlement en novembre 2003. Atteindre les résultats jugés essentiels exige un véritable travail d'équipe entre les citoyens qui vivent à l'intérieur des parcs nationaux et Parcs Canada.

1. Les collectivités de parcs comme modèle d'intendance écologique

Les plans communautaires visant les collectivités situées dans les parcs nationaux renferment une stratégie de gestion de la croissance et fixent des limites au développement de la collectivité. Les plans, soumis au Parlement en novembre 2003, ont été rédigés conformément aux principes suivants :

- absence d'impacts nets sur l'environnement
- intendance environnementale responsable
- conservation du patrimoine

Ces principes, qui appuient l'intégrité écologique et le développement durable, continueront d'être respectés dans la mise en application des plans communautaires. Pour y parvenir, Parcs Canada travaillera avec les groupes communautaires. Le succès à long terme de l'intendance environnementale de Parcs Canada repose sur un système de surveillance et d'établissement de rapports. Pendant la durée du présent Plan, Parcs Canada travaillera avec les collectivités et les experts afin d'élaborer des indicateurs et des systèmes de gestion qui soutiendront de façon efficace l'établissement de rapports pour toutes les collectivités.

Le principe de l'absence d'impacts nets sur l'environnement a été établi pour toutes les collectivités qui se trouvent dans les parcs nationaux afin de veiller à ce qu'elles contribuent au maintien et à l'amélioration de la santé écologique du parcs où elles se situent. Un cadre d'absence d'impacts nets sur l'environnement qui comporte la surveillance et des mesures concrètes pour améliorer l'état écologique des lotissements urbains sera en place pour chaque collectivité de parc d'ici mars 2005.

Parcs Canada continue d'investir dans la modernisation des installations d'eau potable des lotissements urbains de nos parcs nationaux. L'agence s'est aussi engagée à moderniser les stations d'épuration des eaux usées afin de s'assurer que la qualité des effluents respecte ou dépasse les normes nationales et provinciales.

La surveillance de l'incidence des lotissements sur l'intégrité écologique des parcs où ils sont situés n'est assurée que dans une mesure limitée et que dans certains endroits. Le cadre d'absence d'impacts nets sur l'environnement décrira un cadre général de surveillance. Le programme complet de surveillance sera mis en place d'ici la fin de 2005 et ses résultats constitueront le fondement sur lequel chaque communauté pourra mesurer l'absence d'impacts nets sur l'environnement, gérer ces impacts et réaliser l'objectif du cadre.

La mise en place de chaque cadre et son succès seront examinés en profondeur par Parcs Canada et ses partenaires au moins tous les cinq ans, à titre d'élément intégral de l'examen et de l'amélioration du plan directeur du parc national.

Le plan directeur de tous les lotissements urbains ont été soumis au Parlement. D'ici la fin de la période couverte par le présent Plan, chaque plan communautaire aura été examiné afin de s'assurer qu'il respecte les principes établis par la Chambre des communes. Les plans mis à jour lui seront d'ailleurs soumis. Il faut souligner que le calendrier d'examen est échelonné afin d'optimiser l'utilisation des ressources. Pendant les cinq prochaines années, le plan directeur d'un parc particulier pourra en être à ses débuts ou tirer à sa fin. Parcs Canada s'assurera que l'examen des plans communautaires est effectué de façon à ce que chaque lotissement urbain profite du soutien de l'Agence et dispose de suffisamment de temps pour l'élaborer et le mettre en oeuvre. Les attentes à l'égard d'un plan communautaire qui fera l'objet d'une telle révision dans deux ans seront moins élevées que pour celui dont la première révision n'aura lieu que dans

cinq ans. Le lotissement urbain de Banff, en raison de son unique structure de gouvernance, procède à la révision formelle de son plan communautaire selon un processus distinct.

GAMME DE SERVICES 6 : ROUTES DE TRANSIT

Description

Cette gamme de services comprend l'exploitation, l'entretien et la réfection des routes provinciales et interprovinciales qui traversent les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux.

Parcs Canada est responsable d'environ 900 kilomètres de routes provinciales et interprovinciales, dont six tronçons de la Transcanadienne et de la route de Yellowhead. Cette responsabilité vient de ce que ces routes se trouvent à l'intérieur des parcs nationaux. Ces tronçons font partie du réseau routier national du Canada, établi par Transports Canada, et plusieurs d'entre eux ont un important débit à longueur d'année, soit de 1,4 à 5,7 millions de véhicules. Parcs Canada a l'obligation de maintenir les routes ouvertes et de réduire les incidents en matière de sécurité et les impacts sur l'environnement.

Objectif stratégique, résultats prévus et attentes en matière de rendement

Résultats prévus	*Attentes en matière de rendement*
11. Maintenir des routes de transit fiables et sécuritaires, qui limitent au minimum les incidences écologiques.	24. Les routes demeurent ouvertes à la circulation de transit. 25. Les incidents en matière de sécurité publique sont limités au minimum. 26. Les incidences écologiques des autoroutes sont atténuées.

Stratégies pour atteindre les résultats prévus

Parcs Canada n'a aucun budget d'immobilisation permanent pour les routes. L'Agence cherche plutôt à obtenir périodiquement du président du Conseil du Trésor des fonds d'urgence pour ses routes. Les routes qui traversent les parcs nationaux ne peuvent être ni fermées ni laissées dans un état de détérioration tel qu'elles peuvent poser des risques inacceptables. Parcs Canada continuera de travailler avec le Conseil du Trésor et d'autres organismes afin de trouver une source de financement permanente, tout en restant consciente de la volonté du gouvernement d'examiner et de contrôler ses dépenses.

L'an dernier, Parcs Canada a reçu 8 millions de dollars pour l'entretien des routes. Ces fonds sont utilisés pour effectuer des réparations d'urgence aux sections suivantes:

- les autoroutes 430 et 431 dans le parc national du Canada du Gros-Morne, à Terre-Neuve-et- Labrador
- la Piste Cabot dans le parc national du Canada des Hautes-Terres-du-Cap-Breton, en Nouvelle-Écosse
- le pont de Haffner Creek sur la route 93 dans le parc national du Canada Kootenay, en Colombie-Britannique

Dans le cadre des efforts du gouvernement visant l'amélioration des infrastructures du Canada et à répondre aux besoins des provinces et territoires, Parcs Canada a obtenu une somme de 50 millions de dollars sur quatre ans pour continuer l'élargissement à quatre voies du tronçon de l'autoroute Transcanadienne qui traverse le parc national du Canada Banff. Ces fonds contribueront :

- à améliorer la sécurité des automobilistes
- à réduire les conflits faune/circulation;
- à favoriser d'autres améliorations environnementales connexes;
- à faciliter davantage une circulation efficace des personnes et des marchandises.

L'objectif national de Parcs Canada est d'atténuer l'incidence écologique des routes qui traversent les parcs nationaux. Un cadre de rapports sur l'incidence écologique des routes sera achevé d'ici mars 2005 et mis en application l'année suivante.

GAMME D'AFFAIRES III: SERVICES GÉNÉRAUX

Cette section du Plan a trait à la gestion générale de l'Agence Parcs Canada. Les pages qui suivent expliquent le plan de travail actuel et à venir de l'Agence en vue de mettre en place des procédures et des pratiques novatrices nécessaires au renforcement de la fonction moderne de contrôle financier et des stratégies en matière de ressources humaines. Une fonction essentielle des services généraux consiste à fournir à toutes les composantes de Parcs Canada, l'orientation et les services de soutien nécessaires pour assurer la prestation efficace et efficiente de services et de programmes destinés à tous les Canadiens et Canadiennes, à nos partenaires et aux visiteurs de l'étranger. La présente section met l'accent sur l'importance de s'assurer que les employés de l'Agence sont traités de la façon la plus équitable possible et leur donner le maximum d'occasions de contribuer pleinement au succès de Parcs Canada. Un nouvel accent est aussi mis sur le fait de s'assurer que les employés de Parcs Canada reflètent mieux la composition de la population de plus en plus multiculturelle de notre pays. Elle traite aussi de leadership dans l'établissement d'un cadre stratégique appuyant l'exécution des programmes et permettant à l'Agence de remplir son mandat et de s'acquitter de ses responsabilités.

Cette gamme d'affaires comporte les gammes de services suivantes :

7- Gestion de Parcs Canada
8- Gestion des ressources humaines.

Dépenses prévues et équivalents temps plein (ETP)

(en milliers de dollars)

Prévision des dépenses 2003-2004	**Dépenses prévues 2004-2005**	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008	Dépenses prévues 2008-2009
53 581 $*	**52 674 $**	52 564 $	54,203 $	54,203 $	54 203 $
440 ETP	**440 ETP**	440 ETP	440 ETP	440 ETP	440 ETP

*Tient compte des meilleures prévisions à l'égard des dépenses nettes totales planifiées d'ici la fin de l'exercice financier.

GAMME DE SERVICES 7 : GESTION DE PARCS CANADA

Description

Cette gamme de services englobe la haute direction, la prestation de services corporatifs, dont les fonctions de budgétisation et de programmation, les investissement financiers et la gestion administrative, la gestion immobilière et des biens, l'élaboration de lois et de politiques et enfin, l'établissement de bonnes relations avec les tiers, dont nos partenaires et l'ensemble des citoyens.

Objectif stratégique, résultats prévus et attentes en matière de rendement

Résultats prévus	*Attentes en matière de rendement*
12. Faire preuve de responsabilisation, prendre des décisions efficaces et offrir des services de gestion en temps voulu et accessibles.	27. Le plan d'action de modernisation de la gestion est mis en place d'ici mars 2005. 28. L'information est fiable, accessible, sûre et gérée conformément aux normes du gouvernement.
	29. La cible annuelle de 3 % en matière d'approvisionnement auprès de fournisseurs autochtones est respectée ou dépassée.

Stratégies pour atteindre les résultats prévus

Pour réaliser les objectifs établis, Parcs Canada se concentrera pendant les cinq prochaines années sur la réalisation de progrès sensibles dans quatre volets : modernisation de la gestion, technologies de l'information, gestion des biens et participation accrue des peuples et collectivités autochtones au travail de Parcs Canada..

1. Modernisation de la gestion

Parcs Canada poursuivra la mise en oeuvre du Plan d'action pour la modernisation de la gestion, qui a été approuvé en février 2003 par le Conseil de Trésor.

Parcs Canada se consacrera à :

- concrétiser les valeurs et les principes de l'Agence
- élaborer des pratiques d'affaires viables sur le plan financier
- intégrer la gestion des biens aux autres processus de gestion
- aligner l'information financière et non financière sur le rendement
- la responsabilisation

Parcs Canada améliore également son plan d'action et y incorporera des initiatives d'apprentissage et de formation. Le plan révisé sera achevé en 2004.

2. Technologies de l'information et gestion

Parcs Canada améliore constamment ses technologies de l'information et l'utilisation de nouveaux médias pour offrir ses services. Des initiatives qui surviendront au cours des cinq prochaines années accroîtront la capacité de l'Agence à améliorer l'expérience des visiteurs, y compris l'enrichissement de leurs connaissances sur place et en ligne, à enrichir les autres services aux visiteurs, à rejoindre et à mobiliser plus efficacement de nouveaux publics, les jeunes et les nouveaux Canadiens et Canadiennes en particulier, à engager les citoyens, les partenaires et les chercheurs et, enfin, à offrir des services virtuels communs et des lieux de rencontre pour les employés de Parcs Canada. La gestion efficace et proactive de son fonds de

renseignements et de ses ressources technologiques est essentiel au travail de l'Agence en vue de s'acquitter de son engagement l'égard de sensibilisation et de la mobilisation des Canadiens et Canadiennes dans la conservation de la santé écologique et commémorative des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation du Canada.

Parcs Canada améliorera sa capacité à veiller à ce que la bonne information soit mise à la disposition de la bonne personne, au moment et à l'endroit opportuns. Cela viendra appuyer la prise de décision efficace et contribuera à l'initiative de modernisation de la gestion de Parcs Canada.

3. Gestion des actifs

Parcs Canada est un dépositaire important des actifs de la Couronne et est responsable de biens allant de bâtiments modernes à contrôle numérique aux barrages du 19e siècle, en passant par des routes creusées dans les Rocheuses. Le coût de remplacement de ces actifs est évalué à 7,1 milliards de dollars.

La gestion de ces actifs présente un formidable défi à Parcs Canada. Pendant plusieurs années, les fonds disponibles pour entreprendre l'entretien et les réparations nécessaires ont été très limités. Les dépenses de Parcs Canada à cet égard étaient considérablement inférieures (moins de 50 p. 100) aux modèles de l'industrie. Des fonds supplémentaires provenant du Programme de remplacement de l'équipement et de l'intégrité des programmes du gouvernement ont permis à Parcs Canada d'arrêter la détérioration des biens la plus aiguë. Cependant, des problèmes majeurs subsistent et Parcs Canada se doit de les régler. Un examen des biens de l'Agence a révélé que seulement 30 p. 100 d'entre eux sont en bon état. C'est évidemment inacceptable quand on parle de biens essentiels au bien-être du patrimoine naturel et culturel de notre pays et à la sécurité des visiteurs.

La détérioration rapide des biens de Parcs Canada, que 130 millions de personnes devraient visiter selon les estimations au cours des cinq prochaines années, pose des risques pour la santé et la sécurité, ainsi qu'au plan légal. Parcs Canada explore activement toutes les solutions possibles, y compris des augmentations de tarifs, afin de générer les recettes nécessaires pour reconstruire ou remplacer les biens qui ont atteint la limite de leur cycle de vie. L'augmentation des recettes réduira le manque à gagner et aidera l'Agence à maintenir la qualité de ses services aux visiteurs. L'autre solution consiste à réduire les services offerts dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux de Parcs Canada, puisque la plupart de ses actifs contemporains sont liés aux services aux visiteurs. À défaut de solution, la détérioration des biens culturels entraînera la fermeture d'installations ou la perte permanente de trésors nationaux. Parcs Canada comprend ses obligations et nos employés prendront toutes les mesures novatrices imaginables pour s'acquitter des responsabilités de l'Agence envers le Canada et sa population.

L'une des initiatives de revitalisation de ces biens est l'élaboration, en 2003, d'un cadre de gestion des biens. Plusieurs de ses éléments paraîtraient trop techniques à la plupart des

Canadiens et Canadiennes, même à ceux qui connaissent le travail de Parcs Canada, mais ce sont des étapes cruciales pour la protection des biens nationaux du patrimoine. Ce cadre:

- permet l'accès en temps réel aux données pour vérifier l'évaluation de l'état des biens
- établit des normes nationales minimum et des lignes directrices pour l'entretien des biens
- améliore la prise de décision stratégique

En 2003, La Table ronde de la ministre a conseillé à l'Agence d'attribuer une priorité aux biens selon des critères de services fondamentaux et non fondamentaux. Parcs Canada a débuté cet examen afin d'affecter ses ressources limitées à son mandat fondamental. Elle pourrait commencer à fermer ou à vendre les biens dont la priorité est la plus faible par rapport à la réalisation de son mandat.

L'un des enjeux primordiaux auquel la direction de Parcs Canada devra accorder beaucoup de temps dans les mois et les années qui viennent sera l'élaboration d'une stratégie à long terme pour transiger efficacement avec le problème de la détérioration de ses actifs.

Parcs Canada devrait investir 140 millions de dollars par année dans la remise en état ou le remplacement de ses actifs à court terme, mais elle ne peut y consacrer que 40 millions, ce qui représente un manque à gagner de 100 millions de dollars par an. Le ministre de l'Environnement et Parcs Canada continueront de travailler avec les principaux organismes du gouvernement, dont le Conseil privé, le Conseil du trésor et le ministère des Finances afin de trouver des solutions aptes à régler ce problème. En outre, Parcs Canada accueillera avec plaisir les conseils des parlementaires, des autres paliers de gouvernement, de ses partenaires et du public canadien alors qu'elle déterminera comment s'attaquer à ce problème très important.

4. Participation accrue des peuples autochtones

Parcs Canada reconnaît que la création de partenariats et de solides relations de travail avec les peuples autochtones contribuent à une meilleure gestion de l'Agence sur tous les plans.

Pendant les cinq prochaines années, Parcs Canada continuera de créer des partenariats et des relations dans cinq secteurs prioritaires en portant une attention particulière au développement économique et au tourisme autochtones. Le Secrétariat des affaires autochtones prendra le leadership national des enjeux clés :

1. Relations communautaires : forger des relations solides avec les peuples autochtones qui renforceront le fondement des différentes ententes officielles et officieuses, maintenir la communication entre chaque unité de gestion et les peuples autochtones et explorer la possibilité d'ententes de cogestion avec les peuples autochtones dans le cadre du processus de règlement des revendications territoriales.

2. Emploi : chercher à accroître les niveaux d'emploi des Autochtones, offrir de la formation et du perfectionnement aux employés autochtones, surtout dans les secteurs où des engagements précis en matière d'emploi sont mentionnés dans les accords de revendications territoriales ou les ententes de création de parc et enfin, maintenir la représentation des peuples autochtones à Parcs Canada et s'employer à atteindre les objectifs d'équité et ceux précisés dans les ententes de création de parc.

3. Possibilités économiques : faire participer davantage les peuples autochtones à la planification du développement économique, comme le recommande le rapport d'étude du Sous-comité sénatorial sur le développement économique des Autochtones relativement aux parcs nationaux du Nord, et augmenter les possibilités économiques par le tourisme, l'emploi, le recours à l'approvisionnement auprès d'entreprises autochtones et l'établissement de partenariats avec les peuples autochtones, surtout à l'échelle locale.

4. Mise en valeur des thèmes autochtones : raffiner les messages d'interprétation tout en améliorant les possibilités offertes au public de se renseigner sur la culture autochtone et répondre au défi de même que saisir toutes les occasions qui se présenteront au cours des cinq prochaines années pour que chaque parc et lieu où cela est pertinent mettent en valeur les thèmes autochtones.

5. Commémoration de l'histoire autochtone : continuer à bonifier les efforts de l'Agence en vue de susciter des propositions et des candidatures pour la désignation nationale de personnes, de lieux et d'événements qui commémorent l'histoire et le patrimoine autochtones.

Gamme de services 8 : Gestion des ressources humaines

Description

Il est évident que le personnel de Parcs Canada est à la base de son succès. Il est important de reconnaître que, dans les dernières années, les employés de Parcs Canada ont réussi à s'adapter à une nouvelle loi, à de nouvelles responsabilités, aux changements administratifs et au cadre d'exploitation de l'Agence. Le présent Plan met de l'avant un train de changements et d'innovations tout aussi ambitieux pour les cinq prochaines années. En réponse au travail dévoué de ses employés, Parcs Canada s'engage, tout en respectant le cadre des réductions budgétaires de l'ensemble du gouvernement, à faire tout ce qui est possible pour être équitable et juste en matière de relations de travail, de rémunération, de santé et sécurité professionnelles, de classification, de stratégies et programmes des ressources humaines, de communications internes et d'administration. Comme le mentionnent le message du ministre de l'Environnement et celui du directeur général de l'Agence au début du présent document, pour la grande majorité des hommes et des femmes de Parcs Canada, leur travail n'est pas seulement un emploi, c'est une passion.

Objectif stratégique, résultats prévus et attentes en matière de rendement

Résultats prévus	Attentes en matière de rendement
13. Un effectif diversifié et compétent qui oeuvre dans un milieu positif et productif.	30. L'effectif est représentatif de la population canadienne. 31. Les qualifications cruciales sont identifiés et le personnel est embauché 32. Les accidents et blessures en milieu de travail sont réduits au minimum.

Stratégies pour atteindre les résultats prévus

Les valeurs de compétence, de respect et d'équité sont au coeur même des politiques des ressources humaines de Parcs Canada. Tous les employés de l'Agence sont réputés connaître ces politiques et les respecter lorsqu'ils travaillent ensemble à l'accomplissement de son mandat. Parcs Canada a adopté sept principes pour mettre ces valeurs en pratique: la responsabilisation, l'efficacité, l'efficience, la cohérence, l'adaptabilité, la simplicité et l'ouverture.

Les principaux documents officiels qui portent sur la gestion et le traitement équitable et efficace des employés de Parcs Canada sont le Cadre de gestion des personnes et le Cadre de responsabilisation pour la gestion des personnes. Ces deux cadres sont continuellement modernisés et leur mise à jour courante sera achevée d'ici septembre 2004.

1. Sondage auprès des employés de Parcs Canada

Parcs Canada a effectué son premier sondage global auprès des employés en 2003. L'information essentielle en a été extraite par une tierce partie qui a dressé un rapport sur le régime de gestion

des ressources humaines de l'Agence. L'analyse des résultats du sondage permettra une amélioration générale de toutes les politiques en matière de ressources humaines.

Un suivi des résultats du sondage sera réalisé en 2004 et de nouvelles priorités seront intégrées à la stratégie des ressources humaines dès cette année. Des plans d'action particuliers seront élaborés pour renforcer la capacité de l'Agence à gérer ses employés selon ses valeurs et principes et pour veiller à maintenir une main-d'œuvre innovatrice prête et capable de répondre aux changements.

2. Exigences de la *Loi sur les langues officielles*

Parcs Canada continuera de veiller à ce que son effectif reflète la proportion de francophones et d'anglophones de la population canadienne. Elle s'assurera en outre que les gestionnaires et les superviseurs créent un milieu de travail propice à l'usage des deux langues officielles par les employés. Au cours de la prochaine année, les efforts porteront sur l'examen systématique de la compétence des gestionnaires en langue seconde. On veillera également à ce que les cours de langue soient offerts et suivis dans les délais prescrits.

3. Équité en matière d'emploi et diversité

Parcs Canada a pour objectif d'avoir une représentation proportionnée des Canadiens de tous les horizons au sein de son effectif, sous seule réserve des disponibilités du marché du travail.

Le directeur général de l'Agence a fait de la diversité de la main-d'oeuvre un des principaux objectifs de Parcs Canada et supervisera personnellement les efforts de l'Agence en vue de s'assurer qu'elle soit un meilleur reflet de la composition de la population canadienne. L'établissement des buts, le contrôle et les stratégies pour surmonter les obstacles potentiels seront une priorité de l'ensemble du Conseil exécutif de l'Agence.

Un objectif principal pour 2004-2005 est de faire qu'un nouvel employé sur quatre soit un Canadien ayant un handicap ou issu d'une minorité visible ou un Autochtone. Il s'agit d'un objectif beaucoup plus ambitieux que par le passé. Et il est beaucoup plus équitable. Le Conseil exécutif de Parcs Canada examinera chaque année les résultats, apportera les améliorations nécessaires et fixera les nouveaux objectifs pour l'avenir.

L'Agence élargira et approfondira ses relations de travail avec les collectivités autochtones et les communautés ethnoculturelles. Cela vient confirmer la vision de Parcs Canada que tous les Canadiens et Canadiennes doivent pouvoir s'exprimer sur la vision et la gestion de la sauvegarde des merveilles inestimables de notre pays.

4. Mise en œuvre des plans de relève des ressources humaines

Sous la direction des cadres supérieurs, Parcs Canada élaborera des plans de relève pragmatiques pour les employés qui prendront leur retraite au cours des cinq prochaines années. Un grand nombre des professionnels les plus talentueux, dévoués et expérimentés prendront leur retraite dans les prochaines années, dont beaucoup de ceux qui ont fait de Parcs Canada l'organisation fédérale la plus appréciée des Canadiens et Canadiennes. Parcs Canada doit s'assurer qu'un bassin renouvelable de personnel qualifié existe pour remplacer le personnel dévoué qu'elle perdra à la retraite – et elle y veillera. Des plans particuliers seront élaborés pour doter les postes essentiels, obtenir les compétences requises et combler ses besoins en dotation. Parcs Canada tirera pleinement profit de la souplesse d'embauche et des occasions de servir l'équité et la diversité en matière d'emploi et de former ses employés d'une façon équitable, respectueuse et en temps voulu.

5. Examen du programme de santé et de sécurité du travail

Parcs Canada a entrepris un examen de son Programme de santé et de sécurité du travail. Des améliorations au cadre des politiques et des programmes seront mises en œuvre dans les prochaines années afin de réduire les accidents et les blessures. Tous les gestionnaires et le personnel recevront une formation obligatoire sur leurs devoirs relativement au Code canadien du travail. En outre, des analyses seront effectuées pour identifier les dangers professionnels et les changements nécessaires seront mis en oeuvre par la suite.

Chapitre 3 : Information financière

Le présent chapitre porte sur les sources de financement de Parcs Canada, ses dépenses pluriannuelles et ses projets d'immobilisations prévus, ainsi que sur les besoins des nouveaux parcs, lieux historiques et aires marines de conservation.

Les tableaux financiers qui suivent illustrent les prévisions de dépenses de l'Agence, estimées à environ 470 millions de dollars par année[1]. Près de la moitié de ses ressources sont consacrées aux dépenses en personnel (rémunération, indemnités et avantages sociaux), l'autre moitié étant affectée aux frais d'exploitation, d'immobilisations et autres.

Comme nous l'avons mentionné plus haut, le plus grand défi qui se pose à l'Agence est la réfection de ses immobilisations.

---

[1] L'information financière présentée dans les tableaux du Plan qui suivent correspondent au contenu et aux procédures du Rapport sur les plans et les priorités 2004-2005.

a) l'information est donnée en comptabilité de caisse et non en comptabilité d'exercice;
b) les prévisions pour l'exercice financier 2003-2004 sont le Budget principal, plus le financement autorisé par budget supplémentaire, plus une augmentation des recettes d'exploitation;
c) l'exercice financier 2004-2005 équivaut au Budget principal, plus une augmentation des recettes d'exploitation, plus le financement possible provenant du Programme national des infrastructures;
d) les exercices financiers 2005-2006 et suivants équivalent au niveau de référence approuvé de l'Agence, plus une augmentation des recettes d'exploitation, plus le financement possible provenant du Programme national des infrastructures.

TABLEAU 1 – RECETTES : CRÉDITS PRÉVUS (en millions de dollars)

Le Tableau 1 illustre le financement approuvé par voie de crédits parlementaires et les recettes d'exploitation prévues.

Note : Selon la *Loi sur l'Agence Parcs Canada,* il est possible de dépenser des sommes équivalentes au montant provenant des recettes d'exploitation (comptabilité de caisse). Il s'agit d'un crédit législatif.

	Prévisions 2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Crédit pour dépenses de programme	394,9	335,8	344,6	358,6	348,6	339,6
Versement au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	7,8	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
(L) Dépenses équivalant aux recettes d'exploitation	78,0	86,0	93,0	100,0	105,0	105,0
(L) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	38,4	42,8	42,9	42,9	42,9	42,9
Total	**519,1**	**469,6**	**485,5**	**506,5**	**501,5**	**492,5**

(L) Législatif

TABLEAU 2 – RECETTES : MONTANT PRÉVU AU COMPTE DES NOUVEAUX PARCS ET LIEUX HISTORIQUES

Le tableau 2 présente les montants qui seront versés sur le Compte des nouveaux parcs et lieux historiques qui proviennent de crédits, de dons et de recettes de la vente de terrains et d'immeubles excédentaires.

	Prévisions 2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Crédits						
Paiement provenant des crédits	7,8	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Report des années antérieures	11,6	0,0	0,0	0,0	0,0	0 0
Total des crédits	19,4	5,0	5,0	5,0	5,0	5,0
Recettes versées au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques						
Ventes de terrains et d'immeubles	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Dons	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total des recettes versées au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
TOTAL DES RECETTES	**20,1**	**5,5**	**5,5**	**5,5**	**5,5**	**5,5**

TABLEAU 3 - RECETTES PRÉVUES (en millions de dollars)

Le tableau 3 présente les diverses sources de recettes de l'exploitation et du Compte des nouveaux parcs et lieux historiques.

	Prévisions 2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Recettes d'exploitation						
Droits d'entrée	32,0	38,5	43,0	46,9	50,6	50,6
Droits pour les activités récréatives	26,0	26,0	27,3	29,4	30,5	30,5
Loyers tirés de terres d'immeubles et de concessions	13,0	14,3	15,5	16,4	16,5	16,5
Autres	4,0	4,2	4,2	4,3	4,4	4,4
Frais des services municipaux	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Total des recettes d'exploitation	**78,0**	**86,0**	**93,0**	**100,0**	**105,0**	**105,0**
Compte des nouveaux parcs et lieux historiques						
Ventes de terrains et d'immeubles	0,7	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5
Dons	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Total du Compte des nouveaux parcs et lieux historiques	**0,7**	**0,5**	**0,5**	**0,5**	**0,5**	**0,5**
RECETTES BRUTES	78,7	86,5	93,5	100,5	105,5	105,5

TABLEAU 4 - UTILISATION PRÉVUE DES FONDS PAR GAMME D'AFFAIRES ET GAMME DE SERVICES

Le tableau 4 présente les dépenses prévues par secteur d'activités et Gamme d'affaires.

	Prévisions 2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
***Intendance* des lieux patrimoniaux nationaux – Gamme d'affaires 1**						
Création de lieux patrimoniaux nationaux	21,7	19,5	19,4	20,3	20,3	20,3
Protection des ressources patrimoniales	173,6	160,0	159,6	166,3	166,3	166,3
Mise en valeur du patrimoine	71,2	65,7	65,5	68,2	68,2	68,2
Total partiel – Gamme d'affaires 1	**266,5**	**245,2**	**244,5**	**254,8**	**254,8**	**254,8**
***Utilisation et appréciation par les Canadiens* – Gamme d'affaires 2**						
Services aux visiteurs	154,6	135,7	140,9	148,0	153,0	153,0
Périmètres urbains	12,2	8,6	8,4	8,4	8,4	8,4
Routes de transit	32,2	27,4	39,1	41,1	31,1	22,1
Total partiel – Gamme d'affaires 2	**199,0**	**171,7**	**188,4**	**197,5**	**192,5**	**183,5**
***Services généraux* – Gamme d'affaires 3**						
Gestion de Parcs Canada	39,7	39,1	39,0	40,2	40,2	40,2
Gestion des ressources humaines	13,9	13,6	13,6	14,0	14,0	14,0
Total partiel – Gamme d'affaires 3	**53,6**	**52,7**	**52,6**	**54,2**	**54,2**	**54,2**
TOTAL	**519,1**	**469,6**	**485,5**	**506,5**	**501,5**	**492,5**

TABLEAU 5 - UTILISATION PRÉVUE DES FONDS PAR TYPE DE DÉPENSE (en millions de dollars)

Le tableau 5 présente les principaux types de dépenses.

Nota : Environ 50 % du budget de l'Agence est consacré aux salaires et avantages sociaux.

	Prévisions 2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009
Type de dépenses						
Traitements et salaires	216,0	198,9	199,3	199,4	199,4	199,4
Régimes d'avantages sociaux des employés	38,4	42,8	42,9	42,9	42,9	42,9
Biens et services d'exploitation	171,7	161,5	160,4	170,6	181,5	181,5
Immobilisations	84,4	59,3	72,6	80,6	74,6	65,6
Subventions et contributions	8,6	7,1	10,3	13,0	3,1	3,1
TOTAL *	**519,1**	**469,6**	**485,5**	**506,5**	**501,5**	**492,5**

* Les totaux comprennent les dépenses engagées à même le Compte des nouveaux parcs et lieux historiques.

COMPTE DES NOUVEAUX PARCS ET LIEUX HISTORIQUES						
Type de dépenses						
Immobilisations	8,4	7,9	4,7	3,5	3,5	3,5
Contributions (à frais partagés)	1,0	0,1	0,8	2,0	2,0	2,0
TOTAL	**9,4**	**8,0**	**5,5**	**5,5**	**5,5**	**5,5**

TABLEAU 6 - DÉPENSES PRÉVUES DE L'AGENCE, RÉSUMÉ DES CHANGEMENTS
(en milliers de dollars)

(milliers de dollars)	Prévisions 2003-2004	**Dépenses prévues 2004-2005**	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses prévues 2007-2008	Dépenses prévues 2008-2009
Budget principal total *	400 369	**456 538**	453 442	465 459	465 459	465,459
Redressements :						
Fonds pour élargir le réseau canadien des parcs nationaux et des aires marines de conservation	27 200					
Coûts liés à l'Entente sur les répercussions et les retombées pour les Inuits pour la création du parc national Ukkusiksalik	3 518					
Lutte contre les incendies de forêt en Colombie-Britanique et en Alberta et pour les dommages causés par l'ouragan Juan en Nouvelle-Écosse	28 300					
Réparations d'urgence de routes dans les parcs nationaux	7 240					
Fonds supplémentaires pour améliorer l'état naturel des parcs nationaux du Canada	4 956					
Appui aux entreprises pour la conservation des propriétés patrimoniales commerciales	2 889					
Fonds supplémentaires pour divers projets d'immobilisation liés au nouveau Parc national des Îles-Gulf et pour la remise en état de N.C.S.M. Haida	3 300					
Crédit 10 du CT - Initiatives à l'échelle du gouvernement	160					
Crédit 15 du CT - Convention collectives	1 700					
Augmentation des recettes d'exploitation	5 842	**8 000**	15 000	22 000	27 000	27 000
Financement provenant du Programme national des infrastructures	0	**5 000**	17 000	19 000	9 000	0
Report en avant de 2002-2003	33 638					
Total des redressements	118 743	**13 000**	32 000	41 000	36 000	27 000
Dépenses prévues nettes **	519 112	**469 538**	485 442	506 459	501 459	492 459
Plus : Coût des services reçus sans frais	38 646	**39 417**	39 790	39 986	39 986	39 986
Coût net du programme	557 758	**508 955**	525 232	546 445	541 445	532 445

Équivalents temps plein	4 000	**4 020**	4 040	4 040	4 040	4 040

* Le budget principal des dépenses et les Dépenses prévues incluent des sommes équivalant aux recettes en vertu de l'article 20 de la Loi sur L'Agence Parcs Canada, comme le précise le Tableau 3.

**Incorpore des meilleures prévisions des dépenses prévues totales jusqu'à la fin de l'exercice financier.

TABLEAU 7 - IMPORTANTS PROJETS D'IMMOBILISATIONS PRÉVUS REPRÉSENTATIFS DE PLUS DE 2 MILLIONS DE DOLLARS ET PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT (en millions de dollars)

Le Tableau 7 affiche les projets d'immobilisations importants.

Note : le coût total estimé de chaque projet doit dépasser les 2 millions de dollars.

	Coût total estimé courant	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses des années futures
Intendance des lieux patrimoniaux nationaux						
Yukon						
SS Klondike LHN-Modernisation (F-AD)	2,6	2,2	**0,4**	-	-	-
Colombie-Britannique						
PN Gwaii Haanas - Centre patrimonial Haida (F-AD)	4,5	0,8	**1,7**	2,0	-	-
PN Îles-Gulf - Édifice de l'administration et complexe (I-AD)	3,1	0,2	**0,8**	1,9	0,2	-
PN Îles-Gulf - Paiement à la Colombie-Britannique pour les terrains et les biens transférés de la province en vertu de l'Entente sur l'héritage patrimonial marin du Pacifique (F-AD)	2,0	-	**2,0**	-	-	-
Alberta						
Héritage écologie du sommet Kananaskis - Animaux sauvages traversant le canal Rundle près de Canmore (F-AD)	3,0	2,6	**0,4**	-	-	-
Ontario						
PN de la péninsule Bruce - Acquisition de terrains (I-AD)	13,5	7,2	**0,3**	0,3	0,3	5,4
LHN Fort Henry Réparations majeures (I-AD)	10,0	4,3	**3,0**	2,7	-	-
NCSM LHN Haida Restauration déplacement (F-AD)	6,3	6,3	**-**	-	-	-
Québec						
LHN Fort Témiscamingue Développement (F-AD)	4,0	3,6	**0,2**	0,1	0,1	-
Dévelopement du parc marin du Saguenay (F-AD)	30,4	29,3	**1,1**	-	-	-
Utilisation et appréciation par les Canadiens et Canadiennes						
Colombie-Britannique						
PN Yoho- Réparation et modernisation de la station d'épuration des eaux usées (F-AD)	3,1	3,0	**0,1**	-	-	-

	Coût total estimé courant	Dépenses prévues jusqu'au 31 mars 2004	Dépenses prévues 2004-2005	Dépenses prévues 2005-2006	Dépenses prévues 2006-2007	Dépenses des années futures
Alberta						
PN Banff- Doublement de la voie de la Transcanadienne (I-APP)	50,0	-	**5,0**	17,0	19,0	9,0
Manitoba						
PN mont Riding Réparation et modernisation du champ d'épuration des eaux d'égout de Wasagaming (F-AD)	2,2	0,1	**2,1**	-	-	-
PN mont Riding Réparation et modernisation de la station d'épuration des eaux usées de Wasagaming (F-AD)	4,1	3,0	**1,1**	-	-	-
Ontario						
PN Péninsul Bruce - Nouveau centre des visiteurs (I-AD)	7,3	1,2	**2,9**	3,2	-	-
Voie navigable Trent-Severn Écluse Ranney Falls Locks 11-12 - Réparations majeures (I-AD)	5,3	3,7	**1,6**	-	-	-
Centre marin de découvertes du Canada - Édifice de Hamilton et développement du site (I-AD)	8,4	8,2	**0,2**	-	-	-
Centre des découvertes - Expositions et galeries (I-AD)	2,7	2,7	-	-	-	-
Nouvelle-Écosse						
Parc national du Cap Breton - Réparations majeures au sentier Cabot(F-AD)	3,6	1,5	**2,1**	-	-	-
Terre-Neuve						
Parcs national Gros Morne- Routes 430 et 431 Réparations majeures (F-AD)	6,6	4,6	**2,0**	-	-	-

Définition d'un grand projet d'immobilisation - Une initiative ministérielle qui requiert la conception et la mise au point de nouveaux programmes, d'équipements, de structures ou de systèmes et qui comporte des risques plus élevés que la moyenne constitue un grand projet d'immobilisation si :

- son coût estimatif dépasse les pouvoirs d'approbation accordés au Ministère par le Conseil du Trésor; ou
- les risques sont particulièrement élevés, quel que soit le coût estimatif.

Les projets du gouvernement à risques élevés dont le coût estimatif est de plus de 100 millions de $ ou qui comportent des exigences spéciales entrent dans la catégorie des grands projets de l'État. Les exigences en matière d'établissement de rapports pour les grands projets de l'État sont exposées dans un guide dont le point de départ est le Troisième rapport du Comité permanent des comptes publics daté du 29 avril 1985. Ce guide a ensuite été officialisé par la publication de la circulaire 1991-1

du Conseil du Trésor, laquelle porte sur l'obligation de rendre compte de la réalisation des grands projets d'immobilisations et des grands projets de l'État dans la Partie III du Budget des dépenses. Les obligations en matière d'établissement de rapports définies dans le guide sont conformes aux intentions et directives originales.

Dans ce tableau 7 sont énumérés les projets d'immobilisations par programme (s'il y a lieu) et par gamme d'affaires. Pour faciliter la détermination des types d'estimations, cinq définitions apparaissent ci-dessous; les codes (entre parenthèses) représentent les types et sont indiqués à la fin de chaque projet.

Estimation fondée (F) - Estimation suffisamment précise et fiable pour permettre au Conseil du Trésor d'approuver un objectif en ce qui a trait au coût de la phase du projet à l'étude. Elle repose sur des études détaillées des systèmes et des éléments et tient compte de tous les objectifs et des résultats prévus du projet. Le type « estimation fondée » remplace les catégories A et B.

Estimation indicative (I) - Il s'agit d'une estimation grossière de l'ordre de grandeur du projet, qui n'est pas suffisamment précise pour justifier l'approbation par le Conseil du Trésor d'un objectif relatif aux coûts. Le type « estimation indicative » remplace les catégories C et D.

Approbation préliminaire du projet (APP) - Autorisation du Conseil du Trésor d'entreprendre un projet en fonction des exigences opérationnelles prévues. Cette approbation s'étend aux objectifs de l'étape de définition du projet et aux dépenses connexes. Les ministères et organismes responsables peuvent solliciter l'approbation préliminaire du projet après avoir examiné la portée totale de ce dernier et en avoir établi le coût, normalement jusqu'au niveau d'une estimation indicative, et après avoir calculé le coût de la phase du projet à l'étude, jusqu'au niveau d'une estimation fondée.

Autorisations déléguées (AD) - Projets pour lesquels le Conseil du Trésor a délégué les pouvoirs à l'Agence.

TABLEAU 8 - RÉSUMÉ DES PAIEMENTS DE TRANSFERT (en milliers de dollars)

(milliers de dollars)	Dépenses prévues 2003-2004	**Dépenses planifiées 2004-2005**	Dépenses planifiées 2005-2006	Dépenses planifiées 2006-2007	Dépenses planifiées 2007-2008	Dépenses planifiées 2008-2009
Subventions						
Intendance des lieux patrimoniaux nationaux	3 423	**23**	23	23	23	23
Utilisation et appréciation des Canadiens	0	**0**	0	0	0	0
Contributions						
Intendance des lieux patrimoniaux nationaux	3 252	**6 808**	9 329	10 788	900	900
Utilisation et appréciation des Canadiens	949	**189**	189	189	189	189
Contributions du Compte des nouveaux parcs et lieux historiques						
Intendance des lieux patrimoniaux nationaux	1 000	**100**	800	2 000	2 000	2 000
Total des subventions, des contributions et autres paiements de transfert	8 624	**7 120**	10 341	13 000	3 112	3 112

TABLEAU 9 - COÛT NET DU PROGRAMME POUR 2004-2005 (en milliers de dollars)

(milliers de dollars)	**Programme Parcs Canada**
Dépenses nettes prévues	**469 538**
Plus: Services reçus sans frais	
Contributions pour la part de l'employé des primes d'assurance et dépenses payées par le SCT	**15 914**
Installations fournies par Travaux publics et services gouvernementaux Canada (TPSGC)	**15 014**
Services fournis par le ministère du Patrimoine canadien pour la gestion de l'information, la technologie de l'information, les finances, les ressources humaines et le soutien administratif	**7 510**
Rémunération et dépenses associées aux services juridiques fournis par Justice Canada	**594**
Services de vérification fournis par le Bureau du vérificateur général	**250**
Couverture de l'indemnité des accidentés du travail fournie par Ressources humaines Canada	**135**
	39 417
Moins : Revenu non disponible	**0**
Coût net du Programme pour 2004-2005	**508 955**

TABLEAU 10 - FRAIS D'UTILISATION EXTERNE[2]

Nom de l'activité générant les frais	Type de frais	Autorisation d'établissement des droits d'utilisation	Raison de l'adoption ou modification des frais	Date d'entrée en vigueur du changement prévu	Consultation et processus d'examen prévus
Droit d'entrée dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux - Modification	Service	*Loi sur l'Agence Parcs Canada*	Maintenir et améliorer les services et les installations au moyen d'une augmentation du niveau de recouvrement des frais	2004/2005, 2005/2006, 2006/2007, 2007/2008	La *Loi sur l'Agence Parcs Canada* exige que toutes les augmentations de frais fassent l'objet d'une consultation auprès du public et des intervenants. Parcs Canada consulte localement le public et les intervenants par des rencontres avec des groupes consultatifs et de clients et par des envois postaux afin d'élaborer une proposition à présenter au ministre. Au niveau ministériel, Parcs Canada consulte les intervenants nationaux et les groupes intéressés. Un avis est affiché sur le site Web de Parcs Canada de toute proposition d'augmentation des frais. Les différents concernant les frais d'utilisation sont résolus à trois niveaux progressifs : 1. Directeur d'unité de gestion 2. Directeurs généraux, Est et Ouest Canada 3. Agent administratif principal de Parks Canada
Droits de camping dans les parcs nationaux - Modification	Service	*Loi sur l'Agence Parcs Canada*	Comme ci-dessus	2005/2006, 2006/2007, 2007/2008	
Droit d'éclusage des canaux historiques - Modification	Service	*Loi sur l'Agence Parcs Canada*	Comme ci-dessus	2005/2006, 2006/2007, 2007/2008	
Droit de golf - Modification	Service	*Loi sur l'Agence Parcs Canada*	Comme ci-dessus	2005/2006, 2006/2007, 2007/2008	
Droit de piscine d'eaux thermales - Modification	Service	*Loi sur l'Agence Parcs Canada*	Comme ci-dessus	2005/2006, 2006/2007, 2007/2008	
Droit pour les activités récréatives dans les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux - Modification	Service	*Loi sur l'Agence Parcs Canada*	Comme ci-dessus	2004/2005, 2005/2006, 2006/2007, 2007/2008	
Permis d'exploitation d'un commerce - Modification	Droits et privilèges	*Loi sur l'Agence Parcs Canada*	Permettre au gouvernement d'obtenir un rendement équitable de l'utilisation de ressources publiques	2005/2006, 2006/2007	
Droits de filmage et location - Nouveau	Droits et privilèges	*Loi sur l'Agence Parcs Canada*	Comme ci-dessus	2004/2005	

[2] En vertu des articles 23 et 24 de la *Loi sur l'Agence Parcs Canada*, le ministre détermine tous les frais et charges pour les droits et privilèges. A la conclusion des consultations, le directeur général de l'agence élaborera une proposition de tarification qui sera soumise a la considération du ministre.

Annexe 1: Résumé du Rapport sur les plans et les priorités: 2004-2005

Mandat :
Au nom de la population canadienne, nous protégeons et mettons en valeur des exemples représentatifs du patrimoine naturel et culturel du Canada, et en favorisons chez le public la connaissance, l'appréciation et la jouissance, de manière à en assurer l'intégrité écologique et commémorative pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

Gamme d'affaires Résultat clé	*Gamme de services 1 : Intendance des lieux patrimoniaux nationaux* La création, la protection et la mise en valeur d'endroits ayant une importance patrimoniale naturelle et culturelle		
GAMME DE SERVICES : Objectifs stratégiques	1: *CRÉATION DE LIEUX PATRIMONIAUX NATIONAUX* S'employer à achever le réseau des parcs nationaux et des aires marines nationales de conservation afin de représenter toutes les régions terrestres et marines du Canada et améliorer le réseau des lieux historiques nationaux qui commémorent l'histoire du Canada.	2 : *PROTECTION DES RESSOURCES PATRIMONIALES* Améliorer le fonctionnement des écosystèmes en maintenant l'intégrité écologique des parcs nationaux et la durabilité des aires marines nationales de conservation; assurer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux de façon à ce que les ressources d'importance nationale ne soient pas mises en péril, que les messages d'importance nationale soient communiqués et que les autres valeurs patrimoniales soient respectées; gérer les ressources culturelles dans les parcs et les lieux historiques nationaux conformément aux principes de la valeur, de l'intérêt du public, de la compréhension, du respect et de l'intégrité.	3 : *MISE EN VALEUR DU PATRIMOINE* Sensibiliser et promouvoir la compréhension, l'appréciation et le sentiment d'appartenance des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux et des aires marines nationales de conservation.

Résultats prévus	1. Créer des parcs nationaux et de nouvelles aires marines nationales de conservation dans des régions non représentées. 2. Achever et accroître l'étendue de certains parcs existants	3. Désigner et commémorer des lieux, des personnes et des événements d'importance historique nationale, particulièrement dans les domaines prioritaires sous-représentés. 4. Désigner d'autres lieux patrimoniaux (p. ex., Initiative d'endroits historiques, BEEFP, rivières du patrimoine, gares de chemin de fer, .lieux de sépulture des PM, sites du patrimoine mondial l'homme et la biosphère).	5. Maintenir ou améliorer de l'intégrité écologique des parcs nationaux et durabilité des aires marines nationales de conservation. 6. Maintenir ou améliorer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et l'état des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada.	7. Encourager et appuyer l'intégrité commémorative des lieux historiques nationaux et maintenir ou améliorer les ressources du patrimoine qui ne sont pas gérées par Parcs Canada.	8.Les Canadiens et les Canadiennes et les intervenants apprécient et comprennent l'importance des lieux patrimoniaux et se sentent concernés par la nécessité de protéger leur intégrité.

Attentes en matière de rendement	1. Que 34 des 39 régions terrestres et 8 des 29 régions marines soient représentées d'ici mars 2008. 2. Accroître l'étendue de 3 parcs nationaux et augmenter le pourcentage de territoire dans 3 parcs nationaux inachevés d'ici mars 2008.	3. Choisir et désigner en moyenne 27 nouveaux lieux, personnes et événements par année dont 11 désignations en moyenne par année devraient commémorer l'histoire des Autochtones, des communautés ethnoculturelles et des femmes. 4. Apposer une plaque sur une moyenne de 30 désignations par année. 5. Atteindre l'objectif d'inscriptions ou de désignations des autres programmes.	6. Tous les parcs nationaux doivent avoir en place un système de surveillance et de rapports sur l'intégrité écologique d'ici mars 2008 7. Améliorer des aspects de l'intégrité écologique dans chacun des 41 parcs nationaux d'ici mars 2014 8. Minimiser les effets écologiques des opérations de Parcs Canada. 9. Le plan des parcs nationaux sont à jour et se conforment aux dernières lignes directrices sur les plans de gestion d'ici mars 2010.	10. Améliorer les éléments de l'intégrité commémorative jugés faibles. 11.Améliorer l'état des autres ressources culturelles gérées par Parcs Canada d'ici mars 2014. 12. Tous les lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada doivent avoir un plan de gestion à jour d'ici décembre 2006. 13. Les autres propriétaires de lieux historiques nationaux sont sensibilisés à l'intégrité commémorative et ont accès à l'information sur les meilleures pratiques pour le maintien de l'intégrité commémorative. 14. Les interventions sur le patrimoine culturel bâti qui ne sont pas gérées par Parcs Canada sont certifiées.	15. 50 % des visiteurs des parcs nationaux et 80 % des visiteurs des lieux historiques nationaux participent à une expérience d'apprentissage sur le patrimoine naturel ou culturel. 16. 85 % de satisfaction globale, 50 % de très satisfait à l'égard des programmes sur place et de diffusion externe. 17. 75 % des visiteurs comprennent l'importance nationale des lieux patrimoniaux administrés par Parcs Canada. 18. Les Canadiens et Canadiennes, les visiteurs et les intervenants trouvent des moyens d'aider et d'appuyer les lieux patrimoniaux de Parcs Canada.

Secteur d'activités Résultat clé	Gamme de services 2 : *Utilisation et appréciation des Canadiens et Canadiennes* Les Canadiens ont l'occasion d'utiliser et d'apprécier les lieux patrimoniaux nationaux et, en même temps, de soutenir la conservation du patrimoine du pays et d'y contribuer		
GAMME DE SERVICES : Objectifs stratégiques	4. *SERVICES AUX VISITEURS* Offrir aux visiteurs les services qui leur permettent de faire l'expérience des endroits patrimoniaux et de les apprécier.	5. *PÉRIMÈTRES URBAINS* Les collectivités de parcs sont gérées et administrées avec efficacité et efficience pour en faire des modèles de durabilité.	6. *ROUTES DE TRANSIT* Maintenir des routes de transit fiables et sécuritaires qui ont peu d'incidence écologique.
Résultats prévus	9 . Accueil des visiteurs qui jouissent d'une visite en sécurité et qui sont satisfaits de la qualité des services	10. Les collectivités de parcs sont régies avec efficacité et administrées avec efficience à titre de modèles de durabilité.	11. Maintenir des routes de transit fiables et sécuritaires qui limitent au minimum les incidences écologiques.
Attentes en matière de rendement	19. Accroître de 10 % le nombre de visiteurs des lieux historiques nationaux ciblés d'ici mars 2008. 20. 85 % des visiteurs sont satisfaits et 50 % très satisfaits de leur visite 21. Diminuer le nombre d'incidents en matière de sécurité.	22. Recouvrement de 100 % des coûts liés aux services municipaux (eau, égouts et collecte des ordures). 23. Atténuer les incidences écologiques des périmètres urbains.	24. Les routes demeurent ouvertes à la circulation de transit. 25. Les incidents en matière de sécurité publique sont limités au minimum 26. Atténuer les incidences écologiques des autoroutes.

Secteur d'activités Résultat clé	Gamme de services 3 : *Services généraux* Le leadership puissant de Parcs Canada, tant direct qu'indirect, dans la gestion efficace et efficiente de ses ressources afin de protéger et de mettre en valeur les lieux patrimoniaux	
GAMME DE SERVICES : Objectifs stratégiques	7: *GESTION DE PARCS CANADA* Maintenir ou améliorer l'intégrité de la gestion, mettre l'accent plus particulièrement sur un processus décisionnel efficace et une gestion axée sur les résultats.	8: *GESTION DES RESSOURCES HUMAINES* Gérer les ressources humaines de sorte qu'un effectif qualifié, représentatif de la population canadienne, travaille à Parcs Canada dans un milieu favorable et propice.
Résultats prévus	12. Parcs Canada fait preuve de responsabilité, prend des décisions efficaces et offre des services de gestion en temps voulu et accessibles.	13. Un effectif diversifié et compétent qui oeuvre dans un milieu positif et dynamique.
Attentes en matière de rendement	27. Met en œuvre le plan d'action de modernisation de la gestion 28. L'information est fiable, accessible, sûre et gérée conformément aux normes du gouvernement 29. Respecte ou excède la cible annuelle de 3 % en approvisionnement auprès des entreprises autochtones	30. Effectif représentatif de la population canadienne. 31. Postes et qualifications cruciaux identifiés et le personnel est embauché. 32. Les accidents et blessures en milieu de travail sont réduits au minimum.

Annexe 2 : Évaluation environnementale stratégique

(Résumé)

On ne s'attend pas à ce que les objectifs stratégiques du Plan provoque d'incidence environnementale inacceptable. Certains objectifs stratégiques sont particulièrement importants pour la protection de l'environnement. Le fait de déterminer des mesures précises et des attentes en matière de rendement constitue un instrument précieux pour communiquer la façon de mettre ces objectifs en oeuvre. Par exemple, au sein des unités de gestion, les défis posés par la gestion de l'utilisation humaine et des infrastructures doivent être orientés par l'information provenant d'une capacité scientifique interne accrue, de programmes pointus de surveillance des parcs et de recherches en sciences sociales. La capacité de contrôler une série d'indicateurs et de cibles pour les parcs nationaux et d'en faire rapport ainsi que l'achèvement des plans de gestion pour tous les sites historiques nationaux sont cruciaux. Les évaluations environnementales stratégiques des plans de gestion pour les parcs nationaux et les lieux historiques nationaux doivent considérer la façon d'utiliser cette information dans la prise de décision en vue d'améliorer l'intégrité écologique et commémorative.

Il faudra peut-être effectuer davantages d'évaluations environnementales à mesure que le Plan suscite des initiatives particulière au niveau des unités de gestion. Ces évaluations constituent un instrument essentiel dans la planification et la mise en oeuvre de projets particuliers. L'évaluation environnementale stratégique doit continuer de faire partie intégrale du processus de planification d'entreprise afin de s'assurer que les conséquences écologiques des solutions soient prises en compte et appuyées par des décisions éclairées.

Annexe 3 : Compte des nouveaux parcs et lieux historiques

Les critères suivants dressent la liste des parcs nationaux, des aires marines nationales de conservation et des lieux historiques nationaux qui sont admissibles à un financement provenant du Compte des nouveaux parcs et lieux historiques :

1. Tous les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation et les lieux historiques nationaux créés après 1988 qui ne sont pas encore en mesure d'assurer la mise en valeur du patrimoine ou la protection de base des ressources ou encore d'offrir des services aux visiteurs comme il est précisé dans leur plan directeur ou qui n'ont pas mené à bien tous les projets d'amélioration énoncés dans les ententes d'établissement respectives, y compris, pendant la période de planification :

Parcs nationaux	Lieux historiques nationaux	Aires marines nationales de conservation
Sirmilik		
Tuktut Nogait	NCSM *Haida*	Incomplet
Wapusk		Saguenay–St-Laurent
Ukkusiksalik		
Basses-Terres du Manitoba		Proposées
Monts Torngat		Lac Supérieur
Île Bathurst		Gwaii Haanas
Monts Mealy		Sud du détroit de Georgia
Bras Est du Grand lac des Esclaves		Deux sites à déterminer
Sud de l'Okanagan – Similkameen		
Expansion		
Lacs Waterton		
Nahanni		
Tuktut Nogait		

2. Tous les lieux historiques nationaux qui ne sont pas administrés par Parcs Canada approuvés par le ministre quant aux contributions à frais partagés.

En outre, les lignes directrices suivantes déterminent le type de dépenses qui peuvent être faites à même le compte :

1. Toutes les immobilisations excédant 10 000 dollars concernant l'acquisition de terrains et l'extinction des ressources et des droits de développement.

2. Toutes les dépenses de développement des biens immobiliers excédant 10 000 dollars, y compris la planification, la conception et la construction d'installations et d'infrastructures particulières; la stabilisation et la restauration des ressources culturelles et écologiques; le développement de médias de mise en valeur du patrimoine; et l'acquisition initiale de la flotte et de l'équipement.

Annexe 4 : Glossaire

Biens

Parcs Canada possède et gère 15 233 biens contemporains (75 p. 100 de la valeur totale des actifs), 2 398 biens culturels (24 p. 100) et 1 023 biens servant à la mise en valeur du patrimoine (1 p. 100).

Les **biens contemporains** comprennent les terrains de camping, les centres d'accueil, les routes, les ponts, les écluses et les barrages contemporains, les installations de traitement de l'eau et des eaux usées, qui sont utilisés par les visiteurs et les résidants. En outre, Parcs Canada est propriétaire d'installations administratives, de logements de fonction, d'aires de service ainsi que d'un parc de véhicules et d'équipement lourd. Il exécute un programme complet d'évaluation de l'état de ses biens en fonction des risques auxquels ils sont exposés, de la santé et de la sécurité, du niveau de service et de l'état général des biens.

Les **biens culturels** sont au coeur du mandat de Parcs Canada qui doit en assurer la préservation et la protection pour les générations à venir. Les biens culturels se répartissent en ressources de niveau I et de niveau II et se trouvent dans les installations de Parcs Canada. Il s'agit de ressources bâties (édifices, ponts, fortifications, ouvrages maritimes, terrains, monuments et plaques), de collections, d'artefacts et de ressources archéologiques *in situ*.

Les **biens servant à la mise en valeur du patrimoine** sont les produits, les outils ou les lieux qui servent à communiquer de l'information éducative sur l'importance de Parcs Canada et sur le patrimoine naturel et culturel du pays. Ces biens comprennent les expositions, les panneaux d'interprétation, les productions et l'équipement audiovisuels.

Commémoration

La commémoration est la reconnaissance ministérielle de l'importance nationale de territoires ou de plans d'eau particuliers au moyen d'une acquisition ou d'un accord, ou par un autre moyen jugé approprié dans le cadre des pouvoirs du ministre aux fins de la protection et de la mise en valeur de ressources et de lieux patrimoniaux, de l'installation d'une plaque ou de l'érection d'un monument.

Intégrité commémorative

L'intégrité commémorative désigne l'état et le caractère global d'un lieu historique national. Un lieu historique national possède une intégrité commémorative lorsque :
• les ressources directement liées aux motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national ne sont pas endommagées ou menacées,
• les motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national sont bien communiqués au public,

• les valeurs patrimoniales du lieu (y compris celles qui ne sont pas liées aux motifs qui justifient la désignation à titre de lieu historique national) sont respectées par tous les décideurs et intervenants.

Intégrité écologique

"L'intégrité écologique désigne, en ce qui a trait à un parc, un état jugé caractéristique de la région naturelle dont il fait partie et qui est susceptible de durer, notamment les composantes abiotiques, la composition et l'abondance des espèces indigènes et des communautés biologiques, le rythme des changements et les processus de soutien."

Annexe 5 : Index

absence nette d'incidence environnementale négative 40
Dépenses prévues 59
Gestion des biens 47
intégrité commémorative 28
intégrité écologique 26
Le Répertoire canadien des lieux patrimoniaux 23
ministre 8
sécurité publique 39
unités de gestion 8